



RESUCONTU IN EXTENSO 2026 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2026



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**4^{ta} SESSIONE STRAURDINARIA di L'ASSEMBLEA DI CORSICA
25 è 26 di GHJUGNU di u 2026**

**4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
25 et 26 JUIN 2026**

1^{ère} journée / 1^{ma} ghjurnata



4^{ta} SESSIONE STRAURDINARIA di u 2026
25 è 26 di GHJUGNU di u 2026
4^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE de 2026
25 et 26 JUIN 2026

SUNTA di u GHJOVU u 25 di GHJUGNU di u 2026
SOMMAIRE du JEUDI 25 JUIN 2026

Ouverture de séance des questions orales à 10 h 35.

Présidence : M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse

Secrétaire de séance : Mme Elisa TRAMONI

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2026/E4/035 – Inquiétude autour de la loi « Pour une montagne vivante et souveraine » et des amendements adoptés concernant la Corse posée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme ».

11

Réponse pour le Conseil exécutif de M. Julien PAOLINI, conseiller exécutif, Président de l'AUE

13

Question n° 2026/E4/029 – Prise en compte du décret d'avril 2026 sans la stratégie relative au recul du trait de côte en Corse posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu – Un nouveau Souffle pour la Corse ».

18

Réponse pour le Conseil exécutif de M. Guy ARMANET, conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement

20

Question n° 2026/E4/034 – Sustegnu à l'artighjani tassi trasportatori è affittatori di Figari : à chi ni semu ? posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte ».

22

Réponse pour le Conseil exécutif de M. Gilles SIMEONI, conseiller exécutif

23

<i>Droit de réponse :</i> Mme Marie-Claude BRANCA	25
Question n° 2026/E4/030 – Activité chalutière dans la réserve des Bouches de Bonifacio (RNBB) et perspectives d'évolution réglementaire liée aux annonces de l'UNOC posée par M. Georges MELA au nom du groupe « Un Soffiu Novu – Un nouveau Souffle pour la Corse ».	27
Réponse pour le Conseil exécutif de M. Guy ARMANET, conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement	29
Question n° 2026/E4/033 - Apicultura posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte ».	32
Réponse pour le Conseil exécutif de M. Dominique LIVRELLI, conseiller exécutif, Président de l'ODARC.	34
Question n° 2026/E4/028 – Taxes sur les logements vacants posée par Mme Catherine COGNETTI TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu – Un nouveau Souffle pour la Corse ».	38
Réponse pour le Conseil exécutif de M. Julien PAOLINI, conseiller exécutif, Président de l'AUE	40
Question n° 2026/E4/032 – Port de signes religieux dans les EPLE posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu – Un nouveau Souffle pour la Corse ».	42
Réponse pour le Conseil exécutif de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, conseillère exécutive.	44
<i>Droit de réponse :</i> Mme Santa DUVAL	46
Question n° 2026/E4/031 – Impact et prévention du Bombyx Disparate posée par Mme Paule CASANOVA NICOLAI au nom du groupe « Un Soffiu Novu – Un nouveau Souffle pour la Corse ».	47
Réponse pour le Conseil exécutif de M. Dominique LIVRELLI, conseiller exécutif, Président de l'ODARC.	48
Point d'ordre de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, sur les temps de paroles.	50
<i>Mme Elisa TRAMONI, secrétaire de séance, appel nominal</i>	

<i>Ouverture de la séance publique à 12 h 00</i>	
Discours de M. Gilles GIOVANNANGELI, Président du Conseil exécutif de Corse.	51
<i>Suspension 12 h 00 / Reprise 15 h 15</i>	
<i>M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, préside la séance</i>	
M. Hyacinthe VANNI, Point d'ordre	
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion substitutive n° 2026/E4/010 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Nadine NIVAGGIONI pour le groupe Fà Populu Inseme : SITUATION DE SCOLA CORSA ET NÉCESSAIRE PÉRENNISATION DE L'ENSEIGNEMENT IMMERSIF EN LANGUE CORSE	53
<i>Prise(s) de parole (s) :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	54
M. Jean-Christophe ANGELINI	55
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	56
Mme Charlotte TERRIGHI	57
M. Paul QUASTANA	57
Mme Nadine NIVAGGIONI	58
M. Romain COLONNA	58
M. Gilles SIMEONI, en réponse	59
Amendement N°1 déposé par le groupe Un Soffiu Novu	59
VOTE amendement	60
VOTE motion	60

<u>SEQUENZA RELATIVA À U PRUGETTU DI LEGE CUSTITUZIUNALE NANT'A L'AUTUNUMIA DI A CORSICA / / SEQUENCE RELATIVE AU PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE SUR L'AUTONOMIE DE LA CORSE</u>	
Présentation et discours de M. Gilles GIOVANNANGELI , Président du Conseil exécutif de la Corse.	61
<i>Prise(s) de parole(s) :</i> Mme Charlotte TERRIGHI M. Paul-Félix BENEDETTI M. Paul QUASTANA Mme Julia TIBERI M. Jean-Christophe ANGELINI M. Jean-Martin MONDOLONI Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA M. Romain COLONNA M. Paul-Félix BENEDETTI M. Gilles SIMEONI, en réponse pour le Conseil exécutif M. Jean-Martin MONDOLONI M. Gilles SIMEONI, en réponse	63 64 67 68 70 74 80 84 89 90 99 99
<i>Suspension 17H24 / Reprise vers 18h10</i>	
<u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 144 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 29 di maghju di u 2026. Rapport n° 144 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 29 mai 2026.	
Présentation du rapport par Monsieur Hyacinthe VANNI , Vice- Président de l'Assemblée de Corse	101
VOTE	101

<u>BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ</u>	
Raportu n° 128 : Approvazione di u Contu Finanziariu Unicu di a Cullittività di Corsica per l'eserciziu 2025.	
Rapport n° 128 : Approbation du Compte Financier Unique de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025.	
Présentation du rapport par M. Gilles GIOVANNANGELI , Président du Conseil exécutif de Corse.	102
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	112
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	113
M. Georges MELA	116
M. Jean-Christophe ANGELINI	122
M. Louis POZZO di BORGO	127
M. Jean-Christophe ANGELINI	133
M. Georges MELA	134
M. Louis POZZO di BORGO	135
M. le Président Gilles GIOVANNANGELI, en réponse.	136
VOTE RAPPORT	140
Raportu n° 133 : Approvazione di u Contu Finanziariu Unicu di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti (2A) per l'eserciziu 2025.	
Rapport n° 133 : Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti (2A) pour l'exercice 2025.	
Présentation du rapport par Madame Vannina CHIARELLI-LUZI , Conseillère exécutive de Corse	141
ET	
Raportu n° 130 : Approvazione di u Contu Finanziariu Unicu di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte (2B) per l'eserciziu 2025.	
Rapport n° 130 : Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe du laboratoire d'analyses du Cismonte (2B) pour l'exercice 2025.	
Présentation de Madame Vannina CHIARELLI-LUZI , Conseillère exécutive de Corse	141

Avis de la commission des Finances et de la Fiscalité par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i> , sur les 2 rapports	143
Prise(s) de parole (s) :	
M. Georges MELA	143
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, en réponse	145
VOTE RAPPORT N° 133	145
VOTE RAPPORT N° 130	146
 Raportu n° 137 : Raportu chì piglia attu di e seguite date à u raportu d’osservazioni definitive di a Camera Regiunale di i Conti di Corsica di u 27 di ghjugnu di u 2025.	
Rapport n° 137 : Rapport prenant acte des suites réservées au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Corse du 27 juin 2025.	
Présentation de M. Gilles GIOVANNANGELI , Président du Conseil exécutif de Corse.	147
 PRISE d’ACTE	149
 <u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
 Raportu n° 134 : Resu contu di u secondu semestru 2025 di e delegazioni di cumpetenze attribuite à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente.	
Rapport n° 134 : Compte-rendu pour le second semestre 2025 des délégations d'attributions consenties au Conseil Exécutif et à son Président.	
Présentation de M. Gilles GIOVANNANGELI , Président du Conseil exécutif de Corse.	150
 PRISE d’ACTE	150
 Mme Véronique ARRIGHI	151
Mme Chantal PEDINIELLI	151

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DES
PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE**

VOTE

152

La séance est suspendue à 20 h 15

ANNEXES

- **Amendement (Motion 010 -Scola Corsa)**

153

Ouverture de la séance des questions orales à 10h35 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI, ouvre la séance des questions orales et excuse Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS de son absence.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES



4^{TA} SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2026
25 È 26 DI GHJUGNU DI U 2026
4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
25 ET 26 JUIN 2026

**Question orale N° 2026/E4/035 déposée par M. Romain COLONNA
 au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : INQUIÉTUDES AUTOUR DE LA LOI « POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE » ET DES AMENDEMENTS ADOPTÉS CONCERNANT LA CORSE

M. Romain COLONNA

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,
 Monsieur le Conseiller exécutif,

L'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale à Paris, le 13 mai dernier, de la nouvelle « loi montagne » nous conduit à interroger le Conseil exécutif de Corse. En effet, le texte voté, et plus particulièrement certains amendements déposés par le député de la deuxième circonscription du Cismonte, François-Xavier Ceccoli, et par le député de la Haute-Loire, Jean-Pierre Vigier, suscitent de notre part un certain nombre d'inquiétudes.

Ainsi, sont consacrés un report de cinq ans des obligations d'élaboration des documents d'urbanisme locaux et un assouplissement des critères de constructibilité relatifs au « principe de continuité » du bâti. Sous couvert de pragmatisme et face aux difficultés réelles des petites communes de montagne, ces dispositions risquent de créer un vide juridique prolongé et une période de transition propice à une accélération des dynamiques spéculatives que nous combattons, d'autant plus que la quasi-totalité de la Corse est classée en loi Montagne.

D'emblée, s'il est encore nécessaire de le préciser, il ne s'agit en aucun cas pour nous de nous opposer au développement de l'intérieur, bien au contraire.

Nous voulons que les maires disposent des outils nécessaires pour dynamiser leurs communes de montagne, et que les Corses puissent s'y installer, y travailler et y fonder leur foyer, leur famille.

Depuis que nous sommes aux responsabilités, aucun de nos votes, aucune de nos actions n'a dévié de cette ligne. Pour preuve, et je ne retiendrai que ce seul exemple, la réactivation du Comité de massif par notre majorité qui a permis, à elle seule, de débloquent des dizaines de M€ d'investissements et de concrétiser de nombreux projets structurants au service de la montagne et des Corses.

Fidèles à nos engagements, avant une modification substantielle du statut de la Corse, nous luttons avec les moyens qui sont les nôtres, de manière inlassable contre la spéculation immobilière qui, après avoir asphyxié le littoral, frappe désormais l'intérieur et nos zones de montagne. C'est dans cette logique de régulation que la précédente législature avait vu l'adoption d'un amendement porté par l'ancien député du Cismonte, Jean-Félix ACQUAVIVA, imposant que toute nouvelle extension d'urbanisation soit conditionnée à l'élaboration de documents d'urbanisme locaux d'ici 2027.

Or, les amendements adoptés mi-mai à Paris nous inquiètent. S'il est impossible de nier les difficultés financières et humaines réelles auxquelles font face les communes de l'intérieur, nous ne pouvons-nous satisfaire de la réponse apportée par ces amendements et des risques encourus face à la spéculation.

Dès lors, plusieurs questions se posent : d'une part, quelle est la position officielle du Conseil exécutif face à ce qui s'apparente pour nous à un recul législatif sous couvert de pragmatisme et comment la faire valoir dans la mesure où l'Assemblée de Corse n'est pas saisie pour avis dans le cadre de la procédure législative en cours et de ses amendements ?

D'autre part, comment notre collectivité peut davantage contribuer à aider les communes dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, notamment à travers le PADDUC ?

Enfin, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller exécutif de Corse, en ma qualité de président de la Commission des compétences législatives de notre assemblée, je tiens à vous informer que nous mettons la Commission à votre entière disposition, si vous souhaitez ouvrir le débat dans ce cadre-ci, et sachez que nous sommes pleinement disposés à vous accompagner et à œuvrer de concert sur ce dossier crucial.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi, a parolla hè à l'Esecutivu, Julien Paolini.

M. Julien PAOLINI

Merci, Monsieur le Vice-président.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers territoriaux,
Monsieur le Conseiller territorial,

Sur cette question de la montagne, je souhaite, en préambule, rappeler des avancées majeures, comme vous l'avez fait, obtenues par notre majorité depuis 2015, en disant la reconnaissance dans la loi du statut d'île-montagne, la réactivation du comité de massif, qui a permis de déployer des investissements importants au profit des territoires de montagne et de l'intérieur, l'adoption du premier schéma montagne et sa déclinaison opérationnelle à travers un règlement d'aide ; schéma montagne qui a été révisé il y a peu dans cet hémicycle.

Ceci ayant été rappelé, on a aujourd'hui un examen à l'Assemblée nationale d'une PPL relative à la montagne et, comme vous le dites, l'Assemblée de Corse n'a pas été consultée sur cette question. On peut bien sûr le regretter, d'autant qu'un amendement porté par le député de la deuxième circonscription, François-Xavier Ceccoli, nous inquiète, ou tout du moins est source de nombreuses interrogations, et je vais essayer ici de vous les détailler.

Premier niveau, en ce qui concerne la demande d'un report relatif à l'interdiction d'extension de l'urbanisation, donc un amendement qui avait été porté à l'époque par Jean-Félix Acquaviva préconisait que, dans les communes au RNU, il serait impossible d'étendre l'urbanisation à défaut d'avoir un document d'urbanisme. C'était, je crois, en 2023.

L'amendement du député Ceccoli nous propose un report à l'horizon 2032, autant dire aux calendes grecques, quand on sait ce qui s'est passé en Corse durant les 50 dernières années en matière d'extension de l'urbanisation.

Je vais vous donner quelques chiffres assez anciens.

En 1970, est-ce que vous saviez combien il y avait de résidences secondaires en Corse ? Il y avait 7 000 résidences secondaires en Corse en 1970.

Est-ce que vous savez combien il y en a aujourd'hui, 50 ans plus tard ? 97 000. On a construit en Corse, en 50 ans, 90 000 résidences secondaires.

On a construit 90 000 résidences secondaires, notamment sur le littoral, en extension d'urbanisation, sur des principes totalement contraires aux dispositions de la loi Littoral. Et on a construit des résidences secondaires essentiellement pour des gens qui ne vivent pas et qui ne travaillent pas à l'année sur notre territoire. On est passé de 8 % de résidences secondaires en 1970 à près de 40 % aujourd'hui.

Et donc cet amendement du député Ceccoli, qu'est-ce qu'il dit ? Il dit qu'on va attendre encore cinq ans pour interdire l'extension de l'urbanisation dans les communes qui n'ont pas de règlement d'urbanisme, sachant que l'essentiel de ces extensions d'urbanisation se sont faites dans des communes sans document d'urbanisme. On va attendre encore cinq ans pour interdire l'extension de l'urbanisation et donc on va continuer avec un modèle de développement appauvrissant pour les Corses et qui ne conduit qu'à accentuer la dépossession et la spéculation.

Parce que le deuxième niveau de cet amendement, ce que cet amendement ne dit pas, finalement, en utilisant un véhicule législatif qui est la loi Montagne, c'est qu'on s'adresse aux communes littorales. C'est ça que ne dit pas l'amendement.

Cet amendement, en utilisant le véhicule législatif de la loi Montagne, s'adresse à toutes les communes de Corse, c'est-à-dire aux 262 communes régies par la loi Montagne, mais également aux 100 communes régies par la loi Littoral. On aurait pu admettre un report de cette interdiction d'extension de l'urbanisation sans difficulté, mais, dans ces cas-là, il fallait qu'il soit conditionné uniquement aux territoires de montagne et de l'intérieur qui ne connaissent pas la spéculation foncière et immobilière et qui peinent à se développer, et pas à la centaine de communes qui sont aujourd'hui frappées de manière importante par la spéculation foncière et immobilière.

Et le troisième point qui nous inquiète, c'est qu'on envoie un très mauvais message sur un des points fondamentaux de notre combat politique, la nécessité d'une planification d'un projet d'aménagement pour la Corse et pour l'ensemble des communes de Corse.

On observe depuis maintenant cinq ans, peut-être en lien avec l'amendement du député Jean-Félix Acquaviva, une accélération de la planification dans les communes.

Je vais vous donner un chiffre.

On a aujourd'hui en Corse 190 communes au RNU, donc une grande majorité, et 170 communes qui ont des documents d'urbanisme, carte communale ou PLU, donc on est à peu près à 50/50, on va dire, sur les 360 communes de Corse.

Vous savez combien on a de documents d'urbanisme en cours ? On en a 110 sur les 190, c'est-à-dire qu'il n'y a que 70 communes qui n'ont pas engagé de procédure d'élaboration de leurs documents d'urbanisme, et il s'agit uniquement de communes de l'intérieur et de montagne.

Donc, qu'on arrête de nous faire croire que cet amendement est fait pour répondre aux problématiques des communes de l'intérieur et de montagne. Il est fait pour favoriser un modèle de développement qu'on combat dans tous nos règlements d'aide, conditionnalité des aides, régulation des meublés de tourisme, aides aux primo-accédants et conditions de résidence pour l'accès aux aides.

Donc, pour toutes ces raisons, vous comprenez bien que l'amendement tel qu'il est proposé aujourd'hui ne nous convient pas, et que le discours qui tend à dire qu'on n'arrive pas à faire de documents d'urbanisme en Corse, il a vécu, ou il a trop vécu.

Bunifaziu a fait un document d'urbanisme, Purtivechju est en voie de faire un document d'urbanisme, Lecci a fait un document d'urbanisme, Pianottoli a fait un document d'urbanisme, Grosseto-Prugna a fait un document d'urbanisme, Ventiseri a fait un document d'urbanisme. Je pourrais citer des dizaines de communes littorales qui, ces dernières années, se sont engagées dans un document d'urbanisme, et des communes où il y a des enjeux majeurs et importants.

Et le deuxième point qui nous inquiète sur cette proposition de loi Montagne, en tout cas en matière d'urbanisme, il y a de très bonnes choses dans ces propositions sur la loi Montagne, donc il ne faut pas tout jeter, mais sur le volet urbanisme on a de vraies inquiétudes.

On a discuté depuis maintenant dix jours, notamment à l'Assemblée nationale, d'un processus d'autonomie dont l'objectif est de confier plus de responsabilités normatives à la Collectivité de Corse et, en cascade, à l'ensemble des collectivités de notre île. Et on a un amendement ici qui propose que les permis de construire en discontinuité pourront être délivrés par le préfet, sans aucune concertation avec les acteurs concernés, donc c'est au préfet qu'est confié le soin de juger si le permis est en continuité, en discontinuité, limité ou non, suivant les critères d'appréciation.

Nous, ce qu'on propose, c'est que ces permis qui pourraient être délivrés dans des communes de montagne et de l'intérieur, en discontinuité, fassent l'objet d'un avis conforme de la CTPENAF comme la loi d'aujourd'hui le permet déjà. Et les gens qui siègent en CTPENAF, et il y a des élus ici qui siègent à la CTPENAF, savent qu'il arrive régulièrement qu'on examine des demandes de permis de construire sur délibération de la commune pour favoriser la résidence principale, et uniquement dans les communes qui ne sont pas soumises à spéculation foncière et immobilière.

Donc, aujourd'hui on a des voies dérogatoires qui permettent tout à fait de déroger au principe de discontinuité, à condition de faire de la résidence principale et de les faire dans des territoires qui ne sont pas soumis à la pression foncière et immobilière, et à condition aussi de ne pas menacer les terres agricoles, et ça nous, on y est tout à fait, bien entendu, favorables.

Et puis je terminerai.

Bien sûr, je vais adhérer à votre proposition d'un travail au sein de la commission des compétences législatives et réglementaires, notamment pour adapter la loi PADDUC en matière d'urbanisme à ces évolutions législatives et réglementaires, au-delà de la loi Montagne, parce qu'on a besoin de consolider les orientations réglementaires du PADDUC et je pense que le travail en commission est nécessaire, notamment pour faire un travail conjoint avec les associations des maires, avec les élus de l'ANEM. Vous avez cité Frédérique Espagnac, avec qui on est tout à fait disposés, bien sûr, à continuer de travailler, avec les sénateurs de Corse puisque la loi Montagne sera examinée par le Sénat le 7 juillet prochain, et donc on aura aussi à sensibiliser les sénateurs sur les problématiques que je viens d'exposer, je pense qu'ils y seront sensibles, et bien sûr avec la Chambre des Territoires, donc avec l'ensemble des acteurs concernés par ces questions-là.

Et donc, ceci étant posé, je vais conclure en revenant sur les débats qui nous ont animés depuis une semaine à l'Assemblée nationale relatifs au processus d'autonomie.

On l'a dit, les Corses se sont exprimés à plusieurs reprises de manière démocratique pour ce processus d'autonomie.

Les maires se sont positionnés le week-end dernier à plus de 70 % en faveur du processus d'autonomie.

Les députés à l'Assemblée nationale ont voté, avec une large majorité, en faveur du processus d'autonomie.

Vous avez pu noter que le député de la deuxième circonscription n'était pas favorable, loin s'en faut, à ce processus d'autonomie, et, dans son argumentaire, il y avait deux arguments principaux : l'autonomie va accentuer la spéculation foncière et immobilière, et l'autonomie va accentuer les dérives mafieuses.

Est-ce que vous pensez que cet amendement, qui préconise qu'on poursuive l'extension de l'urbanisation partout en Corse, et notamment sur les communes littorales où la spéculation bat son plein, va diminuer la pression sur les maires, va diminuer la spéculation foncière et immobilière, et va limiter les dérives mafieuses ?

Je pense que c'est tout le contraire, et je laisserai les Corses en juger.

Je vous remercie !

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Je rappelle les temps : 2'30 pour poser une question ; 4 minutes pour répondre... mais je n'interromps pas, bien sûr, quand les gens parlent.

Deuxième question orale posée par Chantal Pedinielli pour le groupe « Un soffiu novu ».



**4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
25 È 26 DI GHJUGNU DI U 2026
4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
25 ET 26 JUIN 2026**

**Question orale N° 2026/E4/029 déposée par Mme Chantal PEDINIELLI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

OBJET : PRISE EN COMPTE DU DÉCRET D'AVRIL 2026 DANS LA STRATÉGIE RELATIVE AU REcul DU TRAIT DE COTE EN CORSE

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller exécutif, en effet c'est une question qui concerne le recul du trait de côte et l'érosion, et l'actualité nous l'a démontré hier, malheureusement. Il y a eu un drame à Biarritz suite à l'effondrement d'une falaise. Donc, c'est un sujet réel.

La question de l'érosion du littoral et de la gestion du trait de côte constitue un enjeu majeur pour l'avenir de notre île, avec des points sensibles, notamment en plaine orientale.

Au niveau national, on parle de plus en plus du mécanisme de recomposition spatiale qui consiste à déplacer les activités plutôt que de les défendre indéfiniment contre la mer. La délibération de l'Assemblée de Corse sur l'érosion du littoral évoquait en 2019 ce principe de non-défense systématique contre la mer.

Je pense que le PADDUC aura un rôle à jouer lorsque nous allons travailler sur sa révision, et la Chambre régionale des comptes, je crois, vous avait un peu retoqués sur ce sujet.

Chez nous, en Corse, onze communes corses figurent sur la liste nationale des communes exposées au recul du trait de côte, toutes en Haute-Corse, en plaine orientale, entre Bastia et Aleria.

Depuis la loi Climat et Résilience, sur délibération du conseil municipal, une commune peut intégrer cette classification qui s'avère par la suite contraignante, une cartographie est établie, la constructibilité est réduite, et les PLU doivent intégrer cette notion.

Depuis les derniers échanges sur le sujet, une disposition nouvelle s'est ajoutée avec le décret d'avril 2026 et l'arrêté d'application qui en découle. Donc, c'est tout récent, ça date de quelques semaines, et c'est pour cela que j'ai voulu poser cette question orale.

Dans ces communes classées, il sera désormais possible de construire dans des zones menacées à moyen terme (entre 30 et 100 ans), hors bande des 100 mètres bien sûr, mais avec une contrepartie très forte : le propriétaire devra obligatoirement démolir le bâtiment à ses frais, après avoir consigné la somme correspondante à la démolition auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et remettre le terrain en état lorsque l'érosion sera telle que la sécurité des personnes ne pourra plus être garantie dans les trois années à venir. Seules les communes figurant sur la liste nationale des communes exposées au recul du trait de côte sont concernées. Ce n'est pas neutre.

La CDC a financé plusieurs études et collaboré avec le CEREMA, le BRGM, le Conservatoire du Littoral, ou encore contribué à mettre en place le Réseau d'Observation du Littoral de Corse via l'OEC.

Dans un rapport présenté à l'Assemblée de Corse fin 2024 sur les enjeux littoraux, était évoqué un travail en cours à l'échelle de l'île, effectué par le BRGM. Il avait été dit qu'en Corse, un schéma d'intervention territorial était en cours de construction, notamment pour définir la stratégie de la gestion de la bande côtière à l'échelle de l'île.

Monsieur le Président, disposons-nous d'un état des lieux précis concernant le recul du trait de côte sur notre île, car cela touche plus de zones littorales que les onze communes classées ?

Enfin, est-ce que ce décret aura un impact sur la stratégie qui sera intégrée dans le futur PADDUC ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Réponse de l'Exécutif, Guy Armanet.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Presidenti.

À ringrazià vi, Cari cullegghi è Cara cullega, per a vostra quistione assai impurtantissima mi pare, chì tocca di sicuru parechje cumune.

Cette question, le recul du trait de côte, vous l'avez évoqué, c'est un travail, à mon sens, qui doit se conduire dans sa globalité. Et c'est bien pour ça que le BRGM a entamé des travaux pour essayer de globaliser les choses plutôt que ce soit traité commune par commune, parce que ce que vous pouvez faire sur une commune peut dégrader la situation de celle d'à côté.

Donc je crois qu'il est important qu'on ait une vision spatiale, territorialisée, puisque la Corse est une île, je n'apprendrai rien à personne à ce niveau-là, mais il est important que l'on s'attache, effectivement, à avoir une vision large de l'aménagement du territoire, puisqu'on parle là de sécurité des personnes, on parle là de protection des biens. Vous venez d'évoquer aussi les lois qui pourraient s'adapter en fonction des différentes communes, qui sont plus que contraignantes. Vous évoquiez de 30 ans à 100 ans une dérogation avec une clause de démolition in fine. Donc je crois que c'est un sujet qui appelle une réflexion globale qui sera intégrée forcément dans le PADDUC, ça me semble pertinent.

Donc la stratégie territoriale de gestion intégrée de la bande côtière, elle doit être portée, bien évidemment, par la Collectivité de Corse via l'Office de l'Environnement, puisque nous avons un service dédié. Et pour répondre directement à votre première question, oui, nous disposons d'un état des lieux solide aujourd'hui, et il ne se limite pas aux 11 communes. Vous avez raison de le dire, c'est beaucoup plus large.

Ces 11 communes relèvent d'un cadre juridique spécifique, vous l'avez précisé aussi, mais on ne doit pas se contenter de ces 11 communes, et on est bien d'accord sur le sujet. Les travaux qui sont conduits et qui sont toujours en cours par le BRGM ont permis d'établir une cartographie régionale qui me semble pertinente, et la sensibilité à l'érosion, à la fois sur les côtes meubles et sur les côtes rocheuses, parce qu'on a effectivement des côtes meubles, et on a vu ce drame, vous l'avez cité aussi, mais les côtes rocheuses présentent aussi quelques risques, de la même manière que les côtes sableuses. Donc, elle tient compte de toutes ces natures des différents espaces littoraux, de leur niveau d'urbanisation aussi, bien sûr, parce que ça impacte aussi l'urbanisation, de leur vulnérabilité aux tempêtes, parce qu'il n'y a pas que l'urbanisation, on sait bien que les différentes tempêtes et le dérèglement climatique que nous vivons aujourd'hui nous amènent à des situations extrêmement compliquées, et la capacité de résilience naturelle et des effets attendus, bien évidemment, du changement climatique.

Donc cette méthode permettra effectivement d'identifier les secteurs les plus sensibles, d'essayer d'avoir un travail dans sa globalité, et le décret du 22 avril 2006, il faut être clair, ne remet pas en cause la démarche d'ores et déjà engagée, il vient la compléter et préciser le mécanisme de fonctionnement. Alors, certes, il va être certainement un peu contraignant, mais le trait de côte et les difficultés que nous avons aujourd'hui à garantir la stabilité de certains secteurs nous appellent à être extrêmement prudents.

Donc, il constitue un outil juridique supplémentaire, mais, en tous les cas, il confirme surtout la nécessité de la planification engagée par la Corse, c'est évident.

Anticiper plutôt que subir, je crois que c'est le maître mot de nos actions sur la bande côtière, et la stratégie territoriale que la Collectivité de Corse a portée via l'Office n'est pas une stratégie de renoncement, mais, bien au contraire, une stratégie de responsabilité. Il va falloir assumer que la défense systématique contre la mer et cela ne peut pas être une réponse unique. Elle affirme, bien évidemment, une ligne plus claire, plus lucide : mieux connaître, mieux planifier, mieux anticiper.

Cette stratégie devra naturellement nourrir les travaux du futur PADDUC, c'est ce que je disais suite à vos propos liminaires.

Notre objectif est simple : donner aux élus, aux communes et aux territoires un cadre clair, scientifiquement fondé et politiquement assumé pour construire une véritable trajectoire de résilience du littoral corse.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

On peut passer à la question suivante qui est posée par Marie-Claude Branca, au nom du groupe Core in fronte.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

25 È 26 DI GHJUGNU DI U 2026

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

25 ET 26 JUIN 2026

Question orale N° 2026/E4/034 déposée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

OBJET : SUSTEGNU À L'ARTIGHJANI TASSÌ TRASPURTATORI È AFFITTATORI DI FIGARI : À CHÌ NI SEMU ?

Mme Marie-Claude BRANCA

Vi ringraziau. Mi pari, parlatu à a noscia manera.

Sgiò Prisidenti.

U 30 di ghjugnu di u 2023 a noscia assemblea hà vutatu una muzioni di sustegnu à l'artigiani tassì, à i traspurtatori è affittatori di vitturi di Figari di pettu à i difficoltà ch'iddi t'aviani tandu.

Sta muzioni ch'è s'appoghja annant'à u votu di u 13 d'uttrovi di u 1988 ch'è dichjara : « L'existence d'une communauté historique et culturelle vivante regroupant les corses d'origine et les corses d'adoption » metti dinò in rilievu i risica di una srigulazioni di i sittori prufessiunali è ecunomici tocchi da maneri di fà intarissati, strutturati, spiacevuli è ch'è un anu nudda à ch'è veda incù a noscia manera d'essa,

Attualmenti, dui anni dopu à stu votu, malgradu l'impegni presi, malgratu i riunioni fatti in u suttanacciu, a situazioni cuntinuighja à impighjuriscia è metti in priculu l'attività cuncirnati.

Eppuri sta muzioni avia datu puteri à u Cunsigliu Asicutivu di Corsica par ch'iddu fessi tuttu ciò ch'è era nicissariu pà fà la finita incù certi maneri di fà parà cumirciali ch'è t'ani cunsequenzi disastrosi pà l'attori di stu sittori prufessiunali.

Vi dumandemu dunqua :

Chì azzioni cuncreti aveti fattu ?

Com'è chì, malgratu l'intinzioni dichjarati, l'instituzioni è l'urganisimi cumpitenti ùn aghini pussutu firmà sta pessima cuncurrenza urganizata chì metti in zerga i prufissiunali cuncirnati è hè dannosa pà a noscia ecunumia ?

Chì cunteti di fà avali di pettu à sta situazioni pessima ?

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. O Sgiò cunsigliere esecutivu, presidente di l'EPCI.

M. Gilles SIMEONI

Vi ringraziu.

Aghju da risponde eiu quachì parolla.

Prima, ramintà chì, l'avete detta, a vostra muzione è a vostra pusizione s'arradicava, venia da luntanu, da a muzione di l'Assemblea di Corsica di 1988.

È ramentu, hè d'attualità, chì certi ùn sò manc'appena d'accunsentu incù sta definizione di u populu corsu è ghjè un paradossu : sò quelli chì sò stati i più opposti è chì fermanu i più opposti à l'emancipazione d'issu populu chì ci danu oghje -ùn parlu micca di quì, parlu di l'Assemblea naziunale francesca- lezziò di corsitudine.

Quessa era pè rivene una stondarella annant'à i dibattiti chì si sò tenuti in Parigi.

Per risponde di modu u più chjaru pussibile à a vostra quistione : pensu chì l'anziana camera di cummerciu, l'attuale stabilimentu di Corsica di u cummerciu è di l'industria, hà fattu ciò chì ci vulia à fà, è vi ramentu, incù rispettu di sicuru, avà chì stu stabilimentu dipende di a Culletività di Corsica, pudemu pone à l'internu isse problematiche pè circa à ricercà e soluzione e più efficace.

En quelques mots, je rappelle que la difficulté, c'est que les artisans taxis de la plateforme de Figari notamment, pas seulement mais notamment et principalement, sont confrontés à une concurrence déloyale et qui prend plusieurs formes.

Je dis principalement à Calvi, et je dirais que les deux secteurs les plus touchés sont Figari et la Balagne, ce sont aussi les deux aéroports où il y a le plus de résidences

secondaires et une certaine forme d'économie touristique. On n'a pas la même situation à Bastia et à Ajaccio.

Donc, la concurrence déloyale, quelle est-elle ? Il y a actuellement, je le rappelle, une autorisation pour neuf taxis, ils sont huit en activité. Il y a à la fois une économie collaborative, où on se prête les véhicules sous une forme gracieuse ou rémunérée, comme on peut le faire d'ailleurs pour les maisons, etc., etc. Et puis, il y a aussi une concurrence déloyale avec des gens qui louent des voitures de façon illégale et au black en laissant les voitures stationnées notamment aux abords de l'aéroport avec les clés dessus, etc.

Donc, par rapport à cette situation qui est effectivement inadmissible et qui a été dénoncée aussi bien par la profession, à bon droit, que relayée par le groupe Core in Fronte au sein de l'Assemblée de Corse, quelles ont été les mesures qui ont été prises ?

D'abord, je rappelle que c'est une compétence de l'État d'organiser le fonctionnement de l'activité commerciale sur les zones aéroportuaires et qu'en l'espèce, c'est un arrêté préfectoral du 17 juin 2020 qui fixe les mesures de police applicables sur la plateforme et notamment qui régit les conditions d'exploitation commerciale. Je précise que cet arrêté de police, qui exclut ou sanctionne les activités para-commerciales, est repris dans le règlement d'exploitation des parcs de stationnement qui précise notamment, premièrement, que si l'abonné utilise son abonnement à des fins commerciales, l'aéroport se réserve le droit d'y mettre fin définitivement sans préavis ni remboursement.

Deuxièmement, je rappelle que l'utilisateur ne peut pas se livrer à une activité commerciale au sein des parcs de stationnement et sur toute la zone aéroportuaire sous peine de poursuites.

S'agissant de la répression de ce qui pourrait subsister, je rappelle que ni la Collectivité de Corse, bien sûr, ni l'établissement public industriel et commercial ne disposent de pouvoirs de police. Autrement dit, la constatation et la répression des infractions relèvent uniquement de l'État et notamment de la police de l'air et des frontières, qui est le service compétent pour constater et sanctionner. Ces services ont été sensibilisés.

Ils produisent, dans le cadre des échanges au sein des acteurs de la plateforme aéroportuaire, le résultat de la mise en œuvre des contrôles et des sanctions qui sont éventuellement prononcées. Pour autant, quand bien même la compétence resterait-elle dans ce domaine uniquement régalienne, l'établissement public de commerce et d'industrie de Corse n'est pas resté inactif depuis 2023. Plusieurs réunions ont été organisées en présence des taxis de l'aéroport, des services de l'établissement public et des services de l'État.

Quelles ont été les mesures concrètes mises en œuvre par l'établissement public ?

Premièrement, la fermeture de certaines zones dont l'accès facilitait les pratiques interdites. Concrètement, il y avait des parkings sauvages. Je dis « on » parce que c'est générique. L'établissement public a fermé ces zones.

Deuxièmement, il a demandé et obtenu le renforcement des contrôles par la PAF liés à l'utilisation des parkings.

Par ailleurs, des aménagements ont été mis en œuvre afin de réduire les stationnements non autorisés, notamment le long de la route d'accès de l'aéroport : marquages verticaux et horizontaux visant à réduire les stationnements sauvages, installation de glissières de sécurité sur plusieurs centaines de mètres en amont de la plateforme afin de lutter toujours contre le stationnement sauvage. Par ailleurs, information généralisée, affichage de l'arrêté préfectoral de police en vigueur, sensibilisation par mail auprès de l'ensemble des abonnés du parking P1 et des bus concernant le rappel de l'interdiction de toute activité commerciale non autorisée, sollicitation régulière des services de la PAF afin de surveiller et, le cas échéant, de sanctionner. Enfin, renforcement du contrôle d'accès des parcs P1, P2 et P3 par la mise en place d'un système de lecture de plaques, renforcement du contrôle d'accès de la zone des loueurs de voitures par la mise en place de barrières et de tickets en entrée-sortie. Et enfin, création d'un sas d'entrée-sortie au niveau des parcs P1 et P2 afin d'éviter les intrusions et sorties illicites.

L'établissement public de commerce et d'industrie m'a communiqué un plan de la mise en œuvre de l'ensemble de ces aménagements. Je le tiens, bien sûr, à votre disposition. Je rappelle qu'ils sont également actuellement directement disponibles pour les élus de l'Assemblée de Corse qui siègent au sein de l'établissement public.

Quoi qu'il en soit, ces actions témoignent d'une volonté forte de l'exploitant aéroportuaire, notre établissement public, de préserver les conditions de concurrence équitable entre les professionnels autorisés et de protéger les taxis dans le respect, bien sûr, de la sécurité des usagers et des règles applicables.

Je suis, et nous sommes, bien sûr, disponibles pour continuer la réflexion et renforcer les mesures à prendre pour accompagner les taxis, étant précisé qu'on sait bien qu'il y a en plus, pour cette profession, un cumul de facteurs défavorables, et notamment, bien sûr, le développement de nouvelles pratiques, mais également l'augmentation des différentes taxes et également du prix du carburant.

Mme Marie-Claude BRANCA

Hè ghjustu pà dì chì arrimani, ci hè statu un problema incù i tassì, un tassì rigulari è ni sò venuti quasgi à i mani. Dunqua ci vularia veramenti à fà calcosa.

Eccu, vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Donc, la question suivante est posée par Georges Mela, au nom du groupe Un Soffiu novu.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

25 È 26 DI GHJUGNU DI U 2026

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

25 ET 26 JUIN 2026

Question orale N° 2026/E4/030 déposée par M. Georges MELA au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : ACTIVITÉ CHALUTIÈRE DANS LA RÉSERVE NATURELLE DES BOUCHES DE BONIFACIO (RNBB) ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE LIÉES AUX ANNONCES DE L'UNOC

M. Georges MELA

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Les annonces formulées par l'État à l'issue de la Conférence des Nations unies sur l'Océan de Nice prévoient une interdiction du chalutage de fond dans les zones relevant de la protection forte à l'horizon 2026.

Cette perspective suscite de fortes interrogations parmi les professionnels de la pêche insulaire, et plus particulièrement au sein de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (RNBB).

La réserve représente près de 80 000 hectares et constitue la plus vaste réserve naturelle marine de France métropolitaine. Pourtant, l'activité chalutière qui y est encore exercée ne concerne aujourd'hui que deux navires.

Cette situation est sans commune mesure avec celle observée sur le continent où près de quarante et un chalutiers opèrent dans les principaux secteurs méditerranéens, notamment dans les espaces des Calanques et de la Camargue dont les superficies cumulées demeurent inférieures à celle de la RNBB.

Les données d'activité montrent que l'effort de pêche observé dans la réserve demeure particulièrement faible et très inférieur à celui relevé dans les grands secteurs chalutiers du continent.

On sait aussi la filière en difficulté et les vocations rares, tant et si bien que l'on peine à mobiliser les fonds européens pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture ; vous en aviez vous-même demandé la réduction à hauteur de 20 % lors de la précédente programmation.

La réserve de Bonifacio présente une caractéristique essentielle : il ne s'agit pas d'une réserve naturelle nationale classique puisqu'elle relève d'un cadre juridique et institutionnel spécifique associant la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse. Dans ces conditions, plusieurs questions se posent.

Quelles sont aujourd'hui les marges de manœuvre dont dispose la Collectivité de Corse, à travers l'Office de l'Environnement de la Corse, dans la définition du futur régime applicable au chalutage au sein de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio ?

Existe-t-il des possibilités de maintenir, sous conditions strictes d'encadrement environnemental, l'activité des deux chalutiers actuellement présents dans les secteurs périphériques de la réserve, compte tenu du caractère extrêmement limité de l'effort de pêche observé et des conséquences socio-économiques qu'une interdiction totale entraînerait pour ces entreprises ?

Enfin, l'Office de l'Environnement de la Corse est-il disposé et en mesure de défendre l'idée que la réglementation future repose sur une évaluation objective des impacts réels plutôt que sur une application uniforme de critères conçus pour des situations très différentes de celle des Bouches de Bonifacio ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Avete a parolla, o Sgiò Esecutivu, Presidente di l'Uffiziu di l'ambiente.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Caru Presidente.

Caru cullegu,

A vostra questione hè assai impurtantissima, tocca à a pesca di sicuru in Corsica è ind'è e Bocche di Bunifaziu, cumè l'avete detta.

Je vous remercie pour cette question qui nous permet d'évoquer à nouveau la spécificité de la pêche en Corse, et notamment dans les Bouches de Bonifacio.

Cette spécificité, l'Office de l'environnement de la Corse s'attache à l'objectiver et à la faire reconnaître à travers une démarche continue. Ce sont un peu les propos que vous avez tenus et qui me permettront tout à l'heure d'évoquer, sur la fin de ma réponse, l'ouverture intéressante que vous évoquez.

Le plan de gestion 2023-2032 de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, le rapport OEC-Ifremer réalisé en 2024 sur les pêcheries maritimes de Corse, y compris le chalutage et les chalutiers, et plus récemment le colloque CEPIMED 2026 organisé avec l'Université de Corse autour des enjeux de la pêche, c'est sur cette base que nous portons une ligne claire. La réglementation future liée aux annonces de l'UNOC ne doit pas reposer sur l'application uniforme des critères généraux et de ce qui doit s'appliquer au niveau national.

En effet, à l'échelle de la Corse, l'activité chalutière est très réduite. Vous l'avez évoqué, vous avez raison, c'est deux chalutiers. On n'est pas sur les 41 évoqués sur le périmètre national.

Elle est d'ailleurs fortement contrainte par le plan de gestion WestMed qui impose beaucoup de choses d'ores et déjà, qui limite d'ailleurs les temps de pêche de ces chalutiers.

Dans la RNBB, l'encadrement est particulièrement strict. Outre l'interdiction du chalutage dans la bande des 3 000 autour de la Corse, le décret de création de la réserve naturelle interdit cette activité en-deçà de la ligne bathymétrique des 50 mètres. Donc on est véritablement sur une zone de protection forte, d'ores et déjà respectée.

En pratique, ce que vous évoquiez, seuls deux navires aujourd'hui sont concernés sur une fraction très limitée de l'espace, avec des traits localisés en périphérie de la zone protégée sur des fonds sableux, vaseux. Donc, c'est véritablement à minima que les choses s'appliquent chez nous.

Cette pression doit donc être appréciée à sa juste échelle. Son impact apparaît sans commune mesure avec d'autres pressions existantes.

Pour répondre directement à vos questions, les marges de manœuvre de la Collectivité de Corse et de l'OEC existent. Mais elles s'inscrivent aujourd'hui dans un cadre de décision qui implique l'État et le droit européen. Vous l'avez précisé aussi.

L'Office, en tant que gestionnaire d'aires marines protégées et acteur central de la collecte des données biologiques de Corse, dispose d'une capacité d'expertise, de concertation, de contrôle et de proposition.

Notre institution s'emploie à documenter l'effort de pêche, à dialoguer avec les prud'homies et les professionnels et à porter une position construite à partir de la réalité du terrain. Mais elle ne peut pas, seule, déterminer l'ensemble du régime applicable à la pêche maritime.

Sur la possibilité de maintenir l'activité des deux chalutiers, notre position doit être responsable. Il ne serait pas sérieux d'appliquer mécaniquement à la RNBB une réponse pensée pour des situations très différentes, véritablement très différentes.

Dans la réserve, le devenir de cette activité doit donc être apprécié à partir d'éléments objectifs : absence d'extension de l'effort de pêche, localisation précise des pratiques, suivi scientifique, contrôle effectif et compatibilité avec les objectifs de conservation.

C'est d'ores et déjà le cas.

Si les évolutions scientifiques, réglementaires ou environnementales devaient conduire à terme à une réduction ou à une sortie de cette activité, celle-ci ne pourrait pas être décidée brutalement. La transition de la pêche chalutière doit donc être anticipée.

L'OEC est favorable à la construction d'un dispositif réellement accompagné permettant une sortie de flotte. Et d'ailleurs, nous avons d'ores et déjà engagé les discussions avec les deux représentants et patrons pêcheurs des chalutiers. À ma connaissance, ils sont favorables à une sortie de flotte.

C'est-à-dire une indemnisation faite par l'État, puisque c'est l'État qui réglemente ce genre de choses, et de retrouver une reclassification des choses pour effectivement leur donner la possibilité de pouvoir faire autre chose que du chalutage, comme c'est proposé. Donc, nous sommes inscrits dans cette logique qui doit se faire dans un accompagnement permanent et qui doit nous permettre, si un plan de sortie de flotte relève toutefois de la responsabilité de l'État et que l'accompagnement est permis, je pense qu'on pourrait essayer de construire quelque chose ensemble.

Mais pour en terminer mes propos, merci d'avoir posé cette question parce que cette question-là nous amène, en conclusion, à avoir en tête le principe d'autonomie que nous venons de débattre à l'Assemblée nationale.

Si demain nous sommes à même d'avoir la possibilité de réglementer, dans le périmètre de nos réserves naturelles, qui y pêche et comment on y pêche, c'est plus facile que de répondre à une obligation de l'État ou de l'Europe qui nous demande de manière abrupte, comme vous l'avez cité, de dire : demain matin, plus de chalutage en Corse. Alors que nous sommes véritablement sur l'épaisseur du trait et nous en avons deux.

Donc essayons d'avoir un accompagnement pertinent de sortie de flotte qui nous permette à terme ou de faire les choses en amont ou de les faire plus tard si nous devenons autonomes, et nous y croyons fortement.

Donc voilà ce que je voulais vous dire.

Notre ligne, elle est très claire : protéger la biodiversité marine reste l'axe majeur, préserver la ressource halieutique aussi, accompagner la transition écologique, bien sûr, mais refuser les décisions uniformes et déconnectées du terrain. Nous ne pourrions pas dire aujourd'hui à nos deux seuls chalutiers : demain matin, ça s'arrête. Ce n'est pas comme ça que nous concevons les choses. Nous devons les accompagner, trouver un bon moyen de reconversion, ils y sont favorables, je me permets de le dire ici en toute tranquillité, ils y sont favorables, mais nous devons les accompagner pour transformer leur métier et essayer de faire au mieux pour qu'ils retrouvent rapidement une activité.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Donc, la question suivante est posée par Véronique PIETRI pour Core in fronte.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
25 È 26 DI GHJUGNU DI U 2026
4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
25 ET 26 JUIN 2026

**Question orale N° 2026/E4/033 déposée par Mme Véronique PIETRI
 au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : APICULTURA

Mme Véronique PIETRI

Sgiò Prisidenti di u Cunsigliu esecutivu,

Sgiò cunsiglieru esecutivu in carica di l'agricultura,

I tistimunianzi di l'apicultori corsi sò oghji unanimi è particularmenti alarmanti.

À a surtita di st'inguernu, i perditi di culunii ghjugnani, in certi rugioni, à niveddi drammatici, sin'à un bugnu nantu à dui. In pochi anni solu, i pruduzzioni sò cascati di manera spittaculari è, pà parechji apicultori, hè oghji a parti maiò di u so redditu annuali chì hè missa in periculu.

Sta situazioni ùn hè più quidda di difficoltà puntuali o cunghjunturali. L'avvena di a filiera apicula corsa hè minacciata.

I causi sò numarosi è si aghjughjani l'una à l'altra : a prissioni sanitaria ligata à u varroa, u scambiamentu climaticu, i sicchini chì si ripetani, a mudificazioni di i ciculi di fiuritura, l'episodii di fretu tardivu, a rarifazioni di i risorsi meliferi è i sbilancii eculogichi è a polluzioni.

À tuttu què si aghjusta una difficoltà chì tocca oghji l'insemi di l'agricultura corsa : l'accessu à u fundiaru agriculu. Senza accessu à i spazii naturali è agriculi ùn ci pò essa filiera apicula durevuli.

Ma issa crisa ci devi dinò purtà à rifletta nant' à u nostru mudeddu di sviluppu è nant' à a nostra rispunsabilità cullettiva.

U ritiru prugressivu di i spazii naturali è agriculi, l'artificialisazioni di i tarreni è a prissioni criscenti esercitata nant' à l'ambienti ùn sò senza cunsequenzi nant' à a biodiversità è nant' à l'equilibrii da i quali dipendi a nostra agricoltura. Si devi avè u curaghju di rifletta à un accunciamentu di u territoriu chì rispetti di più i nostri risorsi naturali com'è l'acqua è u nostru patrimoniu vivu.

A quistioni di l'acqua diventa ogni annu più primurosa. I sicchini si moltiplicheghjani, i tensioni nant' à a risorsa impighjurisciani è parechji di i nostri filieri agriculi ni patiscini. Ùn avemi micca abbastanza anticipatu st'evuluzioni, nè capitu à tempu l'investimenti necessari da fà pà assicurà di manera durevuli sta risorsa essenziali. Si cumenciani à pena avà travagli strutturali nantu à l'acqua.

L'api, anneddu maestru di u nostru ecosistema, ci mandani oghji un veru signali d'alerta.

Ciò chì i minaccia oghji pudaria dumani indebuliscia assai di più l'insemi di a nostra agricoltura è u nostru patrimoniu naturali.

Parchì i cunsequenzi vani assai aldilà di a sola quistioni economica. Hè u patrimoniu vivu sanu chì oghji hè minacciatu.

U Meli di Corsica raprisenta unu di i più beddi successi di a nostra agricoltura, una filiera d'eccezioni. Daretu à st'AOP ci sò un sapè fà ancestrali, un'apa adattata à u so territoriu, paisaghji, una storia è un'identità chì partecipeghjani pienamenti à a rinumata di a Corsica.

Di pettu à una situazione cusì eccezziunali, pinsemi chì a risposta ùn si pò limità à misuri puntuali.

Sapemi ch'è vo aveti ricivutu pocu fà i raprisintanti di a filiera apicula è spiremi chì issi scambii ani pussutu fà avanzà a riflessioni è l'azzioni publica à nant' à u sughjettu. Cridimi ch'eddu ci voli à custruisca un veru pianu di salvezza, à l'altezza di i sfidi prutezzioni mittendu in ballu un insemi di misuri identificati.

Si tratta dinò di difenda a nostra autunumia alimentaria è ùn micca essa dipendenti da u fora è vulnerabili. pruteghjendu i tarri agriculi, assicurendu à longu andà a risorsa in acqua pà ùn micca indebuliscia i filieri di pruduzzioni

Sapemi senta oghji u missaghju di i nostri api.

Allora, vi dumandemi oghji, di pettu à sta situazioni, chì dimarchji eti da metta in piazza pà fà ricunnoscia u carattaru eccezziunali di sta crisa ?

Chì misuri a Cullettività conta metta in piazza pà sustena a filiera, pà mubilizà pienamenti i dispositivi europei esistenti, pà mubilizà u Statu o ancu a cuuperazioni mediterranea ?

Ma soprattutto, al di là di l'urgenza, chì visioni d'avvenu vulemi custruiscia pà assicurà a sopravivenza di a filiera apicula è, più largamenti, a resilienza agricula è alimentaria di a Corsica ?

Vi ringraziemu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla à l'Esecutivu

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi pè a vostra dumanda.

Cara cunsiglieri,

La filière miel a une importance économique, environnementale et patrimoniale de tout premier plan : U Mele di Corsica bénéficie à cet égard d'une Appellation d'Origine Protégée (AOP) reconnue à l'échelle européenne, valorisant une gamme variétale de six miels.

La filière apicole connaît ainsi les difficultés que vous avez soulignées : une baisse continue des rendements, des mortalités plus nombreuses, des problèmes sanitaires récurrents, entraînant une fragilité économique des exploitations.

Le changement climatique en est la cause centrale, avec des épisodes météorologiques alternant sécheresses estivales et hivers pluvieux, ou encore printemps froids et venteux, qui perturbent les cycles de floraison, fragilisent chroniquement les colonies en les privant de ressources mellifères indispensables à la constitution des réserves.

Je précise à cette occasion que l'ODARC a engagé avec la filière des travaux de recherche visant à évaluer les potentialités des miellées printanières en Corse en investiguant la disponibilité des ressources mellifères et l'impact des variations climatiques sur le rendement de miel. Ces travaux font notamment partie du programme AGRIRESILIENZA, financé par le FEDER-FSE+ 2021-2027.

Concernant la crise que vous évoquez, nous avons été alertés de la situation actuelle de pertes de ruches jusqu'à 50 %, à la sortie de l'hiver, qui ont engendré des pertes de production importantes de miel de printemps.

J'ai tenu avec le Président de la Chambre d'agriculture une première réunion dès le mois d'avril, suivie d'une autre rencontre la semaine dernière, à mon initiative, pour mobiliser les services de la DRAAF.

Comme vous le savez, la PAC (Politique agricole commune) constitue un cadre « obligatoire » pour traiter de l'accompagnement du secteur agricole, qu'il s'agisse des aides spécifiques au secteur apicole ou des dispositions s'appliquant en cas de crise.

Ces dispositions sont déclinées au niveau de chaque État-membre, soit dans le Plan stratégique national des aides de la PAC, soit retranscrites dans le Code rural.

Dans ce cadre, plusieurs dispositions doivent être mises en œuvre :

- Un dossier de perte de fonds en calamités agricoles doit être introduit, à la demande des professionnels, auprès des DDT, afin de faire valoir l'épisode exceptionnel de l'automne 2025 et de l'hiver 2025-2026 qui ont été particulièrement difficiles en Corse : précipitations abondantes et prolongées, températures anormalement fraîches en basse altitude, floraisons tardives et déficitaires du maquis automnal. Mais cette démarche, devant intervenir a posteriori, n'est pas à même de traiter du caractère d'urgence des difficultés des producteurs
- L'État doit également vérifier si les apiculteurs seraient susceptibles de bénéficier des aides du FMSE (Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental), lequel bénéficie de financements du FEADER, et peut être mobilisé par les assureurs ; cette question est notamment d'actualité en France s'agissant des apiculteurs touchés par le frelon asiatique.
- À un troisième niveau, l'ODARC a réitéré la nécessité que la reconnaissance des spécificités de la production apicole en Corse soit prise en compte dans le Plan sectoriel apicole prévu dans le premier pilier de la PAC. Ce plan est géré par l'organisme payeur « FranceAgriMer » pour le compte du ministère de l'Agriculture.

Je souligne ainsi qu'à maintes reprises, l'ODARC a saisi les ministres de l'Agriculture successifs sur la prise en compte des spécificités dans le renouvellement du cheptel, dans le cadre de la mesure 55.02 « Préservation, repeuplement et développement du secteur apicole » de ce plan national.

Il s'agit en effet de considérer le fait qu'en Corse, contrairement à la France, les apiculteurs professionnels renouvellent leur cheptel par division des ruches et l'élevage des reines, plutôt que de recourir à des achats auprès de revendeurs.

Ceci est motivé par la présence de la sous-espèce de l'abeille noire spécifique à la Corse, avec une multiplication réalisée directement par les professionnels en l'absence de revendeurs.

Ces possibilités de considérer des aides à l'auto-renouvellement des ruches par des apiculteurs éleveurs-sélectionneurs existent dans d'autres États-membres (par ex. Roumanie).

J'attire au passage l'attention de notre Assemblée sur le fait que si le statut d'autonomie de la Corse était validé, cette adaptation serait effective.

Alors oui, comme diraient certains, en l'absence d'autonomie, l'État peut toujours considérer nos demandes d'adaptation, mais il ne le fait pas. C'est pareil pour le défrichement.

Les trois pistes d'intervention que je viens d'évoquer (calamités, fonds de solidarité, adaptation du plan sectoriel apicole) restent largement sous-tendues à une intervention de l'État qui détient les compétences pour agir dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Nous serons vigilants sur les suites qui seront données à ces demandes.

En complément de ces initiatives, et compte tenu du caractère d'urgence de la situation que traversent les apiculteurs, nous serons vraisemblablement amenés à proposer l'inscription d'une aide exceptionnelle de soutien aux producteurs professionnels dans le cadre du Budget supplémentaire de notre Collectivité.

Afin de dimensionner cette aide, nous avons d'ores et déjà requis auprès de la filière un recensement des ruchers sous la forme d'une déclaration intermédiaire avant la fin juillet. Une rencontre est prévue à cette date avec les représentants de la filière pour faire un point financier précis de cette intervention.

J'ajoute enfin que l'Office de l'Environnement participe également à soutenir la filière sur le plan de l'accompagnement sanitaire, mais aussi dans l'appui à la détection et à la destruction des nids de frelons asiatiques.

Madame la Conseillère, dans la démarche que je viens d'évoquer, la filière apicole est considérée par notre Collectivité non seulement au regard de sa contribution dans le domaine agricole, mais plus fondamentalement, dans son rôle essentiel au bon fonctionnement des écosystèmes.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Question suivante posée par Madame Cathy COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe Un soffiu novu.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

25 È 26 DI GHJUGNU DI U 2026

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

25 ET 26 JUIN 2026

**Question orale N° 2026/E4/028 déposée par
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe
« Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

OBJET : TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Monsieur le Président,

Le décret n° 2023-822 du 25 août 2023 a rallongé la liste des « Zones tendues » en ajoutant 2 232 communes en raison de la crise du logement. Ce décret a des conséquences sur les baux d'habitation (loyers et préavis) et sur les taxes réglées par les propriétaires.

Par « zones tendues », bien évidemment, on désigne des zones où il y a un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement.

Le fait, pour une commune, de faire partie de ce classement génère l'application de la taxe sur les logements vacants (TLV), voire de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) sur décision de la commune.

La TLV vise les locaux d'habitation non-meublés (appartements ou maisons) vacants depuis au moins un an au 1^{er} janvier de l'année d'imposition (article 232 CGI). Sont en théorie exclus du champ d'application de la TLV les résidences secondaires meublées soumises à la taxe d'habitation.

La Corse est particulièrement impactée depuis que vous avez demandé, je crois savoir, dans les échanges qui ont eu lieu en plus haut lieu certainement dans le cadre de Beauvau, à ce qu'elle soit pleinement intégrée dans le décret pour faire face aux tensions d'accès au logement dans plusieurs zones, pourtant principalement littorales.

Conséquence : la quasi-totalité de la Corse est classée en zone tendue...

L'île, à l'exception de 7 communes sur 360 (Bisinchì, Casabianca, Giocatojo, Perelli, Rusiu, Rutali et Vescovato) est intégralement concernée par le décret d'août 2023 et donc par la TLV.

Le but de la TLV étant d'encourager à la mise en location de logements inoccupés pour faire face à la crise du logement. Il faudra faire preuve d'imagination pour expliquer à des propriétaires de biens de famille situés dans des villages, où il y a très peu d'habitants à l'année, qu'ils doivent les mettre en location alors qu'ils doivent lutter au quotidien contre la désertification rurale. Quoi qu'il en soit, ces logements étant meublés, ils n'ont pas à être assujettis à la TLV.

Dans les faits, depuis le décret, on a pu constater que l'administration fiscale réclamait des TLV indues soit parce que le logement était meublé, soit parce qu'il était occupé en période estivale.

L'article 232 ne précise pas que les logements meublés n'ont pas à être soumis à la TLV. Il faut effectuer des recherches dans le BoFIP ou dans les décisions relevant du pouvoir réglementaire.

Ce qui me conduit à vous interroger sur l'intérêt de voir la Corse, dans sa globalité, concernée par ce classement sur lequel repose la taxe, et à vous solliciter pour savoir si vous entendez demander une révision du zonage pour que ne soient concernées (ce qui était le cas avant l'extension du décret) que les communes où il y a des tensions réelles d'accès au logement.

Une assimilation uniforme de l'ensemble du territoire corse à une zone de forte tension immobilière conduit à ignorer les profondes disparités territoriales existantes entre les communes littorales soumises à une pression foncière importante et les villages de l'intérieur confrontés, au contraire, à une perte continue de population et à la vacance structurelle de nombreux logements anciens qui sont souvent des maisons patrimoniales où siègent l'âme, l'identité et l'histoire des familles corses.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla à l'Esecutivu.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la conseillère, pour votre question.

Vous soulignez en effet les difficultés inhérentes à l'application de la taxe sur les logements vacants depuis l'extension du classement en zone tendue opérée par le décret du 25 août 2023 où, en effet, l'ensemble de la Corse a été classé en zone tendue, donc à l'exception de sept communes sur la base de critères nationaux français sur lesquels on a peu de prise, à savoir : le niveau de prix de l'immobilier, élevé en Corse, le prix des loyers, élevé en Corse, les tensions entre l'offre et la demande de logements particulièrement prégnantes sur notre territoire et la part importante de logements qui ne sont pas affectés à la résidence principale, j'en ai fait la démonstration précédemment.

Et donc sur la base de ces critères, l'ensemble du territoire insulaire est classé en zone tendue, ce qui ne correspond pas forcément à la réalité de l'ensemble des communes.

Au moment de ce classement, nous avons alerté, notamment à l'époque avec le député Jean-Félix Acquaviva, sur la nécessité d'avoir une approche différenciée de l'application de cette taxe, de la même manière que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, notamment dans sa majoration, et de ne pas traiter de manière analogue les territoires sur lesquels il y avait une vraie problématique de tension en matière d'accès au logement, notamment les zones littorales et touristiques, mais pas seulement, également les zones périurbaines et les territoires de montagne ou de l'intérieur où, en effet, on a une vacance qui est souvent une vacance subie et non pas une vacance voulue à visée spéculative, et où on rencontre des problématiques que tout le monde connaît liées à l'indivision, liées à la dégradation des bâtis, etc. Donc on avait déjà interpellé à l'époque.

On peut partager l'objectif de cette taxe, en gros, qui vise à dire qu'il faut lutter contre la vacance, mobiliser au maximum le bâti déjà existant de manière à favoriser, en gros, la résidence principale versus la résidence secondaire ou l'utilisation ponctuelle des logements.

Pour autant, il est nécessaire d'avoir une application différenciée, à notre sens. Aujourd'hui, comme vous le savez, nous n'avons pas la main en la matière. Ça nécessite forcément des adaptations législatives ou la possibilité, je dirais, d'obtenir, comme on le demande, une territorialisation de la fiscalité dans le cadre notamment de la discussion autour du projet d'autonomie.

Alors, il est aussi important de rappeler, vous l'avez fait, mais je voudrais quand même insister, notamment pour que les Corses le sachent. C'est important parce que souvent on méconnaît aussi ce qui est prévu dans la loi. Et donc rappeler qu'en effet les logements meublés ne sont pas concernés par cette taxe sur les logements vacants.

Donc, moi je dis aux Corses, dans les villages, qui reçoivent une taxe sur les logements vacants, de contacter rapidement l'administration fiscale pour leur dire : Ma maison est meublée. Ce n'est pas un logement vacant et donc je n'ai pas à payer cette taxe-là. Premier élément.

Deuxième élément, les résidences secondaires utilisées une partie de l'année ne sont pas également soumises à cette taxe. Donc peut-être un travail à faire, notamment avec les maires et les conseillers municipaux, pour bien les informer sur ces dispositions, afin qu'ils puissent les relayer à leurs administrés, notamment dans les villages, de manière à revenir vers l'administration fiscale pour qu'elle n'applique pas cette taxe sur les logements vacants lorsqu'elle n'est pas due.

Donc, bien entendu, on a une évolution importante également qui va intervenir en 2027 sur cette question de la taxe sur les logements vacants puisqu'elle va être fusionnée avec la taxe d'habitation sur les logements vacants qui, elle, concerne les zones non tendues.

Donc on va avoir plus qu'une seule taxe qui s'appliquera sur l'ensemble du territoire insulaire et qui va être, je dirais, de la responsabilité des communes, qui vont percevoir cette taxe et qui vont pouvoir aussi la majorer, si elles le souhaitent.

Donc, c'est une évolution, je dirais, qui va plutôt dans le bon sens puisqu'on redonne aux territoires une certaine marge de manœuvre, même si nous, on considère qu'à ce stade c'est insuffisant, notamment pour avoir un traitement différencié entre les territoires qui souffrent et qui peinent à se développer et les territoires qui subissent des pressions importantes, notamment en matière de logement.

Ça doit faire partie aussi du travail que l'on aura à faire dans le cadre de la révision du PADDUC, notamment autour du périmètre du Comité de massif et donc de la définition d'où se situent les territoires vraiment sous contrainte en Corse.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Question suivante, Santa Duval, pour le groupe Un soffiu novu.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

25 È 26 DI GHJUGNU DI U 2026

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

25 ET 26 JUIN 2026

Question orale N° 2026/E4/032 déposée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : PORT DE SIGNES RELIGIEUX DANS LES EPLE

Mme Santa DUVAL

Je vous remercie.

Monsieur le Président,

Comme l'an dernier avec la Croix de Quasquara, il y a des événements qui peuvent être des marqueurs à ne pas ignorer si l'on veut conserver notre identité dans le respect des règles établies par le droit.

Je tiens d'abord à préciser que mon propos ne consiste pas à remettre en cause le travail des enseignants, ni le principe de la laïcité. En revanche, je pense que cette situation aurait pu être un peu mieux gérée.

Il y a quelques jours, une élève en classe bilingue d'un collège à Ajaccio aurait été réprimandée par une enseignante au motif qu'elle porte une croix autour du cou. Il lui aurait été demandé de cacher sa croix sous ses vêtements au motif qu'il s'agirait d'un signe religieux ostentatoire. L'élève ayant refusé, l'enseignante l'aurait interpellée devant la classe et accompagnée d'une sanction.

Je trouve cette réaction un peu disproportionnée, obligeant la famille à prendre contact avec la direction de l'établissement.

Je ne vois pas en quoi cette élève chercherait à imposer ses convictions aux autres élèves, ni en quoi elle perturberait le déroulement des cours.

Au-delà de ce cas particulier, cet épisode nous renvoie à la place que peuvent encore avoir nos traditions, notre histoire et notre héritage culturel dans l'espace public.

La Corse est une terre profondément marquée par la culture chrétienne, comme en témoignent son patrimoine, ses villages, ses fêtes et ses symboles.

L'école a vocation à instruire nos enfants et à développer leur esprit critique, pas à les amener à renier les symboles, les traditions ou l'héritage culturel constitutifs de notre identité.

D'autant plus que cette enseignante se serait fondée sur une interprétation particulièrement zélée de la circulaire officielle d'application de la loi de 2004 qui précise que sont interdits le voile islamique, la kippa, ou une croix de dimension manifestement excessive. Sachant que la même circulaire ajoute que « *la loi ne remet pas en cause le droit des élèves de porter des signes religieux discrets* ».

La laïcité à l'école a pour objectif de garantir la neutralité du service public et le respect de chacun, elle ne devrait pas créer un climat de tension autour d'un symbole porté de manière discrète.

Je sais, Monsieur le Président, que nous sommes là sur une compétence d'État. Cela reste néanmoins un problème de société que l'on rencontre ou que l'on peut rencontrer au quotidien.

Cet épisode reviendra certainement à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'établissement, dans lequel notre assemblée a des représentants.

La CDC étant propriétaire des murs des collèges et lycées, je souhaiterais savoir si vous seriez favorable, bien entendu avec l'accord du Rectorat, à l'idée d'afficher en début d'année scolaire ou de communiquer aux enseignants, la circulaire de 2004 relative au port de signes religieux. Une petite pique de rappel qui permettrait de montrer qu'il y a des règles et que nous ne sommes pas prêts à tout accepter.

Il s'agirait simplement de rappeler le juste équilibre entre le principe de laïcité, de neutralité et du respect de chacun qui s'applique à l'Éducation nationale.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

A parolla à l'Esecutivu, Lauda Guidicelli.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Madame la Conseillère,

Vous interrogez le Président du Conseil exécutif sur un sujet qui relève d'abord, vous l'avez rappelé, de la compétence de l'Éducation nationale et aussi des chefs d'établissement.

C'est précisément pour cette raison que nous avons pris soin de vérifier les faits auprès du collège concerné. Il ressort de ces échanges que l'enseignante a engagé un dialogue répété avec l'élève avant de saisir sa hiérarchie face à un refus de respecter la règle et à une remise en cause de son autorité.

Cette démarche correspond exactement à la procédure prévue. Nous ne sommes donc pas dans une interprétation excessive de la loi, mais bien dans l'application du cadre posé par celle-ci en 2004, qui opère une distinction claire entre les signes ostensibles et les signes discrets.

Je souhaite rappeler un point essentiel.

Les signes religieux ne sont pas interdits en tant que tels, ils sont autorisés dès lors qu'ils demeurent discrets. Ce principe de 2004 est systématiquement repris dans le règlement intérieur, porté à la connaissance de l'ensemble des familles et remis à l'élève à chaque rentrée scolaire.

Cet équilibre est donc connu de tous et formalisé dans chaque établissement.

Depuis 2013, l'affichage de la Charte de la laïcité vient d'ailleurs en renforcer la portée. J'ajoute aussi un élément souvent méconnu : les parents signent eux-mêmes cette charte, attestant ainsi en avoir pris connaissance et adhéré à ce cadre commun.

Voyez-vous, la laïcité n'est pas, à mon sens, l'effacement des croyances à grands coups d'effaceurs de tableaux, de feutres ou d'éponges de tableaux noirs. La laïcité, c'est un principe d'une force incroyable. Il dit que dans l'espace public, les signes de croyance ne doivent pas être visibles, car les institutions, les espaces publics ne sont pas religieux.

La laïcité protège chacun dans son droit à croire ou à ne pas croire. Je crois profondément à une laïcité qui soit ouverte et apaisée. Une laïcité qui n'humilie personne, qui ne stigmatise aucune croyance, mais qui permet à chacun de vivre ensemble dans un cadre commun.

Vous dites que l'école n'a pas à apprendre à nos enfants à renier ce qu'ils sont. Évidemment que non, mais l'école applique ce qu'est la laïcité et enseigne à nos enfants

des programmes bien chargés dans bien des matières pour en faire des hommes et des femmes libres et éclairés. Parce que l'école a une place particulière dans la société.

C'est le lieu où se forge l'esprit critique, le lieu où l'on apprend à distinguer le savoir, la croyance, l'opinion et le fait. C'est précisément pour cela que la neutralité est renforcée en son sein.

À l'école, on peut apprendre le fait religieux, comprendre les religions, leur histoire, leur place dans les civilisations.

Elle doit transmettre des connaissances, des savoirs scientifiques avérés, afin que chaque enfant puisse construire librement sa pensée.

Cette laïcité apaisée permet justement que les croyances personnelles ne soient jamais mises en concurrence avec les savoirs que l'école doit transmettre pour remplir pleinement sa mission.

Ce qui doit nous alerter, en revanche, ce sont les réactions disproportionnées qu'a suscitées cet épisode.

Un fait isolé, amplifié sur les réseaux sociaux et qui peut fragiliser à la fois élèves et enseignants.

Permettez-moi donc d'avoir un mot de soutien pour l'équipe éducative. Aujourd'hui, nos enseignants exercent une mission essentielle, souvent exigeante, et ils doivent pouvoir expliquer sereinement les règles qui s'appliquent à tous.

Vous proposez que la Collectivité de Corse diffuse ou affiche la circulaire de 2004 en début d'année scolaire. Je ne trouve pas cela nécessaire. Il appartient à chaque chef d'établissement de le décider dans le respect du cadre normatif et légal.

Permettez-moi enfin d'ajouter un élément de cohérence. Votre président de groupe est lui-même chef d'établissement. Il connaît parfaitement ces règles et les applique quotidiennement.

Il peut, s'il le souhaite, contribuer utilement à rappeler cet équilibre au sein de votre groupe et apaiser les inquiétudes qui peuvent naître de situations individuelles, parfois mal comprises.

Au-delà de ce cas précis, une conviction doit nous rassembler : la laïcité demeure une protection, une protection de la liberté de conscience, une protection de l'égalité entre les citoyens, et surtout une protection des enfants qui doivent pouvoir grandir et évoluer dans un cadre apaisé et respectueux de chacun.

A scola hè per mè, è spergu per noi eletti, un locu induve i zitelli trovanu prutezzione. È ghjè u duvere di l'adulti di fà chì sti sugetti, certe volte di pulemica più ch'altr'affare, ùn ci entrenu.

À ringrazià vi !

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Vous avez le temps de répondre.

Mme Santa DUVAL

Je vous remercie, Mme la Conseillère.

Je ne remets pas en cause du tout l'enseignante, c'est juste la façon de faire.

Après, quand vous avez dit que les parents signaient cette charte, je ne suis pas du tout au courant. Je suis ravie de l'apprendre.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Question suivante posée par Mme Paule CASANOVA-NICOLAI, pour le groupe Un soffiu novu.



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

25 È 26 DI GHJUGNU DI U 2026

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

25 ET 26 JUIN 2026

**Question orale N° 2026/E4/031 déposée par Mme Paule CASANOVA-NICOLAI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

OBJET : IMPACT ET PRÉVENTION DU BOMBYX DISPARATE

Mme Paule CASANOVA-NICOLAI

Monsieur le Président,

Depuis des mois, de nombreuses communes de Corse, et notamment dans le Taravo, sont confrontées à une pullulation exceptionnelle du bombyx disparate qui provoque d'importantes défoliations des chênaies et suscite une vive inquiétude parmi les habitants, les élus locaux, les exploitants agricoles et les propriétaires forestiers.

Au-delà des conséquences paysagères particulièrement visibles, ce phénomène interroge sur ses impacts à moyen et long termes pour les écosystèmes forestiers, les activités agricoles, l'élevage extensif, l'apiculture ainsi que l'attractivité touristique de territoires ruraux déjà fragilisés.

Ce phénomène interroge aussi sur la pollution du fleuve du Taravo ; l'ARS a d'ailleurs été sensibilisée.

Dans plusieurs communes du Taravo, les villageois constatent également une présence massive de chenilles à proximité des habitations, des espaces publics et des exploitations agricoles, générant des nuisances importantes et un sentiment d'abandon face à ce phénomène.

Plusieurs réunions ont d'ailleurs été organisées dans la vallée ces dernières semaines à l'initiative d'un élu local du Taravo, pour essayer de transmettre l'information et de décrire certaines situations.

À ma connaissance, ni l'ODARC, ni l'OEC n'ont mis en œuvre de programme de lutte active à grande échelle contre le bombyx disparate en 2025-2026.

Et comment appréhende-t-on la situation en 2027 ?

Les actions observées relèvent surtout du suivi scientifique et de la surveillance des foyers. La DRAAF a réalisé un suivi des défoliations puis des pontes pour évaluer le risque 2026. Les résultats publiés au printemps 2026 concluent à un risque globalement faible sur l'île, mais encore modéré localement dans le Taravo.

On parle de 5 000 hectares de zones utilisées pour l'élevage porcin extensif figurant parmi les surfaces touchées en 2025, avec des conséquences sur les ressources alimentaires naturelles des troupeaux.

Dans ce contexte, je souhaiterais savoir quel bilan l'ODARC dresse-t-il aujourd'hui de l'impact du bombyx pour les exploitations agricoles et les activités rurales situées dans les secteurs les plus touchés ?

L'Office envisage-t-il la mise en place d'un dispositif d'accompagnement ou d'indemnisation pour les exploitants qui subiraient des préjudices directement liés à cette pullulation ?

Enfin, la Collectivité de Corse envisage-t-elle un plan d'action spécifique afin d'accompagner les communes rurales confrontées à ce phénomène et de mieux anticiper les futures pullulations favorisées par le réchauffement climatique ?

Je vous remercie.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi.

Le bombyx disparate est bien implanté en Corse et connaît des phases de pullulation cycliques, parfois spectaculaires, ne touchant pas les mêmes secteurs et recensées depuis le début des années 90. Les défoliations peuvent être fortes, notamment sur les chênes, mais elles restent généralement limitées dans le temps. Les arbres en bonne santé résistent le plus souvent, même si la production de glands peut être fortement réduite l'année concernée.

Ainsi, comme vous le soulignez, depuis 2024, plusieurs régions ont été touchées.

La situation actuelle apparaît contrastée :

- Dans le Centre-Corse, plusieurs observations de terrain indiquent une fin de gradation : chenilles affaiblies ou mortes, présence importante de prédateurs, notamment les calosomes, et développement de parasites.
- Dans le sud de l'île, la gradation semble encore persister localement, avec les premiers vols de papillons mâles et des signalements récents, notamment dans la plaine de Peri, à Coti-Chiavari et dans le Haut-Taravu.

Dans ce contexte, et au-delà des nuisances réelles constatées localement, les suivis scientifiques conduits par l'OEC et ses partenaires invitent à la prudence sur les réponses à apporter.

Ces travaux montrent qu'une lutte insecticide généralisée, y compris avec des produits microbiologiques, n'est pas opportune en milieu naturel. Elle risquerait de perturber les mécanismes de régulation naturelle du bombyx disparate : épuisement de la ressource alimentaire, baisse de la reproduction, augmentation des prédateurs et des parasites. Elle pourrait même, dans certains cas, prolonger localement les infestations en empêchant la rétrogradation naturelle de la population.

En effet, les populations de chenilles se régulent naturellement, suite à la diminution de la ressource alimentaire et à l'accroissement des prédateurs (oiseaux notamment), qui finit toujours par arriver, comme nous pouvons le constater sur d'autres territoires touchés en 2024 et 2025.

La lutte (piégeage, lutte biologique) est certes possible, mais n'est en général pas mise en œuvre sur les massifs forestiers à grande échelle du fait de leur étendue et des difficultés techniques que cela pose.

La priorité doit donc aller au suivi, à l'information des communes et des habitants, à la remontée des signalements et à une meilleure anticipation des futurs épisodes, notamment dans un contexte de changement climatique.

Concernant les pertes économiques, le bombyx disparate n'est pas un organisme réglementé. Il n'existe pas de mécanisme d'indemnisation au titre du sanitaire, que celui-ci soit pris en charge par l'État ou par le Fonds national de mutualisation sanitaire et environnementale (FMSE).

Les services de l'État suivent l'évolution de la pullulation de l'insecte et réalisent des bilans des défoliations observées, mais aucun fonds d'indemnisation spécifique n'a été annoncé pour les pertes liées à ce ravageur, malgré des engagements pris en 2025 par les représentants de l'État en Conseil d'administration de l'ODARC pour rechercher des solutions.

S'il n'existe pas de risque sanitaire et d'enjeux pour la santé humaine, la défoliation printanière compromet la production de glands pour la saison suivante. En conséquence, une partie des éleveurs, de porcs et de petits ruminants notamment, s'inquiète légitimement de cette perte de ressource alimentaire pour leur cheptel, et ce d'autant plus que certains ont déjà subi des pertes l'année dernière.

Si les services de l'État concluent à une atteinte durable de la ressource pastorale ou à des surcoûts importants d'alimentation, une demande de reconnaissance pourrait être étudiée. Cela nécessite toutefois une procédure officielle et une évaluation des dommages.

Cette procédure ne pouvant être portée que par l'État, la Collectivité de Corse n'ayant pas encore ce type de prérogative, je m'engage à saisir le DRAAF de Corse sur le déclenchement de cette reconnaissance ouvrant la voie à une possible indemnisation.

L'ODARC restera bien évidemment vigilant pour que tous les moyens soient mis en œuvre pour limiter au maximum l'impact de cette infestation sur les exploitations agricoles corses.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Emu compiu e questione à bocca.

Je tiens quand même à vous informer que tout le monde a explosé le temps de parole, sauf Marie-Claude, que ce soit aussi bien pour ceux qui posent les questions que pour l'exécutif qui répond.

Donc, je ne le dirai pas à la présidente... Mais je tenais quand même à vous informer. On ne dira rien pour cette fois, mais à vous de voir pour la prochaine fois de rester dans les temps le mieux qu'on peut.

Voilà. Donc, on va faire l'appel.

È dopu a parolla à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

Mme Elisa TRAMONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

M. Hyacinthe VANNI

Le quorum est atteint, la session est ouverte et dò a parolla à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

La séance est ouverte à 11 h 55, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

M. le Président Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Simplement, avant de partir en commission pour recevoir une délégation de Scola Corsa, comme il est d'usage, une pensée pour des personnalités ou des élus disparus et bien sûr un témoignage de soutien aux familles et aux proches.

M. Pierre-Nonce di Nono Lanfranchi, une personnalité ajaccienne, maire di Guitera depuis 1989, M. François Garidacci, maire de Carghjese de 2001 à 2026, M. Joseph Micheli, maire de Centuri de 2001 à 2014.

Une pensée aussi pour une personnalité insulaire de la diaspora, M. André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux depuis 1980.

Et enfin, une pensée particulière pour M. Laurent Savelli, avec des condoléances et un soutien amical et fraternel à nos amis, M. Jean-Michel Savelli et M. Joseph Savelli, son petit-fils, et sans oublier bien entendu, Pierre Savelli, ancien maire de Bastia.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

On suspend, on va en conférence des présidents et je vous propose qu'on reprenne à 15 heures. Merci.

La séance est suspendue à 12 heures.

La séance est reprise à 15 h 15 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Merci de regagner vos places. On va commencer.

Alors, suite à la conférence des présidents, je vous propose qu'on valide une motion en soutien à Scola Corsa, après décision unanime de la conférence des présidents.

Donc, je propose que Nadine la lise et qu'après, il y ait une intervention par groupe, si vous en êtes d'accord.

MUZIONE / MOTIONS

Motion substitutive n° 2026/E4/010 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Nadine NIVAGGIONI pour le groupe Fà Populu Inseme : SITUATION DE SCOLA CORSA ET NÉCESSAIRE PÉRENNISATION DE L'ENSEIGNEMENT IMMERSIF EN LANGUE CORSE

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Presidente.

« L'ASSEMBLÉE DE CORSE

AFFIRME son soutien plein et entier à l'association Scola Corsa et, plus largement, à l'enseignement immersif en langue corse comme outil essentiel de transmission linguistique et culturelle ;

RAPPELLE que la préservation et le développement de la langue corse constituent un objectif majeur des politiques publiques conduites par la Collectivité de Corse et qu'ils nécessitent des moyens adaptés et pérennes ;

DEMANDE au Gouvernement :

- de mettre en œuvre dans les meilleurs délais la sécurisation juridique du dispositif Scola Corsa et souhaite que des engagements soient actés dès la réunion quadripartite du 25 juin 2026 ;
- de procéder à la contractualisation généralisée des postes nécessaires au fonctionnement de l'enseignement immersif ;
- de formaliser par écrit les contractualisations d'ores et déjà actées, afin d'apporter aux familles, aux personnels et à l'association les garanties nécessaires pour préparer sereinement la rentrée scolaire 2026-2027 ;
- de répondre favorablement à la demande de l'association Scola Corsa sur la répartition des contractualisations entre tous les sites ;
- de garantir la pérennité financière et institutionnelle de l'association dans le respect du droit applicable ;
- de prendre toutes les dispositions permettant la poursuite sereine de l'activité éducative de Scola Corsa ;

DEMANDE SOLENNELLEMENT le retrait du recours contentieux engagé par le préfet de Corse contre le dispositif de financement de Scola Corsa dès lors qu'une solution pérenne et sécurisée aura été mise en place ;

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente de l'Assemblée de Corse afin de faire valoir les revendications formulées dans la présente motion auprès du Gouvernement et de ses représentants. ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, une intervention par groupe. Soyez un peu courts, si vous pouvez, Jean-Martin !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour être très court, d'abord, je vais proposer un sous-amendement.

Moi, je pense qu'il faut entamer cette négociation de ce jour sans forcer la main à quiconque.

« Souhaite que des engagements fermes soient pris », moi, j'avais proposé « que des engagements soient actés », ça suffira largement.

La question est simple : faut-il aboutir à la contractualisation généralisée ? La réponse est oui, pour deux raisons.

D'abord, c'est un gisement d'économie pour l'association ; économie, puisque nous n'aurons plus à financer la petite dizaine d'emplois. C'est le premier sujet. Et la contractualisation permet de contrôler, pour ceux qui font le procès à Scola Corsa, de naviguer à vue ou sans contrôle pédagogique. C'est le meilleur moyen de contrôler.

La deuxième chose qui est importante, c'est que pour que nous puissions contractualiser à minima sur une base de six postes qui pourraient être actés ce soir, il est important que la clé de répartition, ce qu'on a appelé entre nous les critères cet après-midi, soit validée par le préfet, dès ce jour si c'est possible, et que l'on puisse avoir une délibération exécutoire assez rapidement, mais qui protège le président. Sinon, on repart comme en 40, avec une délibération qui serait entachée d'illégalité, et donc non-sécurisée du point de vue financier.

C'est la raison pour laquelle, sur ces bases-là, qui ne sont pas jusqu'au-boutistes mais raisonnables, je pense qu'on pourrait arriver à un point d'accord en fin d'après-midi souhaitable et souhaité, me semble-t-il, par tout un chacun.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Je pense qu'on n'a pas besoin, pour plein de raisons, d'un trop long débat qui nuirait à la portée symbolique et politique de ce que l'on souhaite faire dans ce dossier.

Sur la forme, saluer le fait que nous débattions au seuil de nos échanges plus généraux et de l'examen d'autres rapports de ce sujet-là. C'est d'ailleurs vous, Président, qui l'avez proposé et on a assez vite collé à l'idée.

Demander, puisque Romain Colonna, je crois, en a fait état en commission, à être associés à ladite motion pour qu'elle soit non pas celle d'un groupe, mais de notre collectivité et de notre assemblée en général.

Sur le fond, tendre vers l'unanimité. Jean-Martin l'a clairement esquissé. On pourrait interpréter ce dossier de mille manières, et le débat en commission ce matin, avec les représentants de Scola corsa, l'a révélé, le lire et le mettre en perspective d'une façon tantôt assez radicale, tantôt très ou trop modérée.

Moi, je crois qu'il faut en l'espèce que l'on soit tous d'accord, que c'est ce qui va nous donner de la force et qu'au-delà du vote, je l'espère unanime de cette motion, nous puissions apporter un soutien plein et entier, comme le dit la motion, aux représentants de la structure qui, dans 1 h 30, vont être reçus en préfecture aux fins de trouver un dénouement.

Finir sur deux idées.

Premièrement, on ne veut tordre le bras de personne, mais amener l'État, l'Education nationale, le Gouvernement, quelque part, à accompagner au bon niveau ce qui est en train de se passer, et dire que ce n'est ni un caprice, ni une demande exorbitante, mais tout simplement, et à ce stade, la contractualisation devant être acquise en son principe, une mesure de survie, puisque l'on sait que Scola Corsa, si elle pourrait être pourrait être en mesure de supporter le moment de la rentrée, ne pourrait pas s'inscrire dans la durée si les conditions proposées n'étaient pas toutes réunies, au premier rang desquelles, donc, celles qui viennent d'être rappelées.

Donc, je ne serai pas plus long.

Soutien inconditionnel à la démarche engagée.

Volonté de tendre, si nous le pouvons, et je crois qu'on en est largement capables, vers l'unanimité.

Et sur les fondamentaux de la démarche en cours, obtenir dans les deux ou trois heures qui viennent, sans que ça s'apparente à un chantage ou une pression quelconque, les bonnes réponses à des engagements qui sont ceux d'une structure, mais au-delà, je le crois, d'une société et d'un peuple.

Quoi que l'on pense des types d'enseignement ou des sujets pédagogiques, il y a aujourd'hui un sujet politique de fond, et je crois qu'on aurait tort de l'éviter ou de passer à côté en versant dans des débats qui n'ont pas lieu d'être.

Soyons solidaires et je crois qu'on va y arriver. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

In corte parole perchè chì pensu chì nantu à u fondu è nantu à a legittimità di e dumande di scola corsa è u nostru sustegnu, và cù i so pedi.

Cum'è duveria andà cù i so pedi, ciò ch'elli dumandanu, hè legittimu, hè veramente fundatu, veradimente è avà, ci vole ch'ella sbocchi l'affari. Perchè chì u calendariu corre, a rientrata s'avvicina è s'appronta avà, è chì devenu esse date e guaranzie al di là di e chjachjare è di a ricerca di vince torna à pena di tempu.

Avà ci vole ch'è no sbucchessimu.

È di sicuru, di parlà d'una voce, d'una sola voce in st'assemblea, ùn pò chè appughjà dopu à u scontru di sta mane induve n'avemu spertutu cù i ripresentanti di scola corsa è duve avemu spertuti e rivendicazione, di sicuru, à traversu issu votu, accompagnà le dopu nanzu à u so scontru davanti à u Prifettu è à u Statu chì a speru, senterà a voce di scola corsa è di millaie di quelli chì sò daretu à elli.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Charlotte.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Président.

Le danger qui pèse sur l'existence-même de Scola Corsa poserait un réel problème : problème avec la remise en question de sa mission d'intérêt général en tant que défenseur de la langue corse, mais également problème pour sa mission de formateur, de locuteur, capable de maîtriser à la fois le corse et le français.

Aujourd'hui, l'immersion est le seul moyen de préserver la langue corse. Puisque le secteur public ne le fait pas, c'est bien que le monde associatif se soit emparé de cette nécessaire immersion.

Il est prouvé que plus l'apprentissage de deux langues commence tôt, plus cela devient naturel pour un enfant de se construire autour de deux chemins parallèles.

C'est pour toute raison que seremu à fiancu à Scola Corsa è chì susteneremu sta muzione.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Merci, Président.

L'aghju da dì in francesi, a pudaria dì in corsu, ma l'aghju da dì in francese, vogliu esse sicuru d'essa bè capitu, micca solamente quì, parchì quì socu sicuru d'essa capitu. Bref...

Ma génération, celle qui m'a précédé, et jusqu'à peu près aux années 70-80, u corsu s'imparava in corpu à mamma, s'imparava ind'u viculu, s'imparava ind'u paesi.

A l'époque, jusqu'aux années 70, en Corse, tout le monde parlait corse. Les villages étaient pleins, on parlait corse également en ville et évidemment, ça ne coûtait pas un centime, tuttu u mondu parlava, era gratisi.

Aujourd'hui, la langue corse est en perdition, ça se voit tous les jours. La transmission naturelle doit représenter, d'après l'INSEE, parchì eiu ùn a possu micca dì, dans les 2 à 3 %. C'est-à-dire qu'il faut substituer à cette transmission naturelle, des moyens. On a déjà mis beaucoup de moyens financiers dans la langue, il y a un progrès, mais c'est insuffisant.

Donc, pour ce qui nous concerne, tout ce qui va dans ce sens, donc Scola Corsa en particulier, nous ne pouvons que l'appuyer.

J'en ai terminé.

M. Hyacinthe VANNI

Comme d'habitude, court et efficace.

Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vogliu di chì daretu à issa muzione, ci hè statu tuttu un travagliu prima di prisentà issa muzione, è ci hè statu tuttu un travagliu fattu da i servizii di u retturatu, da scola corsa, incù i servizii di a prifettura, è i prefetti presenti, è a Cullettività di Corsica, presente dinù. Un travagliu, finu, analiticu, per mustrà chì ci era a vuluntà di truvà un chjassu chì possi sbuccà.

Oghje, risposte, ùn ci n'hè micca, malgradu tuttu u sutegnu pupulare, postu chì ete vistu, ci sò state parechje millaie di ziffre, ci hè statu una manifestazione, cisò parechje centinaia, credu più di dui centu merri chì anu zifratu, anu sustenutu à Scola Corsa, è oghje speremu chì sarà l'ultima reunione. A reunione chì hà da sbuccà è di sicuru ci ralegreremu s'è u votu hè pusitivu è favurevule quì nentru à l'assemblea.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. D'astre intervenzione ?

Iè, Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Una seconda o Sgiò Presidente.

Ramintà, chì tutte l'azzione, tutte e misure è tutti i piani chì vanu in u sensu di u sviluppu di a nostra lingua è n'avemu pigliatu una bella parte quì in st'assemblea. Ci tocca à didende li, è à prumove li.

Difende l'insignamentu di a nostra lingua, salutà tutti quelli chì sò impegnati à prò di issu insegnamentu, dipoi quarant'anni o cinquant'anni oramai.

Sviluppà u dispositivu à prò di u sviluppu, di u dispositivu bislingu è immersivu di sicura, di ch'ella sappia in u settore publicu o in u settore associativu, què hè in modu generale.

È di chì oghje, hè par quessa chì ci tuccaria à avè l'unanimità nantu à issa muzione, ci hè un urgenza, à cort'andà pà l'associu Scola Corsa, chì aspettanu risposte dipoi avà parechji ghjorni, parechje simane.

Hè parquessa ch'ellu hè impurtante chì issa muzione passessi oghje avà.

Ùn hè micca sempre in a nostra abitudine di fà le passà cusì u ghjovi perchè dopu ci hè una reunione, noi sò chè no vulemu, sò chè no dumandemu, perchè ghjè u rolu dinò di u puliticu, ghjè di scoglie i capatoghji, ghjè chì à a sciuta di issa reunione, ci pò esse una risposta accitevule da l'associu Scola Corsa, ch'elli possinu fà a so rientrata custannu nurmalamente è chì l'affari si possinu appaccià è chè no possimu sorte da u cunflittu perchè ne semu à pocu pocu è dunque ci vole à avanzà nantu à issa quistione è di modu largu nantu à a quistione di a lingua corsa.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. S'è ùn ci hè più dumande, aghju da dà a parolla à l'Esecutivu, u consigliere esecutivu in carica di a lingua.

M. Gilles SIMEONI

Di sicuru un sustegnu à a muzione è a u sottu amendamentu di Jean-Martin MONDOLONI, u spiritu cumunu trà Assemblea è Cunsigliu Esecutivu è di permette di sbuccà oghje, nantu à una visione chjara per assicurà u passu per Scola Corsa.

M. Hyacinthe VANNI

Eccu. Dunque, aghju da mette sta muzione, cù e riflessione di Jean-Martin, chì l'hà da ripete...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Vous indiquez, « souhaitez que des engagements fermes soient pris », je suggère un amendement de nature plus apaisante et moins combattante, avec « que des engagements soient actés dès la réunion quadripartite » de ce jour.

Ne dites rien à Paul-Félix !

M. Hyacinthe VANNI

Ok, est-ce que tout le monde est d'accord ?

C'est au 3^{ème} paragraphe, je lis : « de mettre en œuvre dans les meilleurs délais la sécurisation juridique du dispositif Scola Corsa et souhaite que des engagements soient actés dès la réunion... »

Donc, je mets aux voix l'amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

(Applaudissements du public)

Dunque, pudemu cuntinuà, avec le débat sur l'autonomie.

Je vais rappeler les temps de parole comme ça tout le monde saura à quoi s'en tenir.

Donc, pour Fà populu in seme, 20 minutes ; Un soffiù novu, 15 minutes ; Core in fronte, 10 minutes ; Avanzemu, 10 minutes ; pour les non-inscrits, 2 minutes, mais je pourrais aller exceptionnellement jusqu'à 5 minutes. Merci de vous y tenir. Et pour Un'altra strada, 5 minutes aussi, mais on pourra être un peu plus tolérant puisque vous êtes un groupe.

Est-ce qu'on est tous bien d'accord, comme ça on a bien cadré et on se tient à ces temps de parole.

Dunque, avete a parolla, o Sgiò Presidente.

**SEQUENZA RELATIVA A U PRUGETTU DI LEGE CUSTITUZIUNALE
NANT'A L'AUTUNUMIA DI A CORSICA / SEQUENCE RELATIVE AU
PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE SUR L'AUTONOMIE DE LA CORSE**

M. le Président Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, o Sgiò Presidenti.

Alors, simplement, quelques paroles d'introduction avant de passer la parole, aussi, je crois, au Conseiller exécutif en charge de l'autonomie.

Vous dire simplement que, j'en avais parlé lors de la dernière session, il me semble que nous sommes là où nous devons être, où nous voulions être, en tout cas. Même si le parcours a été long, parfois difficile, je crois que le vote de l'Assemblée nationale démontre que ce parcours est, à ce stade, réussi : un vote large, avec une majorité incontestable.

Mais ce vote nous dit aussi que le chemin qu'il nous reste à parcourir sera tout aussi long et tout aussi difficile.

Moi, je le dis régulièrement, depuis l'origine de ce processus, je veux être optimiste.

Je veux être optimiste parce que je sais que, tout d'abord, nous venons de loin et qu'on s'est construit, qu'on a construit ce chemin-là à travers aussi tout un parcours de lutte, de résistance, de persévérance et de beaucoup de patience. Et nous sommes prêts encore à être patients, s'il le faut ; on sait qu'on devra l'être pour pouvoir aboutir. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que nous avons réussi à l'Assemblée nationale. Nous l'avons dit ici, je l'avais, moi, en tout cas, souligné : l'importance du collectif.

Nous avons réussi tous ensemble, en tout cas, à la quasi-unanimité, par notre implication, par notre travail, à la fois le travail du Conseil exécutif et je veux souligner le travail du conseiller exécutif qui interviendra tout à l'heure, je crois qu'il porte la voix du Conseil exécutif, aujourd'hui, dans les échanges que nous avons eus avec le Gouvernement et avec les députés, et qu'il porte plus largement ce projet depuis bien des années.

Le travail de l'Assemblée de Corse, de ses groupes. Moi, je veux aussi, bien sûr, vous remercier pour votre implication : le groupe majoritaire, le président du groupe Fà populu in seme, Romain Colonna, mais aussi le travail des groupes d'opposition et des présidents de groupes d'opposition.

L'opposition nationaliste, Paul-Félix Benedetti, indépendantiste, et je crois qu'il est le groupe qui, à travers ses propos, a fait certainement le pas le plus important et les concessions les plus fortes. Mais il est là, et il l'a dit, j'ai assisté à ses côtés à des débats en commission auprès des députés français, il l'a dit, pour lui, c'était bien sûr un effort, mais c'était un effort qu'il voulait faire parce qu'il savait la nécessité de construire la démocratie et la paix pour notre pays.

Je veux aussi souligner l'apport, plus discret, mais aussi, je le sais, efficace, du président d'Avanzemu, Jean-Christophe Angelini.

Souligner aussi le soutien, le travail de ceux qui ne sont pas nationalistes : Pierre Ghionga, qui était présent à nos côtés toutes ces dernières semaines ; la droite, de manière plus contrastée, mais aussi dans une forme de diversité.

Et c'est à ce stade, bien sûr, que je rebondis aussi sur les parlementaires. Nous, en tout cas, la diversité de la droite que l'on retient, c'est celle du message porté par Laurent Marcangeli, un travail d'engagement fort, très allant, et je crois qu'il a été décisif, y compris dans le vote de son groupe parlementaire.

Je veux dire aussi qu'on doit remercier les autres parlementaires, les parlementaires nationalistes : Michel Castellani et Paul-André Colombani.

Et enfin, souligner l'apport décisif aussi des maires, à travers leur motion de soutien à l'autonomie : 260 maires, ùn hè micca nunda, qui se sont mobilisés dans un temps très court.

Alors, quelle que soit la forme, on peut discuter sur la forme. Ce qu'on doit retenir aujourd'hui, c'est le plus important : cette motion-là, elle vient des territoires. Ce n'est pas simplement l'Assemblée de Corse, ce ne sont pas simplement les parlementaires, c'est aussi l'ensemble des élus des territoires, ou un très grand nombre d'élus des territoires, qui soutient la démarche. Et je pense que ça a aussi été décisif lors du vote à l'Assemblée nationale.

Alors, nous venons de loin. Nous avons joué collectif, et c'est nécessaire. Et nous devons encore continuer lors des prochains débats au Sénat.

Et enfin, je dis que je reste positif parce qu'en politique - je ne vais pas refaire la métaphore sportive -, mais en politique, c'est un peu comme en sport, c'est important, la dynamique, elle est importante. Et là, nous sommes dans une dynamique de victoire. Et je pense qu'il faut continuer dans cette dynamique. Il faut que nous entraînions le plus de monde possible, que nous sachions fédérer, on doit continuer à fédérer, que nous nous préparions maintenant à populariser, y compris, notre démarche, à mieux faire connaître, à travailler sur la loi organique, parce qu'on sait très bien qu'aujourd'hui, on nous attend aussi sur cet aspect-là.

C'est pour ça que nous irons devant les Corses, nous irons rencontrer les élus, nous irons rencontrer la société civile, pour travailler avec eux, avec elle, pour expliquer et pour préparer les futurs débats au Sénat et le passage au Congrès.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla à chì a vole chjappà, nant'à un sugettu impurtantissimu.

Iè, Charlotte.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Monsieur le Président.

Défendre l'autonomie de la Corse, ce n'est pas remettre en cause son appartenance à la République française. C'est reconnaître qu'un territoire doté d'une histoire, d'une langue, d'une culture et de réalités économiques particulières doit pouvoir disposer de davantage de pouvoirs et disposer de davantage de responsabilités, et notamment du pouvoir de légiférer, pour répondre efficacement aux besoins de sa population.

De nombreux territoires européens bénéficient déjà de formes d'autonomie qui renforcent à la fois leur identité et leur efficacité administrative, sans remettre en cause l'unité de leur État.

C'est pourquoi le groupe Un'altra strada a fait le choix de la confiance, de la responsabilité et du respect du dialogue démocratique, en même temps que du respect de la volonté des Corses exprimée dans les urnes.

On ne peut donc que se réjouir d'un premier stade passé avec succès, ce mardi, à l'Assemblée nationale, qui remet ainsi au centre des débats un jacobinisme exacerbé qui croit que ce qui est pensé à Paris est bon pour tous.

Le problème est que la réalité est exactement l'inverse.

L'autonomie est la réponse basée sur la proximité et qui tord le cou à une vision centralisatrice qui appartient à un autre siècle.

Nous espérons que les sénateurs, dans leur grande sagesse et dans leur rôle de représentants des territoires, entendront ce message et feront le pari de tenir compte de l'expression majoritaire.

On ne peut pas se dire autonomiste et défendre une décentralisation au rabais.

Le choix des compétences qui feront débat, lors des discussions sur le contenu de la loi organique, permettra sûrement, avec des exemples concrets et réalistes, de prouver que l'autonomie permettra à la Corse de transformer les difficultés engendrées par ses spécificités en atouts majeurs pour son développement et le bien-être de ses citoyens.

Tel est l'enjeu auquel Un'altra strada veut croire.

Tel est l'enjeu auquel Un'altra strada espère.

Et tel est l'enjeu qu'Un'altra strada veut accompagner pour préparer un futur meilleur aux enfants de cette terre de Corse.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais couper à huit minutes pour laisser au moins le temps à Paul Quastana de s'exprimer après.

Moi, je considère qu'il s'est passé un bon match à Paris ; pour reprendre la phrase du président : premier match gagné.

Maintenant, on va toujours trouver des défaillances et des défauts.

Moi, j'ai eu la chance, dans les petites classes, dans les moyennes et dans les grandes classes, de faire beaucoup de latin. C'est notre langue primitive. Une langue est faite pour se faire comprendre. Elle est faite de mots, elle est faite de conjugaisons, elle est faite de déclinaisons. On peut tout interpréter, mais le but du langage est de se faire comprendre.

Et moi, lorsque, dans un texte écrit en bon ou en mauvais français, bien ou mal accordé, avec des adjectifs, des verbes ou des proverbes qui ne sont peut-être pas adaptés, mais s'il est écrit qu'il y a un groupe humain, qu'on appelle « communauté », qu'on appelle « peuple », qu'on l'appelle comme on veut, mais un groupe humain qui est sur une terre, qui s'appelle la Corse ou l'île de Corse, qu'on lui concède qu'il a un lien fort à une langue, à une histoire et à sa terre, moi, je considère déjà que j'ai gagné un grand pan de mon combat historique pour une reconquête de souveraineté.

Après, on peut dire qu'il n'y a pas assez, qu'on s'est fait duper, qu'il n'est pas fait allusion au mot sacralisé « peuple », qu'il n'est pas écrit de manière explicite qu'il y a un droit, un pouvoir législatif local.

Mais quand je sais lire le français dans le texte et qu'il est écrit qu'il est accordé le principe d'une autonomie qui confère à la région autonome le droit de promulguer des normes, qui pourront être sous la censure exclusive du Conseil constitutionnel, ça veut simplement dire qu'on peut faire des lois.

Ceux qui ne veulent pas le voir, ce sont des piteux juristes ou ce sont des personnes malhonnêtes.

Donc, bien entendu, on est rentré dans le cadre d'une Constitution française archaïque et rétrograde, qui a un article 1 et un article 2 qui figent les contours de dispositions transitoires et qui sont génératrices de carcans et de points de rupture.

Bien entendu, il y a eu quelques faux pas dans les discussions d'amendements, entre autres, un vote inapproprié de nos députés en faveur d'une réécriture redondante des dispositions de l'article 1 de la Constitution, qui disent que toute règle, qu'elle soit normative ou réglementaire, doit être faite dans le respect des citoyens et qu'ils sont tous égaux. On l'a réécrit. C'est maladroit.

Nous, on aurait œuvré, si on avait eu des députés, à faire en sorte qu'ils ne le votent pas, même si la proposition venait d'un groupe ami qui nous apportait une grosse contribution au résultat final. Mais des fois, il y a des choses qui sont maladroites et c'est la conjoncture d'événements qui fait que ça se passe.

Mais ça n'enlève rien à la portée du texte. Ça n'enlève rien à un combat historique de cinquante ans.

Par contre, moi, je suis toujours indépendantiste et je sais que, pour que la Corse ait ses propres règles, ça ne passe pas par une écriture constitutionnelle, mais ça passe par une juxtaposition de droits opposables, de droits nationaux, et que c'est un autre match.

C'est un match qui passe par des traités et qui ne passe pas par des statuts.

Mais moi, j'admets la première étape d'une feuille de route.

J'admets même que ce sera un chemin très long et tortueux, et que cette première étape, c'est peut-être un palier.

Mais cinquante ans après un début insurrectionnel très violent, cinquante ans après des années de sacrifices, de malheurs, parfois de joies, de victoires... Pour beaucoup ici, 2015 a été une grande victoire. Je n'en étais pas, mais je l'ai partagée comme une victoire.

Je fais partie des groupes politiques qui ont tout le temps été minoritaires, mais qui ne se sont jamais opposés au progrès. Même lorsqu'ils faisaient l'objet de demandes, de

négociations émanant d'organisations ou de groupes politiques qui, à des moments de l'histoire, m'ont été frontalement opposés.

Je pense aux négociations de 1992.

Je pense aux négociations des années 2000.

À aucun moment, nous avons politiquement cherché à être des entraves à l'évolution de la Corse. Nous avons toujours regardé loin devant. Nous n'avons jamais regardé nos intérêts propres. Et surtout, nous n'avons jamais cherché à favoriser une inimitié. Et nous avons toujours favorisé des logiques d'amitié et de paix nationale, même si, au niveau individuel, nous avons gardé cette logique de rupture, cette logique de combat, cette logique de vengeance, cette logique d'affrontement.

Mais c'est pour en sortir qu'il faut un pacte de paix. C'est pour en finir qu'il faut accepter cette contribution politique de niveau international comme le début de la fin d'un cycle.

Ce n'est pas la fin d'un combat. C'est simplement la fin d'un cycle.

Moi, j'ai conscience de l'étroitesse du texte. Mais j'ai conscience de la portée du texte, de l'avancée politique du texte par rapport à la capacité combative que nous n'avons plus.

Si tous les Corses avaient été en ligne, si nous avions œuvré à proposer des écritures constitutionnelles, des rapports de force, je dirais, puissants, respectueux et courtois, mais que nous ayons été en ligne, sans chercher à nous doubler les uns les autres et à faire en sorte que celui qui avance soit celui qui recule le plus, peut-être que le texte aurait été différent.

Mais, dans la logique tribale dans laquelle nous nous sommes, une nouvelle fois, enlisés, je considère qu'un vote de 270 députés français sur 537 présents, avec 60 abstentions et 200 votes contre, est un vote qui est une victoire pour la Corse.

Ce n'est pas la fin d'une bataille, mais c'est quelque chose qui est politiquement très fort.

Il n'en est qu'à voir toutes les remontées des forces archaïques, des forces rétrogrades, de tous ceux qui veulent que rien ne bouge, de tous ceux qui veulent agiter tous les spectres nauséabonds que l'on peut raviver lorsque l'on veut que rien ne se passe, pour comprendre que l'histoire retiendra que ce texte est une avancée politique.

Bien entendu, il reste encore l'obstacle du Sénat. Puis ensuite, l'obstacle de la réunion du Congrès, où il faudra avoir plus de 60 % des voix.

Mais ça sera un autre match et j'ose espérer, à l'aune de ce résultat probant et validant, que les sénateurs auront une attitude à la hauteur de ce qu'ils sont, à savoir la Chambre des petits, la Chambre des territoires, la Chambre des communes, la Chambre des petites régions, pour qu'ils prennent la mesure que la Corse n'est pas un obstacle à une vision, qu'on peut ne pas partager, d'une France qui pourrait être décentralisatrice et non déconcentrationniste, comme beaucoup le veulent, et que l'on prenne acte qu'un petit peuple, qui a légitimé ses revendications par le suffrage universel local, a droit aujourd'hui à cette fin de cycle, qui est à considérer comme un acte de paix.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Iè ?

M. Paul QUASTANA

Je n'ai pas grand-chose à ajouter.

Simplement, je considère, et je répète là ce qu'il a dit, que c'est un pas en avant, quoi qu'en puisse penser un certain nombre.

Je pense qu'un certain nombre de faux prétextes ont été éliminés :

Le prétexte de la contagion. Dans notre texte, il y a « communauté ». Nous sommes une île. C'est un circuit fermé. Où sont les frontières du Limousin ? Où sont les frontières de l'Alsace ? Où sont les frontières de... Elles n'existent pas. Nous, nous avons des frontières naturelles. Donc, le terme de ceux qui habitent au sein de ces frontières naturelles est « une communauté », qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas.

Ensuite, il y a la linguistique. On a une langue et attachée à sa terre, évidemment, à la terre corse, ça coule de source.

Donc, je pense que j'en ai terminé.

J'ai remarqué que certains députés français - quand je dis « français », c'est-à-dire de France continentale, micca i nosci - ont dit que le suffrage universel est roi, le suffrage universel doit être respecté.

Celui des Corses, qui se sont exprimés majoritairement par le suffrage universel au sein de leur Assemblée régionale, est pour l'autonomie. Donc, on devrait les écouter. J'en ai entendu trois ou quatre qui disaient cela. Eh bien, il faut souhaiter que, pour la prochaine, ils soient beaucoup plus nombreux, pour ne pas dire que tous les députés prennent en compte leur légitimité, c'est évident, et a noscia.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Quale hè chì vole intervene ?

Mme Julia TIBERI

M. le Président,

Alors, me concernant, je crois que nous ne devons pas boudier notre plaisir d'avoir vu l'Assemblée nationale adopter, avec une belle majorité, le projet de loi constitutionnelle, un projet qui, rappelons-le, a été pensé et construit au sein même de notre Assemblée.

Je crois que nous ne devons pas non plus boudier le plaisir d'avoir su convaincre des parlementaires qui, il y a quelques mois encore, étaient totalement opposés à cette évolution et qui, enfin, ont accepté de reconnaître le fait démocratique qui était jusque-là nié.

Tout le monde le sait, ce vote est le fruit d'un long travail, d'un travail acharné, je crois, de cette Assemblée, et aussi d'un travail qui est né, hélas, de la douleur et de la colère suscitées par la mort d'Yvan Colonna.

Et à ce titre, à mon sens, ce vote, même si, effectivement, il n'est qu'une première étape dans un long processus qui nous attend, ne peut que nous satisfaire.

Paul-Félix l'a dit, c'est un vote qui suscite des critiques, des déceptions, des amertumes, etc., que, pour ma part, je ne placerai pas au même niveau.

Il y a celles, d'un côté, qui proviennent des conservateurs, des réactionnaires, des archaïques, des adversaires de la Corse et, parfois même, des ennemis de la Corse. Et je pense notamment à l'extrême droite et à ses valets locaux, ou encore à ceux qui confondent volontairement, le plus souvent, la politique avec la posture. À ceux-là, honnêtement, je n'ai pas grand-chose de rationnel à opposer et, je dirais, dont acte.

Et il y a également les critiques et les déceptions sincères qui émanent de ceux qui ont lutté ou qui ont souffert dans le cadre de la lutte de libération nationale, et pour qui ce texte serait un renoncement, voire une trahison, et, Paul-Félix l'a dit, notamment parce que le terme de « peuple » n'apparaîtrait pas et aurait laissé sa place à celui de « communauté ».

Juste une parenthèse. Je repensais ce matin au rapport que nous avons voté dans cet hémicycle en 2018, quand la majorité était différemment composée et que cette majorité était unie, et qu'il y avait, à l'intérieur de celle-ci, des autonomistes et des indépendantistes.

Nous avons voté un texte dont je ne suis pas certaine qu'il fût, à l'époque, plus ambitieux que le texte qui a aujourd'hui été adopté par l'Assemblée nationale.

Moi, je vais le dire clairement : je fais partie de celles et de ceux, peut-être, qui considèrent que la politique des petits pas a ses vertus ; qui considèrent aussi que les grands soirs précèdent souvent les petits matins ; que les phases de transition dans les luttes de libération nationale sont longues ; qu'il ne s'agit pas forcément de choisir entre nos aspirations et la réalité ; qu'il faut, en revanche, travailler à les rapprocher avec patience et détermination, comme ça a été le cas ces dernières années.

Et je vais être peut-être trop pragmatique, et pardonnez-moi si c'est le cas, mais je fais aussi partie de celles ou de ceux qui s'interrogent sur le fait de savoir si, aujourd'hui, peut-être, la vraie question, à ce stade, au moment où nous parlons, n'est pas : avons-nous obtenu tout ce que nous voulons, mais : avons-nous fait avancer la Corse ? Et ça, dans un contexte où la Corse souffre, où les Corses souffrent. Et les Corses ne souffrent pas de symboles ou de mots, sans dire que les symboles et les mots ne sont pas importants.

Les Corses souffrent de ne pas pouvoir se loger, décemment ou tout court.

Ils souffrent des prix du carburant à la pompe.

Ils souffrent de la précarité énergétique.

Ils souffrent du coût de la vie quand ils vont faire leurs courses, et j'en passe, puisque malheureusement la liste des doléances est longue.

Et je m'interroge sur le fait de savoir si, justement, la vraie question aujourd'hui n'est pas celle-ci. Parce que si la loi devait, in fine, être adoptée, et si la loi organique, bien entendu, devait être à la hauteur de nos attentes, cette autonomie, au-delà de toutes les considérations historiques, des mots et des symboles, pourrait permettre de changer, de modifier, d'améliorer le quotidien des Corses dans bien des domaines.

Et c'est, je crois, le but, me semble-t-il.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Et d'être restée dans les temps aussi.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

On ne va pas, en tous les cas pour notre part, refaire un débat qu'on a beaucoup, beaucoup eu ces derniers mois, ces dernières années.

Julia vient de le dire, Paul-Fé l'a dit un peu plus tôt, en 2018, effectivement, on avait voté un premier texte qui faisait lui-même suite à d'autres délibérations, à d'autres moments politiques.

On se souvient tous qu'ici, à la faveur d'une majorité qui n'était pas nationaliste, on avait déjà délibéré autour du statut de résident, de l'amnistie, de la coofficialité, du PADDUC dans un autre registre, et de quantités d'autres sujets qui nous tenaient à cœur.

On a formalisé tout ça.

Après 2015, l'accession d'une partie des nationalistes aux responsabilités, les choses ont évolué différemment. Et aujourd'hui, donc, on est confronté à une situation politique qui, indéniablement, est une situation nouvelle.

Je ne sais pas, Président, si on a été discrets. Ce que je sais, c'est qu'on a été présents et qu'on a fait fi de notre positionnement politique, qui est un positionnement d'opposition à l'actuelle majorité, pour tendre vers l'essentiel.

Ça n'a pas toujours été simple, tant parfois on avait l'impression que, pour la majorité territoriale c'était le combat à livrer et à gagner à n'importe quel prix. Mais on s'est concentrés, pour notre part, sans tenter de préempter toute ou partie des choses, sur l'essentiel.

Donc, des regrets, et j'en dirai deux mots, des acquis et une perspective.

Des regrets : on a dit, pendant des mois et des années, paraphrasant notre collègue et ami, Romain Colonna, qu'il ne fallait pas de compromis sur le compromis. Et il a pourtant fallu en faire.

Je le rappelle, non pas pour le reprocher à qui que ce soit. Si j'avais été à la place de nos députés, je pense singulièrement à Paul-André, à Michel et à Laurent, qui ont été très favorables, j'aurais peut-être fait les mêmes choses.

Donc, c'est trop facile, a posteriori, de s'extraire de son rôle, d'endosser un autre habit, voire une autre posture, pour dire des choses assez différentes.

Il y a eu un esprit de responsabilité. L'histoire nous dira s'il est allé trop loin ou pas assez. Mais on savait tous, et je le dis moins pour le passé que pour l'avenir, qu'il nous faudrait faire des compromis.

Et on sait tous, au moment où nous parlons, sauf à refuser le jeu parlementaire en son principe, qu'il nous faudra en faire de nouveaux.

On verra jusqu'à quel point, là aussi, et l'histoire jugera.

Deuxième point. Je ne vais pas entrer dans le détail du lien singulier de la terre, de sa terre, de la communauté qui devient insulaire, etc.

Je partage, pour le dire très honnêtement, une partie des réserves qui ont pu être exprimées, notamment en des termes un peu plus vifs, un peu plus radicaux.

Mais, je le redis, le fond demeure. Et personne, a priori, ne peut dire, même si le débat est libre et que toutes les expressions sont légitimes, que l'on a bradé, pour ce qui concerne les nationalistes, un demi-siècle de lutte sur l'autel d'une compromission sans nom.

Bon, ce n'est pas du tout mon point de vue.

D'ailleurs, je me permets une parenthèse, que je rangerai, pour le coup, du côté des acquis. Pour nous, au PNC, à Avanzemu, ça valide quelque chose qui a longtemps été au cœur d'une controverse entre nationalistes : le principe d'une solution politique négociée.

Le temps n'est pas si éloigné où beaucoup de nationalistes pensaient que c'était une lubie, une chimère, voire un acte, un signe de compromission ou de trahison.

Et il n'est pas si éloigné, vraiment, ce temps où, lorsqu'on disait : Regardez, il y a un moment où il faudra se mettre autour de la table. Cette histoire-là ne pourra pas durer une éternité. On est un petit peuple. On n'a pas nécessairement les moyens d'un rapport de force infini. Il faudra bien qu'il y ait une voie transactionnelle et de négociation politique. Et quand on le disait, on nous reprochait de prôner le renoncement, voire la capitulation en rase campagne.

Moi, ce que je trouve, en tant que nationaliste corse, peut-être de plus intéressant dans ce qui s'est passé, et que je ne demande pas de partager, c'est le fait que ça valide l'idée qu'un des États les plus archaïques d'Europe sur ces questions a été capable d'évoluer et de faire, comme on le dit aujourd'hui - je n'aime pas le mot, mais je le lâche quand même, parce que je n'en ai pas d'autre en tête - un bougé, et un gros bougé.

Ça, c'est factuel. Après, on dira que ce n'est pas allé assez loin, on dira... etc. On peut tout dire.

Mais cette idée qu'après un demi-siècle de rapport de force, je ne fais pas de révisionnisme, je ne revisite pas l'histoire, on en est arrivé à ce résultat-là, politiquement, ça a un sens plus profond, de notre point de vue, que chacun des termes, pris séparément ou ensemble, de l'écriture qui a été validée au Palais-Bourbon.

Deuxième acquis : les masques sont tombés.

Moi, je ne vais pas faire de guérilla, aujourd'hui, pas davantage contre les uns ou les autres. Mais quand les gens du RN disent « On est pour l'autonomie », moi, je ne vais pas faire l'apologie des uns ou des autres, mais c'est un fait aujourd'hui, qu'on nous a vendu l'idée d'une autonomie sans peuple, sans pouvoir législatif, et avec des *pieve* qui, de notre point de vue, n'étaient et ne sont rien d'autre que le retour, sous une forme dégradée, des conseils généraux. C'est ce que Paul-André, d'ailleurs, avec d'autres, a dit dans l'hémicycle.

Donc, aujourd'hui, c'est clair : il y a des gens qui, pendant des mois, ont parlé d'autonomie tout en souhaitant ardemment l'exact opposé.

Bon, j'espère que les gens l'ont compris. J'espère.

Et je veux le dire publiquement, parce que je préfère des positions que je ne partage pas, et Dieu sait qu'il y en a eu dans l'hémicycle, mais qui sont exprimées avec franchise et sincérité, à des positions qui empruntent nos mots, notre histoire, nos combats, pour en faire autre chose que ce pour quoi les gens se sont précisément battus.

Et quand j'entends dire qu'il y a une forme de continuité historique entre nationalisme corse et nationalisme français, non seulement il n'y a pas de continuité historique, mais il y a une rupture. Parce que le nationalisme corse s'est construit contre tout ce que le nationalisme français a pu charrier ces cinquante dernières années.

Notre nationalisme, c'est un humanisme. Ce n'est pas un repli.

Donc ça, ça me paraît, dans la séquence politique, fondamental.

Après, je ne vais pas vous dire que je suis fan de ce que Mélenchon a dit aujourd'hui dans la presse. Je ne renvoie pas les extrêmes dos à dos, mais ça ne me plaît pas des masses.

Et l'amendement 111, ùn casca micca cum'è u casgiu nant'à e lasagne ! Ùn casca micca !

Donc, je n'en dirai pas davantage, mais je pense qu'on est sur quelque chose, Paul-André a dit « superfétatoire », d'autres « redondant », pour ma part inapproprié, et on arrête.

Mais il y a des acquis majeurs : un texte validé, une majorité qu'on aurait pu espérer ou rêver plus confortable, mais qui est néanmoins présente, et des masques qui, dans le débat politique, sont tombés.

Maintenant, une perspective.

On est à 20 ou 25 % du parcours. Après, chaque étape n'est pas comparable.

On ne peut pas comparer l'examen en commission des lois à l'examen dans l'hémicycle.

On ne peut pas comparer nos délibérations aux leurs.

On ne peut pas dire, de chaque étape, factuellement, qu'elle en appelle une autre qui soit de même nature.

Mais, en même temps, on sait tous, maintenant, qu'il y a un gros parcours.

Alors, moi, je finis, dans le temps imparti, en rappelant deux choses.

Premièrement, puisqu'il faut voir le coup d'après, il faut d'abord dire qu'on doit voter au Sénat en octobre. Parce qu'on peut craindre que, sur fond de grandes manœuvres pré-présidentielles, on ne reporte le débat au lendemain des élections présidentielles et législatives, et qu'on ne l'organise pas avant, comme c'est pourtant inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Deuxièmement, qu'on doit maintenant en appeler à une autre forme de lucidité chez des gens que nous respectons au plus haut point, mais qui, ces derniers jours, n'ont, a priori, pas fait montre d'une très grande ouverture sur les sujets qui nous occupent.

Donc, nous, aujourd'hui, on s'en remet, avec une attitude qui n'est pas, dirons-nous, de témoignage, mais au contraire de combat aux temps qui viennent, avec un dernier point : ça ne nous exonère pas de tous les débats qui restent et que nous ne voulons confier à personne d'autre, sinon au peuple corse et aux gens qui le représentent, notre projet de société.

Et si j'ai parlé, à dessein, de ces constructions nationalistes ou identitaires, ce n'est pas pour les opposer par principe, c'est pour les différencier nettement et dire, historiquement et politiquement, une réalité des choses.

Demain, le peuple corse, libre, autonome, aura à poser des choix. Et ces choix-là, c'est à nous qu'il appartiendra de les faire.

Et l'autonomie, en espérant que nous puissions l'acquérir très tôt, non seulement ne nous en dispensera pas, mais nous obligera à les avoir encore plus tôt et encore plus clairement.

Parce que là, à mon avis, on va toucher un essentiel de notre stratégie, qui est : quel type de société pour une Corse autonome ? Mais ça, c'est le débat d'après.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui, Jean-Martin

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Chers collègues,

Au terme d'une dizaine de jours qui ont donné lieu à un matraquage politico-médiatique sur ce sujet, qui ne méritait pas moins, on pouvait s'attendre à davantage d'ailleurs, il y a vingt ans, ce type de débat aurait passionné bien au-delà du cercle des parlementaires et de cet hémicycle.

Il était moins passionnant, ce qui explique le résultat. Et il est, pour nous, savoureux de voir beaucoup d'entre vous se contenter de ce que cette ait accouché de sourires. Puisque vous avez, les uns et les autres, pour beaucoup d'entre vous, le sourire facile, qui contraste avec le regard qu'on porte sur la séquence, sur la série, pas de compromissions, mais de compromis qui était nécessaire. Il suffirait de réécouter, pendant que je parle, les propos que vous teniez les uns les autres il y a encore quelques mois. Il n'était pas question de bouger.

Mais c'est à la fois méconnaître, et en tout cas je pense que vous faisiez semblant, il suffit de méconnaître ce qu'est, par nature et par essence, le travail parlementaire, qui s'exerce ici comme dans tous les parlements du monde. Oui, ça rabote, ça discute, ça amende.

Ce qui nous paraît, de notre point de vue, étrange, mais je vous laisse la responsabilité de l'appréciation, c'est de voir des gens convaincus se faire aujourd'hui les chantes de l'indulgence, du compromis, je cite, de la concorde, de la pacification, et de quelque part un peu de renoncement quand même.

La communauté insulaire, ce n'est pas la communauté.

Elle n'engendre pas les mêmes conséquences. Nous, on le dit d'autant plus volontiers qu'on n'est pas des fans des conséquences qu'elle engendrait dans vos esprits.

Le lien singulier à la terre corse, le couple qui s'est installé l'année dernière, il a déjà un lien singulier à la terre corse. Il adore la « Coeurse », je caricature à dessein. Ce n'est quand même pas la même approche et la même dimension symbolico-politique que ce que nous avons écrit, et je le dis avec d'autant plus de force que nous en partageons, je parle pour les gens qui m'accompagnent, pas l'essentiel, mais l'intégralité du dispositif, y compris si après, sur des déclinaisons, on n'était pas forcément en phase. Premier point de renoncement.

Deuxième point. Au prix d'un accord, d'une entente révélée au grand jour ce matin dans notre quotidien, avec un parti pour le moins sulfureux, lascemu corre... chacun se sent à l'aise et chacun est fier de ce qu'il peut. Mais c'est la vie politique. Le seul, non pas procès, mais le seul reproche qu'on pourrait vous faire, c'est de ne pas nous y avoir préparés. C'est la vie, quand vous arrivez dans une assemblée, on vous le dit depuis juillet 2023, et pour parler match, vous venez de marquer un but, une minute avant la pause fraîcheur. Dont acte. Il n'est pas question de le... Il y a encore trois quarts temps et pas des moindres. Et puis vous n'avez pas joué contre les mêmes adversaires. Là, vous avez joué contre l'Ouzbékistan. Ce qui est déjà pas mal. Bonne équipe. Bonne équipe. Des gaillards solides, engagés et tactiques. Je pense que la prochaine fois, vous jouerez contre l'Espagne, après, c'est l'Argentine et à la fin, c'est la France, au sens propre, au sens figuré, au sens des favoris.

Donc, c'est pas mal, la pause fraîcheur et se prévaloir de 69 voix arrachées comme vous l'avez fait. Très bien. Nous, on prend acte de ces résultats.

Je veux noter la façon plutôt dépassionnée, je ne parle pas de tout ce qui a été périphérique au débat, qui a fait ressurgir des oppositions, sans surprise, plutôt frontales et j'y reviendrai. Je le dis, pour préciser les choses, nous, ici, on ne se reconnaît ni dans l'un, ni dans l'autre des camps qui a exacerbé le débat. Ni contre les jusqu'au-boutistes qui vous promettent l'autonomie, la très large autonomie, on ne sait pas ce que c'est, ni dans ceux qui résistent d'une façon crispée sur des réflexes jacobins qui n'ont plus lieu d'être aujourd'hui.

Donc, nous, on n'est pas des fans de Blanquer, de Benjamin Morel et compagnie. On n'est pas pour le statu quo. On est pour faire avancer aussi.

Et puis, ça fait apparaître un certain nombre d'angles morts sur lesquels, maintenant, il va falloir qu'on s'exprime. Vous ne pouvez pas continuer à rester comme ça dans le vague, y compris dans les travaux qui vont arriver au Sénat. Vous ne pouvez pas rester aussi vague, aussi dilatoire sur le problème de la consultation.

Ohimè, la consultation des maires entre samedi et dimanche. Oui, c'était maladroit. Allez, je laisse les auteurs du sondage ou de l'enquête qui révèlent que 264 maires sont favorables à l'autonomie... On ne peut pas se contenter de ça.

Pourquoi on ne peut pas se contenter de ça ? Ce n'est pas pour inverser le résultat. Moi, je ne connais pas le résultat final de ce que pensent les Corses, de ce que pense le corps électoral sur ce sujet. Et vous n'allez pas vous prévaloir d'un sondage. La première mouture, si vous ne répondez pas, vous êtes favorable... C'est un indice qui est significatif. Nous, on ne le méprise pas, cet indice. Oui, mais quand vous envoyez ce courrier ou quand celles et ceux qui vous soutiennent l'envoient parce que vous avez besoin d'éclairer le Parlement, il faut tout envoyer. Il faut dire que vous réclamez, dans l'article 1, la reconnaissance de la singularité, dire à bon droit que tout le monde est d'accord là-dessus aussi, mais dire que vous demandez l'octroi d'un pouvoir législatif. Pas seulement. Pas seulement.

Vous avez écrit, il faisait froid dehors ce soir-là, je m'en souviens très bien, le 23 février 2024, vous l'avez écrit, ça ! Vous l'avez signé tous ensemble ! Il faut expliquer aux Corses que vous demandez l'octroi du pouvoir législatif pour exercer toutes les compétences, sauf le régalien.

Il faut dire aux maires, quand vous envoyez ce courrier, et puis s'il y a une consultation aux Corses, mais pas quand la loi constitutionnelle est votée, pas quand la Constitution a changé, il faut le dire maintenant. Dites-le que vous demandez l'école ! Dites-le que vous demandez la santé ! Dites-le que vous demandez le régime de retraite ! Dites-le ! Mais je ne dis pas ça à dessein pour dresser des épouvantails artificiels. C'est la vérité. Vous l'avez demandé. Trois blocs quinquennaux en 15 ans, vous voulez tout. Vous n'aurez pas tout en 15 ans, vous le savez, on le sait ensemble. Mais c'est quand même l'aboutissement de ce qui se joue maintenant. Vous ne pouvez pas continuer à jouer masqués sur ce sujet. Quand je l'ai dit au président de la commission des lois, il a passé. Mais on ne va pas quand même créer les conditions pour avoir un processus abouti en continuant de jouer masqués sur cette affaire. Vous demandez tout. Et vous n'allez pas nous faire le coup de la loi organique qui arrive à un moment donné. Là, vous êtes en train d'ouvrir les portes et puis après, on consultera. Ou pas.

Alors, consultation prescriptive, c'est-à-dire engageante. Si le peuple dit non, qu'est-ce qui se passe ? On ne sait pas. Et la loi organique, une fois que c'est dans la constitution, la loi organique, je sais très bien ce qui va se passer. Pour beaucoup d'entre vous, et peut-être d'entre les miens, qui arriveront peut-être un jour sur ces bancs-là, vont demander, par exemple, je ne sais pas, l'urbanisme. Mais comme on est têtus, qu'est-ce qui va se passer ? Une loi organique, c'est quoi ? C'est le Parlement, c'est les députés. Le Sénat vote une loi organique. Ils disent non. Alors, vous aurez demandé. Et de guerre lasse, on va obtenir la compétence sur ladite loi organique que vous aurez réclamée une fois, deux fois, trois fois. Donc ça va arriver.

Et un jour, je ne pense pas que ma génération y sera prête. Même pas la vôtre. Je pense que dans 15 ans, ceux qui nous succéderont demanderont à légiférer sur l'école, et on aura ouvert, via la Constitution, la possibilité, puisqu'il suffira de demander une loi organique, c'est-à-dire les parlementaires français, dans leur diversité, et je vous renvoie juste à un peu d'histoire, le Parlement, ce qu'il est aujourd'hui, et ce qu'il était il y a 30 ans. Y compris dans les excès. O figlioli ! O figlioli cari !... Et dans 20 ans, ce que sera le Parlement français. On demandera une loi organique, « les Corses, ils nous fatiguent, on leur donne, on verra bien ». C'est un scénario catastrophe, ça ? Ou c'est de l'épouvantail ? C'est pour faire peur qu'on dise ça ? Ou ça peut arriver ? Mais il faut le dire aux Corses.

Moi, je comprends, Cher Paul-Félix, il y a des gens qui sont des piteux juristes et des personnes malhonnêtes. Nous, on n'est ni des piteux juristes, ni des personnes malhonnêtes. Ça, c'est ce qui est écrit. C'est ce qui peut arriver.

Et vous devez avoir, parce que vous n'êtes ni des piteux juristes, ni des gens malhonnêtes, l'honnêteté de considérer que cette dimension juridique, elle existe et elle est possible. Premier point.

Deuxième point. La suite du parcours. J'ai évoqué l'histoire de la consultation. Oui, ils doivent être consultés. Quand ? Sur quoi ? Comment ? Vous voyez bien, vous l'avez pointé du doigt. Il y a une difficulté, y compris pour les députés et les sénateurs qui s'apprêtent à voter. En gros, on renvoie la patate chaude à l'organique. D'abord, on ouvre les portes, c'est possible et puis après, on verra bien comment on organise les choses.

Quand vous allez arriver au Sénat, parce qu'on va y arriver, le plus tôt possible, à mon avis, est le mieux, parce qu'après, 2028, 2029, on renvoie ça aux calendes grecques. Nous, on souhaite que ce débat, je vous le dis, soit tranché le plus rapidement possible. On ne souhaite pas jouer la montre, même si on a des accords actés sur l'octroi d'un pouvoir législatif. Ça arrive au Sénat. Un peu de logique calculatoire, juste pour aller vite. En gros, 53 % à l'Assemblée nationale pourra avoir les 3/5^{ème} trois cinquièmes pour faire 60 % au Sénat. Est-ce que l'un d'entre vous, ici, est assez lucide pour considérer qu'il n'y aura pas 60 % de sénateurs qui vont se caler sur ce texte ? Donc, on va vers une navette, on va vers un retour. Donc, est-ce que chacun est ici lucide ? En tout cas, il faut qu'on ait l'occasion, dès aujourd'hui, de faire preuve de lucidité en direction des Corses, en disant que cette victoire, ce 1-0 à la 24^e minute contre l'Ouzbékistan, ne fera pas 2-0 contre le Portugal dans trois mois. Ce n'est pas possible. Si vous, vous laissez croire, alors c'est que vous jouez une carte sur laquelle je vais revenir, et qui nous est extrêmement désagréable, qui est : si le match est tué, alors c'est le chaos.

Alors, vous allez nous expliquer ce que c'est le chaos.

C'est quoi le chaos ? Qui va organiser le chaos ? Comment va-t-il se générer ? C'est de l'ordre de la menace. C'est ça ou le chaos.

Il se peut, et vous devez quand même avoir à l'esprit, qu'il se peut, qu'au Sénat, vous ne fassiez pas l'unanimité, en tout cas 67 %, en tout cas, ce qu'il faudrait, c'est de la logique calculatoire, ça vaut ce que ça vaut, je sais bien que l'arithmétique ne vaut pas politique. Mais le niveau de persuasion qu'il faut au Sénat doit être supérieur à celui de l'Assemblée nationale, c'est là où vous êtes les plus faibles. Pour faire 3/5ème au Congrès, pour autant que les gens viennent et s'entendent, ça paraît très, très, très difficile.

Mais à ce moment-là, dites-le aux Corses ! Dites-le qu'on va vers un texte, ce que vous n'avez pas dit jusqu'à présent, et puis là, avec des sourires à peine déguisés, de l'indulgence, le premier pas, la politique des petits pas, qui se dressent contre les archaïques, les rétrogrades, et les nauséabonds, dites que le texte va encore être retravaillé.

Ce que nous, on dit depuis le départ 2023, c'est que la piste d'atterrissage raisonnable, sauf si on veut le statu quo... On ne veut pas le statu quo, nous. Je ne sais pas, Paul-Félix, si on est déconcentrationniste ou décentralisateur, ce que je sais, c'est qu'on n'est pas pour figer les choses. On est, et on le répète, je ne veux pas développer les arguments pour lesquels nous sommes réservés sur l'octroi d'un pouvoir législatif, sauf que nous le sommes, comme je vous le dis, sur l'ensemble des compétences. Or, vous voulez l'ensemble des compétences, ce qui est un élément de crispation.

Nous, ce qu'on dit, c'est que l'article 1 de la Constitution, la reconnaissance de la singularité, peut entraîner des droits pour faire fonctionner le pouvoir d'adaptation. Parce que vous distillez à l'envie l'idée que ça n'a jamais marché, ça ne marchera pas. Mais si, ça va marcher ! Il faut donner une chance pour que ça marche, dès lors que l'article 1, lui, ancre dans la Constitution le fait que ça puisse marcher au motif de la reconnaissance de cette singularité.

Alors, ce n'est pas de l'autonomie. Paul-Félix, nous, on n'est pas des autonomistes. Je le dis pour d'autres, y compris pour Jean-Christophe. Nous, on est à l'aise. On ne s'est pas déclarés autonomistes, nous. Nous, on est des régionalistes et on considère que la France a intérêt à reconnaître la diversité de ses territoires et qu'il faut aller un peu plus loin et reconnaître la différenciation. Donc, on est à l'aise là-dessus.

Et quand on dit, oui, il faut reconnaître la singularité, et oui, ça va permettre d'adapter la loi, nous, on s'en limite là. Pourquoi ? Parce qu'en ouvrant les portes, on sait que vous voulez aller beaucoup plus loin que ça.

Pour finir, et pour conclure sur ce propos, je pense, et je sais que vous le pensez aussi dans le tréfonds de vos consciences, les Corses sont mal informés.

Qu'est-ce que révèle le sondage des maires ? Ce n'est pas qu'il y ait 264 maires pour ou contre, ce n'est pas ça. C'est que dans la précipitation, vous ne trouverez personne qui soit contre l'autonomie. Il y a très peu de gens qui sont contre l'autonomie, sauf que l'autonomie telle que je viens de la décrire, je ne suis pas sûr que ceux qui ont répondu précipitamment, et ce n'est pas faire insulte aux maires que de ne pas avoir une conscience politique capable de décrypter les enjeux, je dis simplement que dans la précipitation, je ne suis pas sûr que si on explique les choses comme je viens de le faire, aux maires, et in fine et au peuple, il y ait une adhésion au niveau où vous l'entendez.

Donc, oui, il y a une victoire ! Oui, vous avez marqué avant la pause fraîcheur. Ne soyez pas climato-sceptique, il va faire très chaud au Sénat. Ne soyez pas sénato-sceptique. Préparez-vous à un combat qui n'est pas le même que celui que vous venez de connaître, et donc, il faut vous préparer.

Alors, je finirai là-dessus, Romain. Ce n'est plus le compromis du compromis. Moi, ce que je souhaite, et je souhaite que les Corses ne soient pas les cons à qui on a tout promis. Voilà. Et non, parce que là, vous promettez une fois l'autonomie, vous promettez une fois la reconnaissance, vous promettez deux fois, comme vous l'avez fait ce matin... Il y a eu combien ? Sept questions orales. Sept réponses en disant « si nous avions l'autonomie ». Vous êtes en train de distiller un niveau d'illusion dans l'opinion qui, elle, pas peut entraîner le chaos, mais un niveau de désillusion dont il faut prendre la mesure.

C'est ce qu'on se dit, nous, ici, très sereinement. On a une ligne. On s'y tient. On craint pour vous, je vous le dis, que la piste d'atterrissage qu'on a posée en 2023 soit celle de l'arrivée.

Comme on l'a dit, c'est une avancée. On s'y prépare sereinement. Et, pour notre part, si vous ne faites pas œuvre de pédagogie dans le sens que je viens d'évoquer, à charge et à décharge, en présentant à la fois les vertus et les risques de ce sur quoi nous sommes engagés, nous prenons, et nous prendrons en tout cas, toute notre part de l'effort.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. À ringrazià vi. D'autres interventions ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Je ne vais pas répondre aux différentes attaques en malhonnêteté, en incompétence, en incohérence, qui ont émaillé les débats qui ont précédé. Ça ne m'intéresse pas beaucoup et je crois ne pas avoir pour habitude, pour ma part, d'attaquer les individus, mais de m'atteler au projet.

Alors, désolée, excusez-moi, mais pourquoi je suis contre ce texte ?

Ce n'est pas parce que je suis indépendantiste, parce qu'un indépendantiste, oui, peut tout à fait considérer que l'autonomie est une étape, qu'elle peut être une étape transitoire acceptable.

Pas parce que je suis contre tout compromis et toute concession, parce que, quand on fait de la politique, il faut savoir - c'est l'essence même aussi, en tout cas une part - faire des compromis et faire des concessions. Il faut tenir le sens, surtout, aussi, pour ces compromis et ces concessions.

Je suis contre la nature même de ce qu'il y a écrit dans ce texte, malheureusement.

Parce que les Jacobins de tout poil, les Jacobins les plus rétrogrades, ce n'est pas en affaiblissant les positions qu'on les désarme. Et vous les avez vus, ils se sont déchaînés, en Corse comme en France. Et on en a quelques spécimens ici. Pas dans cette assemblée, je dis : en Corse comme en France.

Donc, je crois que ça, on ne les aurait pas désarmés. Par contre, on s'est affaibli.

Sur la question de la communauté, vous l'avez vu dans les débats. Elle est venue, la question du peuple. Qu'est-ce qu'on vous a dit ? On vous a dit : « Il y a vingt ans, on n'aurait pas voté. Vous ne l'avez pas demandée, mais cette fois, si vous l'aviez amenée, on aurait voté. »

Nous, on est resté trente-cinq ans auparavant sur le refus du statut Joxe. Alors que, là, ils étaient en mode constituant, et donc, ils étaient là pour modifier la Constitution. Il aurait peut-être été utile d'y revenir, tout simplement, et de poser cette question, y compris pour la suite du chemin constitutionnel.

Pour les autres faiblesses : le lien à sa terre.

Moi, je veux bien croire. On a dit que j'étais malhonnête. Mais, vous voyez, moi, je veux bien croire à votre honnêteté. Quand vous avez dit : « Le lien à sa terre, un lien singulier à sa terre, ça va pouvoir générer du droit, ça va pouvoir générer le statut de résident. » Moi, vous savez que j'étais très, très, très réservée là-dessus. Mais là, par contre, ne me dites pas que vous continuez à le croire. Parce que là, c'est du déni.

Le lien à la terre corse : Le lien à la terre corse, ùn vole più di nunda. C'est du folklore.

Et si on avait besoin de le préciser, on a collé le principe d'insularité... Vous avez vu, on est venu inverser les mots. On est venu coller « communauté insulaire », donc des habitants de la Corse.

Le rapporteur Boudié, rapporteur de la loi... Josepha Giacometti-Piredda, qui le dit ici, c'est une aigrie rancunière. Quand elle dit : « Le statut de résidence, ce n'est pas seulement de la sémantique. Le statut de résidence, c'est le bien ; le statut de résident, on protège la personne. »

Quand c'est le rapporteur de la loi, Boudié, qui le dit, ça vaut quoi ? Parce qu'il l'a dit à l'Assemblée nationale française. Il l'a dit, ça et il a marqué la nuance. Non, qu'il n'a jamais été question de mettre en place un statut de résident, un statut de coofficialité, parce qu'il faudrait créer deux catégories de citoyens.

Qu'est-ce qu'il a dit, en revanche ? Il a dit : oui, pour l'ensemble des habitants de l'île, il pourra y avoir des mesures dérogatoires, parce qu'il y a des difficultés à acquérir un bien, parce qu'on va mettre en place des possibilités de lutte contre la spéculation foncière.

Et s'il fallait encore préciser les choses, encore une fois, le Gouvernement n'en demandait pas tant, il a été très attentif au compromis de Beauvau jusqu'à l'amendement 111.

L'amendement Bernalicis 111, qui vient répéter l'article premier, où on dit : « C'est superfétatoire. » Sauf qu'on dit « c'est superfétatoire », mais le gouvernement décide quand même de le maintenir.

Le gouvernement décide quand même de le maintenir parce qu'il dit : « C'est superfétatoire, mais ça va mieux en le disant. » Puisque, en rappelant cela, on sait qu'on ne pourra pas déroger. On sait qu'on ne pourra pas déroger à la question de l'égalité.

Je suis désolée que les députés corses soient tombés dans le piège de la future présidentielle, combat LFI/RN, parce que ce n'est pas anodin. Parce que, dans un texte qui renvoie aux collectivités territoriales, au minimum, on ne rappelle pas le principe d'égalité ; au maximum, on dit qu'on va pouvoir déroger. Là, non seulement on ne le dit pas, mais on rappelle le principe.

Le second piège : j'ai trouvé quand même que les explications sur le statut de résidence étaient quand même limites. Puisque, nous, notre statut de résidence, c'était la question des centres d'intérêts matériels et moraux. On n'avait ni à tomber dans le piège RN ni dans le piège LFI. C'est le centre des intérêts matériels et moraux. C'est la durée de résidence. Et tout ça, il faut le dire aux Corses aujourd'hui, ce ne sera plus possible.

Quant au renvoi à la loi organique, on en est toujours au flou le plus total. On en est toujours au flou le plus total.

Par contre, lorsque j'avais demandé qu'on puisse cibler les matières où l'on pourrait intervenir, où l'autonomie pourrait s'opérer, on m'a dit que ça ne se met pas dans le texte constitutionnel. En revanche, on a mis tout ce qui n'était pas possible de mettre.

Bien sûr, le régalien, ce n'était pas la déclaration d'indépendance. Ça, on s'en doutait bien. Mais, par contre, on a été sur les libertés publiques et sur les droits constitutionnellement garantis. Ça fait beaucoup de verrous.

On a ouvert tout le champ des impossibles. On a fermé tout le champ des possibles avec un flou, un flou très large qui est laissé, dont on ne sait pas qui tranchera, parce qu'on ne sait pas qui sera le législateur au moment de la loi organique et quelle lecture il en donnera.

Alors, moi, j'ai entendu : « Nous avons préservé l'essentiel. Nous avons préservé l'essentiel. » Moi, je vous demande, très sincèrement : qu'est-ce que c'est, l'essentiel, aujourd'hui ?

Le « pour qui », on l'a sacrifié : le peuple, à la trappe.

Le « pourquoi » : aucun droit n'est garanti dans ce texte. Aucun droit, aujourd'hui, n'est inscrit dans ce texte.

Le « comment » : sur le pouvoir législatif, quand même, les débats sont restés flous. Mais on a renvoyé ça au Sénat. À mon avis, le Sénat va n'en faire qu'une bouchée.

Donc, l'essentiel, je vous pose la question : qu'est-ce qui est encore acceptable ? Parce que j'entends qu'aujourd'hui, c'est encore acceptable, ce qui reste. Qu'est-ce qui est encore acceptable ?

Je m'adresse aux nationalistes. Je m'adresse ici à vous. Qu'est-ce qui est encore acceptable ? Qu'est-ce que l'essentiel ?

Moi, je vous le demande aujourd'hui pour deux raisons. Je vous le demande pour deux raisons.

Une : pour la démonstration que nous devons faire sur cet essentiel. Je dis : la démonstration avant la fin du chemin constitutionnel. Parce qu'on n'a pas commencé à la faire.

Et vous voyez, moi, à la différence des attaques du début, ça me fait mal au ventre de donner des armes à nos plus farouches adversaires. Ça me fait mal au ventre qu'on

n'ait pas fait les démonstrations nécessaires sur ce qui était essentiel. Et on ne les a pas faites.

Deuxième chose : pourquoi je vous demande qu'est-ce l'essentiel ? Pour la suite. Pour moi, ce n'est déjà plus acceptable, et vous l'aurez compris. Mais, pour vous, c'est quand que ce n'est plus acceptable ? Quand il reste quoi ? Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Ça n'y est plus. C'est quoi qui reste acceptable ? Où est la limite ? Où est-ce que vous dites : « Stop. On l'a tenté. On a essayé d'aller jusqu'au bout. On l'a tenté. Ce n'est pas acceptable. » ?

Allora eiu vi dicu, oghje, ciò chì s'appronta à scrive, ùn hè micca simbolicu, ciò chè no simu, a sapemu ùn avemu micca bisognu ch'ella sia scritta. Ma ùn hè micca simbolicu, serà puliticu, serà di dirittu, serà di dirittu. Chì hè chì hè in traccia di scrive si quì? Quì ghjè un statutu per un pezzu di Francia,

Puisque le Corse d'un jour aura les mêmes droits que le Corse de toujours, comme ça a été dit.

Ghjè un pezzu di francia muntagnosu, à mezu à u meriterraniu. Cù una pupulazione ch'avìa caratteristiche. Ghjè què chè no vulemu, chè vo vulete scrive?! Què ùn hè micca un passu, què ghjè una trappula. Viramente una trappula.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. D'astre intervento ? Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

Je voudrais commencer pour que les choses soient bien claires pour tout le monde... Notre boussole politique, dans le cadre de ce processus, mais bien au-delà, pour tous nos travaux institutionnels depuis maintenant plusieurs années, plusieurs décennies, notre boussole politique, c'est la délibération du 5 juillet 2023, *Autunumia*. Ce n'est pas le texte dont nous parlons aujourd'hui.

Notre boussole politique, c'est la délibération du 5 juillet 2023, qui a été votée à une écrasante majorité dans cet hémicycle, même si certains ne l'ont pas approuvée.

Je voudrais aussi vous dire et vous rappeler, parce qu'on fait mine de ne pas le voir :

Rien, depuis la Révolution française, rien, depuis la Révolution française, ne prépare l'État à accepter un accord politique avec la Corse sur la base d'une autonomie de l'île.

Rien dans la Constitution française ne prépare l'État à la gestion d'une minorité politique, culturelle, linguistique, historique.

Rien dans la Constitution française, rien dans la tradition française ne prépare l'État à franchir l'accord qu'il s'apprête à passer avec la Corse.

Pourquoi je dis ça ? Parce qu'entre la délibération de juillet 2023, votée à une écrasante majorité ici, notamment par la quasi-intégralité de la famille nationaliste et d'autres, et l'incapacité de l'État à penser la gestion d'une minorité historique, culturelle et linguistique sur sa terre, on nous a proposé politiquement la voie du compromis.

Il y avait deux solutions. Soit on se levait, on s'en allait en disant : « Nous, le compromis, ça ne nous intéresse pas. On a été élu démocratiquement. C'est ou vous prenez tout, ou sinon il n'y a rien. »

On n'a pas choisi cette voie-là, en responsabilité, et nous sommes convaincus que nous avons bien fait.

On s'est assis autour de la table et nous avons dit que, sur le compromis, nous étions prêts aujourd'hui à laisser certaines choses en discussion, mais que nous devons nous accorder sur un accord politique qui puisse apporter une solution politique à ce pays, à ses enfants, donner de l'espoir, nous permettre d'avancer, nous permettre de favoriser la prospérité de notre peuple et de maintenir l'essentiel sur les questions linguistiques et identitaires, afin de pouvoir nous projeter pour les années à venir.

Nous avons travaillé d'arrache-pied dans cet hémicycle et ailleurs, à la Collectivité de Corse, pendant quatre ans. Ça a été le consécutif à plusieurs décennies de combats, de luttes, de mobilisations populaires, de mobilisations démocratiques, de la force de la jeunesse. Et tout ça, ça a été rappelé par d'autres, suite notamment à l'assassinat abject d'Yvan Colonna en prison.

Dans ce contexte-là, on a aujourd'hui deux positions.

Ceux qui nous disent, et je ne veux pas remettre en cause leur sincérité, ceux qui nous disent : « Dans votre texte, il n'y a rien. Dans votre texte, c'est juste une communauté insulaire. »

Non. C'est une communauté insulaire, historique, linguistique, culturelle, ayant développé un lien singulier à la terre de Corse. Ce n'est pas rien. Ce n'est pas juste, comme d'aucuns veulent le faire croire, la consécration d'une communauté insulaire.

De l'autre, il y a ceux qui nous prédisent la dislocation, pour ne pas dire autre chose, de la France.

Nous disons qu'il ne s'agit ni d'un suicide de la France et d'une dislocation, ni de la consécration du rien ou du moins que rien. Nous disons que nous avons, en notre âme et conscience, travaillé au compromis, que ce compromis est arrivé devant le Parlement français.

Mais nous disons aussi que ce débat sent mauvais l'intoxication à plusieurs reprises.

Je voudrais vous citer trois exemples à ce stade.

Lorsque l'on nous dit, à coups d'interviews, à coups de déclarations, à coups de prises de parole, que nous aurions peur, que nous serions contre le référendum et la consultation des Corses...

Mais qui peut penser, dans cet hémicycle ou ailleurs, une seule seconde, que la famille à laquelle j'appartiens, qui promeut depuis des années, depuis des décennies, l'autonomie, et qui, depuis des années et des années, s'est présentée inlassablement devant les électeurs et a gagné les élections, qui peut penser une seule seconde que nous avons peur du vote des Corses ?

Mais qui peut décemment penser que nous avons peur d'aller aux élections, comme nous y sommes allés, encore récemment, aux municipales, comme nous y sommes allés aux territoriales ?

Qui peut penser une seule seconde que nous n'allons pas réussir à convaincre des bienfaits de ce texte et de cette avancée devant le peuple corse ?

Seconde méprise, ou intoxication : le fameux article 111.

Je vous le dis très franchement, nous nous en serions passés, dans la mesure où il a été mal expliqué et mal interprété.

Mais à ceux qui nous disent, hier, aujourd'hui, ici ou ailleurs, que cet article verrouille tout et que c'est un renoncement de notre part, je voudrais simplement rappeler que cet article renvoie à l'article 1 de la Constitution française.

L'article 1 de la Constitution française nous dit que les citoyens sont égaux devant la loi. Mais ils sont égaux devant la loi selon trois critères : l'origine, la race et la religion.

La Constitution française, à son article 1, nous dit que nous n'avons pas le droit de discriminer et, demain, de prendre des lois et des mesures qui seraient discriminantes en fonction de l'origine, de la race et de la religion.

On ne nous dit pas qu'on ne peut pas prendre des mesures en faveur de la langue, de la résidence, ou d'appliquer l'autonomie, ou, demain, d'avoir un pouvoir législatif. Ce n'est pas vrai.

Troisième intoxication : lorsqu'on conspue, Cher Benjamin Morel... Jean-Martin Mondoloni, pardon... Lorsque l'on conspue, Monsieur Mondoloni, la communauté insulaire, vous oubliez de rappeler que c'est la communauté insulaire, historique, culturelle, linguistique. Mais vous oubliez de dire que, le 23 février 2024, cher Jean-Martin, il y a eu une déclaration solennelle des élus de Corse, une déclaration politique.

Cette déclaration consacrait déjà la communauté historique, linguistique et culturelle ayant un lien singulier à la terre corse. Je vous signale, Monsieur Mondoloni, que vous l'avez signée, cette déclaration.

Donc, ce qui valait le 23 février 2024 en Corse ne vaut plus aujourd'hui dans cet hémicycle, parce que le législateur, le constituant français ont rajouté le mot « insulaire ».

C'est, Monsieur Mondoloni, je vous le dis, de l'intoxication intellectuelle et politique à l'égard des Corses qui nous écoutent.

Je vous dis également, lorsque vous nous dites que nous sommes sur le compromis du compromis : le compromis du compromis, Cher Jean-Martin, aurait été d'accepter que ne figure plus la mention historique, que ne figure plus la mention culturelle, que ne figure plus la mention linguistique, que ne figure pas le lien à la terre corse.

Le législateur, le constituant, dans le débat qui est celui de la France en 2026, a eu, nous l'avons ressenti - et certains de votre groupe, d'ailleurs, peuvent en témoigner, ils étaient là dans l'hémicycle, et pour ceux qui ont regardé à la télévision, je pense que c'était palpable - une forme de crispation importante à l'égard de la communauté, du mot « communauté », plus largement du communautarisme.

Ils ont voulu adjoindre, ce que vous avez signé le 23 février 2024, le terme « insulaire ». Est-ce que, pour autant, nous avons enlevé tout le reste ? Non. Est-ce que nous avons enlevé tout le reste ? Non.

Et vous nous dites, dans un mépris, je pense, rarement égalé, Monsieur Mondoloni, dans vos propos, vous comparez... Et je ne suis pas là pour défendre le constituant français, moi je suis nationaliste corse et je parle pour le groupe Fà Populu Inseme. Mais vous allez comparer l'Assemblée nationale française, qui est en train de modifier, possiblement, sa Constitution, avec l'Ouzbékistan.

Alors déjà, c'est d'un mépris absolu pour l'Ouzbékistan. C'est d'un mépris absolu pour l'Assemblée nationale et pour les députés. Mais c'est d'un mépris absolu aussi pour tout le travail qui a été fait.

Moi, je ne comprends pas ce que vous voulez dans cet hémicycle et ce que vous voulez pour la Corse.

Nous avons travaillé. Nous savons d'où nous venons. J'ai commencé par la délibération *Autunumia* du 5 juillet 2023. Est-ce que vous pouvez reconnaître, une fois, par honnêteté intellectuelle, dans cet hémicycle - et je ne doute pas une seule seconde que vous en soyez largement pourvu -, une fois, que nous avons fait des compromis énormes ? Et d'aucuns nous le reprochent. Nous avons fait des compromis énormes pour faire avancer ce texte et pour pouvoir avancer pour la Corse.

Et on vient nous dire aujourd'hui que, pour la première fois, à ce niveau-là de responsabilité, où l'on consacre un pouvoir législatif, où l'on consacre l'existence de droits collectifs pour le peuple corse, à travers une communauté insulaire, historique, culturelle, ayant un lien à la terre corse, on nous dit qu'on joue un match contre l'Ouzbékistan !

Une majorité de députés français votent pour un pouvoir législatif octroyé à cette Assemblée, et on nous dit qu'on joue contre l'Ouzbékistan et qu'on va jouer demain contre l'Espagne !

Moi, je vais vous dire quelque chose.

Non, il n'y a pas de renoncement. On n'a renoncé à rien. On a juste choisi la voie du compromis. Et c'est extrêmement savoureux, extrêmement savoureux, Monsieur Mondoloni, d'entendre votre micro nous donner des leçons en renoncement.

Lorsque, encore une fois, je lisais une interview de 2012, que je vous ai déjà rappelée dans cet hémicycle, où la journaliste vous demande si vous êtes autonomiste et si vous êtes pour l'autonomie, vous répondez : « Oui, mille fois oui ! » Et vous venez nous dire ici, Monsieur Mondoloni, que vous êtes simplement des régionalistes.

D'autant plus que votre liste a été conduite, Monsieur Mondoloni, par Monsieur Marcangeli, qui approuve largement ce processus.

Vous dites également que nous avons un accord politique avec LFI. Là aussi, c'est malhonnête d'un point de vue intellectuel.

Nous nous sommes adressés à l'ensemble de la représentation politique. Nous n'avons pas d'accord avec LFI, comme nous n'avons pas d'accord avec les groupes centristes.

Nous parlons au nom des intérêts collectifs du peuple corse. Nous parlons au nom de l'avenir de ses enfants, après avoir été élus démocratiquement à plusieurs reprises, et nous nous présentons devant la représentation française, sans distinction. Nous leur proposons un projet politique, nous discutons avec eux et nous avançons à ce niveau-là.

Ce n'est pas un accord avec LFI. C'est encore de l'intoxication politique.

Je dirai, et je terminerai là-dessus, Monsieur le Président, qu'il y en a, peut-être dans cet hémicycle et ailleurs, qui vont continuer à prôner l'échec comme seul avenir pour la Corse. Il y en a peut-être, dans cet hémicycle ou ailleurs, qui vont continuer à parier sur l'échec. Il y en a peut-être qui vont continuer, dans cet hémicycle ou ailleurs, à penser prospérer politiquement sur un échec.

Je voudrais vous dire très sereinement et très clairement, avec beaucoup de détermination, que, pour notre groupe, et plus largement pour la famille politique que nous représentons ici, nous allons continuer à défendre ce projet politique. Nous allons continuer à convaincre autour de ce projet politique et nous allons continuer à élargir.

Parce que je voudrais vous dire aussi qu'il y a quelques mois, tous les contestataires de ce texte prenaient ce texte-là, le montraient et nous disaient : « Ce texte-là ne passera jamais l'étape de l'Assemblée nationale. »

J'entends que ça vous fasse mal, j'entends que ça vous fasse mal, mais vous devez accepter que, démocratiquement, ce texte a été approuvé par une large majorité de députés à l'Assemblée nationale, à Paris.

Et nous le disons : nous allons continuer, avec autant de sérénité que de détermination, au nom du mandat politique qui nous a été confié par le peuple corse, à défendre ce texte auprès du Sénat, à convaincre, à élargir. Et je ne doute pas un seul instant que ceux qui prospéraient sur l'échec à l'Assemblée nationale vont continuer à le faire. Mais nous, nous allons continuer à nous battre.

En vous disant enfin, que tous ceux que nous avons rencontrés pour élaborer ce projet politique, nos amis italiens, espagnols de toutes les îles méditerranéennes que nous avons rencontrés, nous ont toujours dit : « L'autonomie, c'est un combat permanent. »

Nous sommes prêts à ce combat permanent, à ce combat démocratique, pour faire réussir la Corse et pour laisser un peu d'espoir aux enfants de Corse.

Merci.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci pour cette intervention pétée de sérénité.

M. Hyacinthe VANNI

Pas de chjam'è rispondi, tout le monde s'est exprimé. Souffrez d'écouter les autres. Tout le monde a dépassé. Sauf Paul-Félix à qui il reste une minute. Et je serai précis... Et à Fà populu où il reste, je pense, huit minutes.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, simplement, je vais juste faire là des commentaires non politiques, mais plutôt techniques et émotifs.

Moi, je pense que j'ai fait le match et qu'autour de moi, il y a beaucoup de commentateurs de match. Je ne sais pas si j'ai marqué un but avant la pause fraîcheur. Par contre, ce que je sais, c'est que j'ai obtenu un vote français légitime avec une participation au Parlement français de 93 %, qui a validé un vote, non pas à 53 %, mais à 57 %, qu'il y a 577 députés et 348 sénateurs. Donc, le 60 % de l'un ne fait pas le 60 % de l'autre.

Donc, Monsieur le professeur de mathématiques, des fois, je mens, des fois, je truande les chiffres, mais là, vous êtes allé bien plus loin que je ne suis jamais allé !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Juste pour vous expliquer que le match d'après, c'est plus l'Ouzbékistan.

Et j'ai pondéré, j'ai pondéré.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui, mais il n'y aura jamais que 348 sénateurs et sur ces 348 sénateurs, il faudra en convaincre peut-être 200. Mais je crois qu'il ne faut pas se satisfaire d'un vote qui a été abondé négativement par 120 voix RN et 16 ou 17 voix de leur droite factieuse rattachée.

Donc, ensuite, s'enorgueillir d'avoir 60 voix d'un bloc centriste de gauche et de droite qui viennent s'opposer à cette réforme, je crois que, pour nous, ce n'est peut-être pas un très grand match, mais c'est quand même le match du moment où il fallait. Et moi, je suis fier d'avoir fait partie des joueurs de cette équipe qui a gagné.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Tout le monde s'est exprimé. Tout le monde a dépassé. Sauf nous. Monsieur Romain Colonne n'a pas dépassé. Nous donnons l'exemple.

Donc, on va donner la parole à l'exécutif. On a été tolérant parce que c'est un dossier très important.

Donc, la parole est à l'exécutif.

M. Gilles SIMEONI

Quelques mots d'abord, pour remarquer, en forme de sourire, qu'y compris lorsque nous nous opposons, et même que nous nous disputons, les échanges dans l'hémicycle, au sein de l'Assemblée de Corse, n'atteignent pas l'intensité, la forme ou les formes qui sont quelquefois prises au sein de l'Assemblée nationale. Je pense que nous ne pouvons que nous en réjouir.

De façon plus sérieuse, je pense, y compris pour ceux qui cherchent à le contester, que tout le monde sait bien que le vote qui est intervenu mardi est un vote capital et historique. Ce n'est pas nous qui le disons. Ce sont l'ensemble des observateurs français, étrangers, internationaux.

L'Assemblée nationale a, à une large majorité, voté un texte en faveur de l'autonomie de la Corse, une autonomie avec pouvoir législatif. Et, ce faisant, elle a entériné, par ce vote solennel, selon les formes de l'Assemblée nationale, pour une large part, la légitimité historique d'un combat qui a été mené dans l'île depuis des décennies. Un combat qui était d'abord minoritaire, dans les urnes en tout cas, et qui est devenu, au fil des années, des luttes, des sacrifices, aujourd'hui très largement majoritaire. Et c'est tant mieux, en tout cas en ce qui nous concerne.

Je voudrais, non pas rouvrir les débats, mais répondre, de façon souriante et indirecte, principalement à Jean-Martin Mondoloni, qui partage avec nous le constat que le chemin que nous avons choisi d'emprunter est un chemin long et difficile.

Oui, il est long, difficile, quelquefois même, il pourrait être désespérant, sauf que la récurrence des difficultés ne nous désespère jamais parce que nous avons la foi dans ce peuple et dans cette terre. Et, sur ce long chemin, tamanta strada, nous essayons d'accomplir, pas après pas, et de nous rapprocher des objectifs qui sont les nôtres, que nous revendiquons, et dont nous savons qu'ils doivent se construire patiemment, au fil du temps et par la démocratie.

Et, à chaque pas que nous franchissons, vous nous expliquez pourquoi nous allons échouer lors du suivant. Et donc, j'y vois là peut-être une forme de pessimisme dont je voudrais vous affranchir et vous inviter, comme nous, à faire le pari de l'espoir.

Le texte a été voté, et cela a été souligné, à une large majorité. Je reprends mes lunettes pour être sûr de ne pas m'éloigner des calculs mathématiques, comme ont pu le faire certains : 271 contre 202.

Et, comme vous le savez, la vie politique française, a fortiori dans la perspective de l'élection présidentielle, est aujourd'hui fortement polarisée autour de trois grands groupes, ou trois grandes familles politiques : l'extrême droite, même si elle explique qu'elle n'est pas l'extrême droite ; LFI, qui dit qu'elle n'est pas d'extrême gauche ; le

centre, avec la gauche et la droite ; et puis des expressions qui essayent de s'abstraire de cette tripartition de la vie politique française.

Alors, vous nous dites, à nous, majorité : « Vous avez gagné grâce à un pacte faustien avec LFI. »

Pour avoir fait partie de celles et ceux, notamment avec les députés de la Corse depuis 2017, les trois députés nationalistes, qui ont expliqué à l'ensemble de la représentation nationale française ce que nous sommes, qui nous sommes et ce que nous voulons, je peux vous dire que nous n'avons aucun pacte, secret ou public, avec LFI.

Et nous avons même, je le dis très tranquillement, des désaccords politiques profonds avec cette formation politique.

Mais nous, nous savons que, pour réussir à obtenir le statut d'autonomie, nous avons besoin des 3/5^{ème} des votes exprimés, de la représentation nationale française réunie en Congrès, c'est-à-dire le Sénat et l'Assemblée nationale. Donc, il nous faut les 3/5^{ème} et que, pour atteindre ces 3/5^{ème}, nous devons convaincre le plus largement possible.

Dans cette perspective, nous, exécutif et représentants des groupes de l'Assemblée de Corse, avons rencontré l'ensemble des formations politiques représentées à l'Assemblée nationale, comme nous le ferons au Sénat.

Et, en cette occasion, parce que c'est mon devoir et ma responsabilité, mandaté par le Conseil exécutif, j'ai également rencontré Marine Le Pen. C'était la première fois de ma vie que j'avais un échange avec elle, bien sûr. Mais je dirais même que c'était la première fois de ma vie que j'avais un échange politique avec une représentante ou un représentant du Rassemblement national, même en Corse. Je n'avais jamais eu un échange politique. Un échange de courtoisie, de salutations ou échanges informels, j'en avais eu. Mais un échange politique, jamais eu.

Je l'ai fait. Elle a accepté de le faire. Et je l'en remercie.

Et donc, oui, il y a eu, lors de ce scrutin public, effectivement, soixante élus de La France insoumise qui ont voté en faveur du projet de révision constitutionnelle et du statut d'autonomie. Et je les remercie. Je les remercie et je prends note que ce vote a été expliqué dans le cadre d'une doctrine politique d'ensemble, à laquelle je souscris sur ce point-là, qui consiste à dire : pour la Nouvelle-Calédonie, la Kanaky, nous reconnaissons d'ores et déjà aujourd'hui le droit à l'indépendance du peuple kanak, en tout cas le droit à l'autodétermination. Pour ce qu'il est convenu d'appeler les régions et territoires d'outre-mer, nous écouterons ce que disent les peuples et le suffrage universel dans ces territoires. Et, s'ils souhaitent l'autonomie, nous irons vers l'autonomie.

Et puis, pour la Corse - c'est LFI qui parle -, nous soutenons l'autonomie parce que le peuple a parlé, parce que c'est le sens de l'histoire.

Et, sur ce point-là, pas sur les autres, je partage l'analyse de LFI. Donc, je les remercie d'avoir voté au terme d'échanges, au terme de discussions, au terme d'amendements auxquels nous avons assisté.

Mais, de la même façon que je remercie les 60 membres de LFI qui ont voté, je remercie les 66 députés d'Ensemble pour la République, qui ne veut absolument rien avoir à faire avec LFI, mais qui a choisi de soutenir l'autonomie.

Et je remercie de la même façon les 41 socialistes et apparentés qui ont voté en faveur de la révision constitutionnelle et du statut.

Comme je remercie, bien sûr, Fabrice Brun, de la Droite républicaine, député de l'Ardèche, qui, en son âme et conscience, a voté en faveur du statut d'autonomie.

Et comme je remercie, bien sûr, les 25 députés démocrates, du centre droit, qui ont voté.

Et comme je remercie les 22 députés d'Horizon qui, sous la houlette de Laurent Marcangeli, qui, en cohérence avec ses engagements publics et ses votes, a, tout au long des débats, exprimé clairement sa position et a réussi à convaincre la quasi-totalité de son groupe.

Comme je remercie, bien sûr, les élus écologistes, Sandra Regol et les 27 députés écologistes qui ont voté. Et avec, en ce qui concerne Sandra Regol, des propos, je vous le dis aussi, qui nous ont touchés et qui nous ont émus.

Comme nous ont également touchés et émus les propos de députés qui n'ont pas voté ou qui ont voté contre, qui ont reconnu qu'il se passait en Corse quelque chose de singulier et que cette terre et ce peuple devaient être considérés et pris en compte.

Et moi, je crois que, déjà, avant même de parler du résultat, le fait que ce débat ait eu lieu, le fait que ce débat ait eu lieu dans des conditions de respect réciproque, qui n'existent pas toujours, vu l'hystérisation de la vie politique française, et le fait que la quasi-totalité, et pour le coup tous les groupes de l'Assemblée nationale, aient dit que, je cite, « personne ne conteste le fait que la Corse doive avoir son autonomie », est déjà une victoire.

Insuffisante pour nous, mais c'est une victoire.

Même si, derrière le terme « autonomie », effectivement, certains mettent des concepts tout à fait différents, allant même jusqu'à qualifier d'autonomie ce qui n'en est pas.

Puisque, pour parler du Rassemblement national, par exemple, sur le critère décisif de l'autonomie, c'est-à-dire le pouvoir législatif, ce que propose le Rassemblement national, c'est un pouvoir d'adaptation encore plus verrouillé et corseté que celui, totalement inefficace, que nous avons aujourd'hui.

Donc, non, indépendamment de toutes les oppositions irréversibles que nous pouvons avoir avec le Rassemblement national, non, le Rassemblement national n'est pas en faveur de l'autonomie de la Corse.

Et donc, avant d'aller plus loin, moi, je remercie l'ensemble de la représentation nationale. Et je respecte aussi ceux qui ont voté contre, comme je respecte ceux qui se sont abstenus ou ne sont pas venus voter. Et je sais que, parmi ceux-là, il y en a qui sont ou qui auraient été opposés, comme il y en a qui sont ou qui auraient été favorables.

Et je continue à dire que nous avons à les convaincre, comme nous avons à convaincre le Sénat. Et là, je vous le dis aussi, je suis d'accord avec vous : rien n'est acquis, rien n'est acquis.

Mais cette victoire, cette reconnaissance symbolique et ce vote politique de l'Assemblée nationale en faveur du statut d'autonomie, rien ni personne ne peut en atténuer la portée, qui est une portée capitale, a fortiori lorsque l'on sait ce qu'est l'histoire profonde de la construction de la Nation et de l'État en France.

Car, quand bien même ce texte serait-il jugé insuffisant, et dans des termes, à mon sens, excessifs, par Josepha Giacometti-Piredda, qui a porté ici la voix de Corsica Libera, ce texte heurte au plus profond, et on l'a vu notamment lors des derniers jours et des dernières semaines, ce qui continue d'être l'ADN de ce qu'il est convenu d'appeler l'État profond et celles et ceux qui y sont attachés, c'est-à-dire un jacobinisme intégriste, une vision dévoyée de la République et de ses valeurs, qui font que, dès lors que l'on envisage, ne fût-ce que de façon marginale, de remettre en cause les dogmes de l'unitarisme, on est déjà dans la menace de la destruction de l'État, de la République et de la France.

Donc, ça, c'est le constat.

Alors, en quelques mots, ce texte, j'invite celles et ceux qui n'en connaissent que ce qu'en disent les réseaux sociaux à le lire, à le lire et ensuite à voir si, oui ou non, notamment pour nous qui sommes nationalistes, il respecte le cahier des charges que nous nous étions fixés.

Romain Colonna a dit : il n'est pas le texte idéal, y compris de compromis auxquels ont adhéré les nationalistes, soit par le vote (Core in Fronte), soit par l'abstention (Corsica Libera), sur la délibération du 5 juillet 2023.

C'est vrai, Jean-Martin, et là-aussi, votre présentation n'est pas complète.

Oui, nous sommes pour, dans l'idéal, et c'est notre objectif, un statut d'autonomie qui soit, pour résumer, celui qui est mis en œuvre depuis des décennies, avec réussite, aux Açores, dans un Portugal qui est un État unitaire, dans un archipel où il y avait un mouvement indépendantiste, dans un archipel où l'autonomie a permis le développement économique et social et n'a pas débouché sur une revendication indépendantiste, et dans un archipel où l'État unitaire exerce l'ensemble des compétences et où la collectivité autonome a les autres.

Donc oui, nous, nous souhaiterions un État qui exerce les compétences régaliennes et une Collectivité autonome de Corse qui exerce, de façon apaisée et dans le cadre d'une relation de respect réciproque, l'ensemble des autres compétences.

Mais vous avez oublié de dire que cela se construit, dans notre perspective, sur la durée d'une génération, entre 15 ans, 20 ans, 25 ans.

Oui, nous voulons cela. Et je crois qu'il n'y a rien d'inquiétant, ni d'illégitime à le demander, et nous continuerons à le faire.

Est-ce que c'est ce qui est proposé dans le texte ? Non.

Est-ce que le texte le permet ? Oui.

Et, en cela, nous avons accepté d'aller vers un compromis, un compromis qui s'est élargi, je vous le rappelle, par rapport à la délibération du 5 juillet 2023, à une partie de votre famille politique et à une partie du groupe tel qu'il est composé à l'issue des élections territoriales.

Le reproche que je vous fais, très amicalement, c'est que vous avez voté et soutenu bon nombre des dispositions de ce projet de loi constitutionnelle, à l'exclusion du pouvoir législatif.

Ce que je vous reproche, très amicalement, c'est qu'au moment où la tempête a soufflé le plus fort contre le texte, notamment lors des dernières semaines, elle n'a jamais soufflé contre le pouvoir législatif.

Le débat sur le pouvoir législatif, son principe et sa mise en œuvre, va très certainement venir devant le Sénat.

Mais si ce texte a été attaqué, si ce texte a été dénigré, si ce texte a été combattu de façon impitoyable, et à notre sens excessive, jusqu'à aujourd'hui, c'est essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, sur l'article 1er.

Un article 1er que vous avez voté, que vous avez soutenu.

Et ce que je vous reproche, parce que vous êtes un élu de la Corse, c'est de ne pas avoir eu un mot, un mot pour défendre ! Pas eu un mot pour défendre ce que vous avez voté, ce que vous avez soutenu ! Parce que non seulement vous avez soutenu l'article 1er, la communauté avec un lien historique, avec un lien à sa terre, avec son histoire, avec sa langue, avec sa culture, vous nous avez dit ici « oui », et vous l'avez dit devant les Corses.

Et jamais une fois, y compris à la veille du scrutin, à la veille d'un scrutin décisif, vous n'avez dit : « Je suis en faveur de cela. ». Jamais une fois !

Pas une fois, vous n'avez dit « je suis en faveur d'un statut de résident », alors que vous l'aviez validé !

Pas une fois, vous n'avez dit « je suis en faveur d'un statut de la langue corse » alors que vous l'avez validé !

Voilà le reproche que je vous fais. Mais regardez bien, ce reproche, je le fais ici, contrairement à d'autres. Moi, je n'importe pas devant l'Assemblée nationale nos débats et quelquefois nos querelles, je considère qu'ils nous concernent.

Moi, je suis allé, avec le reste du Conseil exécutif et avec les élus qui soutiennent le projet de loi constitutionnelle et le statut d'autonomie, je suis allé pour leur expliquer ce que nous, nous voulons, ce que nous avons voté, qui nous sommes. Jamais, pas une fois, ni dans un discours public, ni dans une réunion, ni dans une conversation privée, je n'ai eu un mot non seulement pour dénigrer ceux qui sont contre nous, mais même pour taire leur existence !

Moi j'ai toujours dit « pas un mot pour dénigrer, pas un mot pour critiquer ».

La présentation exacte, clinique de la réalité des rapports de force démocratique et des votes.

Alors, je termine en disant, en m'adressant à Josepha qui nous dit : vous êtes affaiblis et nous affaiblissant, du coup, vous avez permis aux démons jacobins de se manifester.

Je ne suis pas d'accord avec cette analyse.

Vous dites « vous leur avez redonné de la force »

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Qui se seraient manifestés de toute façon.

M. Gilles SIMEONI

Oui, oui, oui. Mais moi, je vous dis aussi que le choix que nous avons fait, et nous l'avons fait en notre âme et conscience, c'est ce que nous avons considéré comme étant le mieux à même de défendre, de permettre et de rendre possible ce qui, pour nous, reste un objectif.

Et je vous rappelle que vous aussi, lorsque nous étions sur ces bancs ensemble et que nous avons eu à composer dans un autre contexte, nous avons déjà des désaccords.

Mais nous avons été obligés de soutenir et de voter ensemble une proposition sur une perspective de révision constitutionnelle qui était très en-deçà, très en-deçà, de celle que nous avons obtenue aujourd'hui.

Dans cette perspective-là, il y a deux éléments qui faisaient défaut.

Et vous savez que, même si nous étions déjà en désaccord sur un certain nombre de points, jamais vous n'avez envisagé de rompre la discussion. Jamais, au moment où nous avons voté cela.

Et lorsque nous avons voté cela, nous avons voté en faveur d'un texte dans lequel il n'y avait ni le peuple corse, ni une communauté historique, linguistique, culturelle ayant un lien à la terre corse, ni même le principe du pouvoir législatif qui est aujourd'hui explicitement reconnu.

Donc, continuons nos débats. Continuons nos débats parce que, moi, je vous le dis tranquillement, vous avez le droit de retenir des débats ce qu'a dit le rapporteur Boudié. Moi, je ne cache rien. Et les Corses ont le droit de se faire leur opinion.

Moi, ce que je dis aux Corses, c'est que l'accord politique que nous avons et qui est public, et le texte tel que nous l'avons défendu, et cela a été validé et entendu par toutes celles et tous ceux qui étaient autour de la table, du côté du gouvernement comme du côté des élus de Corse, doit permettre et va permettre une loi organique qui, notamment, doit mettre en œuvre un statut de résident dans le domaine immobilier, qualifié au prix d'une ruse sémantique par le ministre Darmanin de « statut de résidence », nous expliquant que, et vous le savez, et nous l'avons expliqué aux sénateurs et aux députés, qu'il y avait un certain nombre de lignes rouges politiques sur des termes qui avaient été posés, notamment par le président de la République, et donc repris par le gouvernement.

Nous, nous avons toujours été clairs, y compris dans la déclaration politique solennelle que nous avons signée le 24 février, au moment de nous rendre à Paris, que, sur la question de la langue, nous souhaitons un statut qui permette à la langue d'être officielle sur le territoire de l'île de Corse.

Et notamment de parvenir, à travers ce statut, à un bilinguisme apaisé et progressif, ce qui est la définition, nolens volens, de la coofficialité.

Comme nous avons précisé dans notre déclaration politique et comme nous avons fait acter que nous souhaitions, dès lors que la révision constitutionnelle serait adoptée, mettre en place un statut de résident, qui n'est pas un statut ethnique, qui n'est pas un statut fondé sur le droit du sang, avec des distinctions pour les résidents qui existent déjà dans le droit français, y compris en dehors de l'autonomie. Et un statut qui, donc, nous fait différer radicalement, nous fait différer radicalement, eh bien de la conception du peuple et de la nation, non pas corse, parce que le Rassemblement national ne développe aucune conception du peuple corse, et que ses arguties et ses postures ne visent, en fait, qu'à piéger. Parce que, lorsque le Rassemblement national parle de priorité régionale pour le foncier et pour le logement, en disant : « Notre projet, c'est cela », sur quels critères l'établit-il ? Sur quels critères établit-il la priorité régionale ?

Sur la naissance ? Sur le nom ? Sur le fait de ne pas être Arabe ou Portugais ? Il faut le dire.

Nous, nous le disons : le statut de résident, c'est sur la base de la résidence et d'une durée de résidence.

Et en cela, je vous le dis aussi, nous ne sommes pas gênés par l'article 1er de la Constitution, parce que les valeurs de la République, qui sont aussi les valeurs de Pasquale Paoli, qui sont des valeurs universelles, nous les partageons. Nous n'avons pas besoin de faire semblant de les partager.

Lorsqu'un article 1er de la Constitution vient dire qu'on ne fait aucune distinction entre un citoyen sur le fondement de son origine, sur le fondement de sa religion ou sur le fondement de sa race, je suis d'accord avec l'article 1er de la Constitution.

Et ça ne me gêne en rien, sur le terrain des principes, que l'article consacré à la Corse ou le titre consacré à la Corse le rappelle.

Par contre, si ce rappel devait demain limiter notre droit à mettre en place des politiques qui soient conformes à ce que je viens de dire, oui, ça poserait un problème.

Et donc, nous prendrons, y compris dans le temps qui nous sépare de l'examen au Sénat, le temps d'expliquer cela, le temps de consulter juridiquement, le temps de ne rien cacher, ni aux députés, ni aux sénateurs.

Nous, notre conception du peuple corse, elle n'est pas fondée sur le droit du sol.

Nous, notre conception du peuple corse, c'est un projet, c'est une appartenance.

Notre peuple, et nous l'avons dit ensemble, et nous réfléchissons à le mettre ensemble en forme juridiquement, et nous essaierons de le faire partager.

Et ce n'est qu'à cette condition que nous réussirons.

Et donc, bien sûr, nous n'avons pas réussi, mais tout cela reste possible. Et pourquoi cela reste possible ?

Cela reste possible parce que, alors qu'on nous disait que le texte ne passerait jamais, alors qu'on nous disait, quelques semaines encore avant son examen, que les députés de la Nation n'accepteraient jamais, alors que beaucoup de ceux que nous avons rencontrés étaient sceptiques, et quelquefois hostiles, nous leur avons parlé.

Nous leur avons dit qui nous sommes. Nous leur avons dit d'où nous venons. Nous leur avons dit où nous voulons aller. Et nous leur avons dit que nous avions foi en la démocratie.

Et cet argument du « chaos », Jean-Martin, ne le reprenez pas à votre compte.

Nous, avec vous, nous avons tout fait pour sortir la Corse du chaos. Parce que le chaos, c'est une chose de le commenter depuis Paris, et c'en est une autre de le vivre ici, avec nos enfants, ou nos petits-enfants, demain, qui risquent d'y être confrontés.

Donc, s'il y a des gens qui veulent éviter à tout prix le chaos, et s'il y a des gens qui veulent construire une Corse de paix, d'émancipation et de démocratie, ils sont ici, sur tous ces bancs.

Et ça, personne n'a le droit d'en douter.

Et donc, moi, je termine en disant :

Oui, c'est une victoire !

Oui, c'est un pas majeur !

Oui, c'est un vote historique de l'Assemblée nationale !

Et oui, il nous reste du travail !

Mais aujourd'hui, plus que jamais, je sais que nous allons réussir.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Président, vraiment 1 mot ! Je me donne très rarement à cette pratique.

J'ai été mis en cause sur un thème très précis. Donc, j'invite Gilles Simeoni et ses collaborateurs à vous procurer deux bandes sonores et télévisées, celles du jeudi 18 à 19h25 sur France 3 et celles de RCFM, mardi 24 à 8h50.

Je ne vous autorise pas à dire que je ne suis pas venu en défense de l'article 1 tel que nous l'avons ensemble co-écrit.

M. Hyacinthe VANNI

C'était bien de le préciser.

M. Gilles SIMEONI

Alors, je vais vous répondre, et pour terminer le débat, vous l'avez dit sûrement, je n'ai pas écouté ces émissions, mais vous ne l'avez pas dit très fort, et surtout, vous ne l'avez pas dit à celles et ceux à qui il fallait le dire, c'est-à-dire ceux qui allaient voter ;

Peut-être qu'ils auraient voté différemment si Jean-Martin Mondoloni, Republicain, avait dit, « moi, je suis pour la communauté, moi, je suis pour le peuple, moi, je suis pour la langue corse, moi, je suis pour le statut », mais ça, je ne l'ai pas entendu, et je ne pense pas que vous puissiez me citer des extraits d'articles où vous l'avez dit.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pas avec le même orgueil, pas avec la même passion pour les réseaux sociaux.

M. Gilles SIMEONI

Dites-moi quand vous l'avez dit, je l'écouterai religieusement pour m'endormir le soir.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, merci pour ce débat passionnant. Il n'y a pas de vote.

Et je vous propose de suspendre deux minutes et de reprendre avec l'ordre du jour.

La séance est suspendue à 17h25 et reprise à 18h20.

M. Hyacinthe VANNI

Rejoignez vos places, s'il vous plaît, appelez les élus de vos groupes.

Donc, on va continuer avec le rapport 144, c'est l'approbation du procès-verbal. On fera les désignations demain et on continue avec le CFU.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 144 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 29 di maghju di u 2026.

Rapport n° 144 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 29 mai 2026.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal ? Il n'y en a pas.

Donc, je peux le mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Il est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

On peut passer au rapport 128. L'approbation du compte financier unique de la Collectivité de Corse.

Vous avez la parole, Monsieur le Président.

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ

Raportu n° 128 : Approvazione di u Contu Finanziariu Unicu di a Cullittività di Corsica per l'eserciziu 2025.

Rapport n° 128 : Approbation du Compte Financier Unique de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, M. le Président.

Alors, ce rapport fait un peu la transition, y compris avec le débat précédent. Je regrette un peu que Jean-Martin Mondoloni et Josépha ne soient plus là, parce que j'aurais voulu aussi...

(Brouhaha)

Bon, alors, je commencerai sans eux, néanmoins, puisque je voulais démarrer en expliquant un petit peu le sens aussi de ce CFU. La situation, vous le savez, nous l'avions déjà abordée les années précédentes, en tout cas l'année dernière, de contraintes qui est la nôtre.

On est rentré dans un cycle de contraintes, un nouveau cycle que l'on estime au moins sur 2024, 2025, 2026 et 2027, qui nous oblige, bien sûr, à nous adapter. Ce cycle est dû, bien entendu, on en a largement débattu l'année dernière, au contexte de crise nationale : la crise politique, la crise sociale, économique, augmentée aujourd'hui aussi par les conflits et les guerres, aussi bien en Ukraine qu'entre l'Iran et les États-Unis. Mais il est surtout dû, et c'est ce que je voulais dire - ça va peut-être être un irritant supplémentaire pour Jean-Martin -, à notre structure financière et budgétaire sous-dimensionnée. Et nous, nous le disons avec récurrence : aujourd'hui, la Collectivité de Corse ne peut pas, à droit constant, financer l'ensemble de ses compétences et l'ensemble des besoins des Corses.

Et là aussi, sans pouvoir législatif, sans pouvoir fiscal, sans pacte budgétaire, financier et fiscal, on voit bien les limites de l'exercice budgétaire annuel et les difficultés que nous avons, les uns et les autres, y compris à expliquer nos politiques budgétaires.

Donc ça, c'était le premier point. Je voulais le signaler.

Et malgré tout, vous verrez tout à l'heure que, dans la présentation et l'adaptation que nous avons faites à cette situation de contrainte, nous arrivons malgré tout, par une forme de rigueur, par une forme de maîtrise, par aussi des politiques de réduction des

dépenses, y compris d'investissement, à faire en sorte que notre budget soit équilibré, voire excédentaire.

Mais je voulais le signaler. Aujourd'hui, si nous avons la possibilité, par exemple, d'avoir le pouvoir fiscal, je le rappelle, nous pourrions, par exemple, bénéficier de l'entièreté du transfert de TVA.

La TVA aujourd'hui reversée, c'est à peu près 250 M€ par le Gouvernement, ou par l'État plus exactement, alors que le produit de la TVA généré en Corse, c'est autour du milliard. Donc vous voyez bien le gap qui est le nôtre aujourd'hui et la manne financière que l'on pourrait mobiliser.

De même, si nous avons le pouvoir fiscal, nous pourrions, par exemple, mettre en place une taxe, je l'avais dit aussi, anti-spéculative sur les opérations spéculatives, qui pourrait rapporter plusieurs dizaines de M€ par an à la Collectivité de Corse. Là aussi, ce serait un levier puissant pour financer les besoins de la collectivité.

Et c'est la réponse que je voulais faire aussi à Josépha, puisqu'elle nous demandait ce qui était essentiel pour nous dans l'autonomie. Elle n'est plus là pour l'entendre, mais je veux le dire : ce qui est essentiel pour nous, demain, si nous avons le pouvoir fiscal notamment, c'est :

À travers la TVA, financer nos infrastructures, et nous en avons un grand besoin.

À travers la taxe dont je vous parlais, anti-spéculative, financer nos politiques de logement, et vous savez comme c'est nécessaire.

À travers la taxe décarbonation, on le voit bien sur le sujet des ETS aujourd'hui. Si cette taxe-là, qui reste malgré tout une taxe vertueuse, était adaptée à notre réalité insulaire, on pourrait y compris se servir de cette recette pour financer la transition écologique et le renouvellement de la flotte de navires, par exemple.

À travers une taxe environnementale, si nous avons le pouvoir de le faire, nous pourrions financer toute notre politique d'entretien de nos espaces naturels.

Voilà des sujets qui démontrent bien que, si demain nous avons l'autonomie, concrètement, concrètement, ce qui changerait pour les Corses.

Donc, c'est aussi la réponse que je voulais apporter à Josépha, parce que c'est tout aussi essentiel. C'est essentiel de pouvoir aujourd'hui répondre aux besoins des Corses.

C'était un aparté sur la présentation de ce budget, qui fait écho au débat précédent.

Alors, dans cette période de contraintes, comme je le disais précédemment, nous sommes dans une logique d'adaptation, avec une volonté, je l'ai dit, d'une forme de

rigueur que nous avons mise en œuvre et qui, aujourd'hui, porte aussi ses fruits : une rigueur sur la maîtrise des dépenses. Vous le verrez, nous avons, en 2025, maîtrisé totalement nos charges de fonctionnement, qui n'augmentent pas.

Une volonté aussi de maîtriser notre endettement. C'est important, on le sait. On parlera de la dette, comme on en parle chaque année. Nous avons, bien sûr, l'explication récurrente, là aussi, sur le niveau d'endettement de la Collectivité de Corse, qui n'est certainement pas face à un mur de dettes, qui peut aujourd'hui largement se désendetter, et j'en parlerai tout à l'heure, mais qui doit faire attention parce qu'aujourd'hui, lorsque l'on emprunte, le coût de l'argent n'est plus le même qu'il était en 2022 ou en 2023. C'est une réalité. On doit aussi la prendre en compte. On ne peut pas faire fi de cet aspect aujourd'hui, qui fait que, lorsqu'on empruntait à 1 % il y a trois ans, aujourd'hui, on emprunte à 4 %, et on voit bien que les charges d'intérêt pèsent. Donc il faut aussi être en situation de maîtrise.

Et enfin, il est, bien entendu, pour nous, et vous le verrez, il y aura une traduction dans ce budget, nécessaire de réduire la voilure sur les investissements. Nous avons eu ce débat à plusieurs reprises. Déjà l'année dernière, nous avons dû faire une baisse des investissements, passant à peu près de 360 à 340 M€, et vous verrez que cette année, nous sommes à 305 M€ d'investissements. C'est notre réalité.

Et ce débat, nous l'avons eu en session à plusieurs reprises. Et j'ai entendu un certain nombre de conseillers, je crois Paul-Félix Benedetti en particulier, nous dire que nous n'avions plus les moyens de financer notre politique d'investissement. Et nous, nous nous inscrivons en faux. Nous le faisons, mais nous devons aussi, sur cet aspect, forcément nous ajuster.

Pour autant, moi, je l'ai dit à plusieurs reprises, notre capacité de financement aujourd'hui se situe entre 300 et 330 M€ d'investissements. Ça, c'est notre réalité budgétaire : 300 M€ les années les plus difficiles, c'est un peu le cas cette année, et jusqu'à 330 M€, de mon point de vue, lorsque les choses s'assouplissent un petit peu.

Voilà le cadre de travail de ce CFU et de la présentation de ce document qui, pour entrer dans le détail des chiffres, s'élève aujourd'hui, en recettes et en dépenses, à 1,476 milliard d'euros.

Avec, d'abord, une capacité d'exécution budgétaire solide, des taux de réalisation importants : plus de 98 % en section de fonctionnement, un peu moins que l'année dernière, et à peu près 95 % en section d'investissement, là aussi en légère baisse. Ça reflète ce que je vous disais tout à l'heure.

Avec une répartition des dépenses qui évolue légèrement, mais, sur la totalité de ces dépenses, 75 % aujourd'hui financent la section de fonctionnement et 25 % la section d'investissement.

Alors, vous nous direz que ça se dégrade par rapport à l'année passée. Il faut le modérer, puisque dans les dépenses de fonctionnement, on intègre bien sûr la dotation de continuité territoriale de 50 M€, qui vient faire varier le curseur des pourcentages.

Sur les dépenses de fonctionnement, 1,110 milliard d'euros. Elles sont en progression de 4,72 % par rapport à 2024. Mais, bien sûr, là aussi, si l'on retraite ces dépenses de la dotation de continuité territoriale, des 50 M€ dont je vous parlais, vous voyez qu'elles redescendent à 1,060 milliard d'euros, ce qui fait que nous sommes exactement, ou globalement, au même niveau de dépenses que l'année dernière.

Donc, vous le savez, un certain nombre d'élus ici sont aussi des maires, des présidents d'intercommunalité ou des élus, notamment en charge des finances, et savent très bien que c'est un effort important.

Je regardais les ratios, en tout cas les statistiques des autres régions françaises, et on s'aperçoit que, dans les régions françaises, l'année dernière, les charges de fonctionnement ont augmenté entre 1,5 et 2 %. Donc, on fait mieux : nous, on est à iso par rapport à 2024, et ça se retrouve dans le détail de nos charges.

Les charges à caractère général diminuent de 4 %, 90 M€.

Les charges de personnel diminuent également. Je crois qu'il faut aussi le mettre en avant, même si notre volonté absolue n'est pas d'être dans une politique d'austérité sociale, et ce n'est pas le cas, pas du tout, au contraire. Il y a un haut niveau de politique sociale au sein de la Collectivité de Corse, et vous le savez tous. Mais il y a eu des efforts qui ont été faits, de rationalisation, y compris de non-remplacement, pour être clair, des départs à la retraite, parce qu'entre l'exercice 2024 et l'exercice 2025, c'est à peu près une baisse d'effectifs de 100 agents que l'on retrouve aujourd'hui dans les comptes budgétaires de notre collectivité.

Donc, elles s'élèvent aujourd'hui à 241 M€, contre 244 M€ l'année dernière.

Il y a, par contre, le budget de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) qui augmente, avec une évolution de 6,28 %. Ça aussi, ça traduit à la fois le niveau démographique, avec une population qui vieillit, mais aussi le niveau de précarité de la population corse, en particulier de nos seniors, et en particulier dans les zones rurales.

Les charges de gestion courante atteignent 598 M€. Mais là, de la même façon, si on les retraite de la DCT, elles n'augmentent que d'à peu près 1 %.

Et dans ces charges, il y a les participations de la collectivité aux divers organismes, dont les agences et offices. Et je veux le dire parce que c'était déjà le cas l'année dernière, où il y avait une stabilité : dans l'effort budgétaire, il y a l'effort qui est fait par la Collectivité de Corse, mais il y a aussi l'effort qui est demandé à l'ensemble des

satellites de la collectivité de Corse, puisque la dotation allouée aux agences et offices diminue de 64 M€ à 61 M€ en 2025.

Et c'est la même chose pour u Caminu di farru di a Corsica, c'est la même chose pour le syndicat mixte de l'abattage, etc., etc. Donc, on a demandé à l'ensemble des satellites aussi de participer à cette logique de contrainte et de faire, bien sûr, des efforts.

Les subventions, elles, parce que ça aussi, c'est une volonté affirmée de la Collectivité de Corse, malgré les difficultés et les contraintes que nous connaissons, nous l'avons toujours dit, nous voulions toujours être auprès des acteurs des territoires et des acteurs qui font vivre les territoires, principalement le secteur associatif et tous ceux qui sollicitent des subventions auprès de la Collectivité de Corse. Ce poste-là augmente de 1,58 %.

Et enfin, bien sûr, j'en ai parlé tout à l'heure, et pour être transparent, les charges financières, aujourd'hui, elles aussi augmentent, à à peu près 32 M€ pour l'exercice 2025, en progression de 7,70 % par rapport à 2024. Je vous expliquais le mécanisme du coût de l'argent, c'est pour ça qu'il est nécessaire aussi de travailler sur la rationalisation du niveau d'emprunt, de la dette en tout cas.

Les recettes de fonctionnement, elles, s'établissent à 1,293 milliard d'euros, en progression de 7,7 % par rapport à l'année dernière. Mais là aussi, il faut les retraiter de la DCT, de la dotation de continuité territoriale. Et si on le fait, on s'aperçoit que la progression n'est que de 3 %.

Et si l'on retraits, pour être là aussi très objectif, un reliquat d'excédent de l'Office des transports de 10 M€ qui était venu abonder le budget 2024, on se retrouve sur une augmentation des recettes d'un peu plus de 2 %.

Trois catégories de recettes :

La fiscalité, qui est toujours, malgré tout et malgré les logiques de restriction du Gouvernement, notamment l'écèlement de la TVA, la recette la plus dynamique pour nous. C'est à peu près 790 M€ de recettes ; une hausse de 3,70 % par rapport au CFU.

Il faut le dire, ces cinq dernières années, en tout cas de 2022 à 2025, ces quatre dernières années, la progression de nos recettes est essentiellement portée par la fiscalité. 90 % de la progression des recettes, c'est l'augmentation des recettes liées à la fiscalité. Vous voyez que c'est un enjeu essentiel. Et c'est pour ça que nous sommes persuadés que le pouvoir fiscal est un élément incontournable demain, y compris, bien sûr, pour l'impact budgétaire, mais surtout pour améliorer le quotidien des Corses.

Les dotations et participations constituent le deuxième poste de recettes : 368 M€.

Alors, en augmentation, si l'on retraits la DCT, là aussi, d'un peu plus de 2 %. C'est déjà bien, j'ai envie de dire. Ça fait partie des choses où nous avons eu quelques bonnes surprises, parce que, dans notre attitude prudentielle, nous avons évalué une augmentation plutôt inférieure. Mais ça reste inférieur, vous le voyez, largement à la dynamique de la fiscalité.

Et enfin, **les recettes sectorielles de fonctionnement** s'élèvent aujourd'hui à 128 M€. Ce sont principalement des recettes liées aux prestations sociales qui nous sont reversées. C'est à peu près 91 M€ entre l'APA, le RSA et la PCH qui nous sont reversés.

Mais je vais vous dire, je le disais tout à l'heure en parlant de l'augmentation dynamique de la dépense : nous avons 91 M€ de recettes qui ne compensent pas les 130 M€ de dépenses que nous avons sur ces dispositifs. Donc, quand vous faites la différence, vous voyez qu'il y a une quarantaine de millions qui, chaque année, sont pris sur les fonds propres de la Collectivité de Corse.

Et enfin, le secteur des services généraux connaît une augmentation de 7,2 %, principalement des loyers, des remboursements liés aux mises à disposition de personnel, à la gestion des titres-restaurant et aux indemnités d'arrêt maladie. Donc, ça veut dire que, là aussi, nous avons une gestion dynamique de nos recettes sur les services généraux, et ça se ressent aussi dans la progression de 10 %.

Le reste, ce sont des recettes habituelles : la formation, l'action économique, l'aménagement du territoire, l'environnement, la culture, le social, la sécurité et les fonds européens.

Pour ce qui est maintenant de **l'investissement** :

Sur **les dépenses d'investissement**, c'est ce que je vous disais dans mon introduction, nous connaissons une baisse, 366 M€ contre 436 M€, pour un taux de réalisation d'à peu près 95 %, hors remboursement du capital de la dette. En réalité, c'est un peu plus de 305 M€ contre 342 M€ l'année dernière, une perte de 10 %. C'est ce que je vous disais, une baisse de 10 %.

Alors, c'est une baisse qui est assumée, d'abord en grande partie, en tout cas, par une vision prudentielle. Moi, je vous le disais dans mes propos introductifs : notre structure budgétaire actuelle, dans le cycle qui est le nôtre aujourd'hui, ne nous permet pas de faire beaucoup plus. 300 M€ dans les périodes les plus difficiles, certainement autour de 330 M€ quand nous aurons des années un peu plus fastes. Mais aujourd'hui, voilà, c'est le socle de notre capacité d'investissement dans la forme budgétaire actuel.

Donc, attitude prudentielle en 2025 parce que nous manquons de lisibilité.

De manière très claire, nous manquions de lisibilité, notamment sur nos recettes, puisque vous savez que la crise budgétaire française a impacté y compris la préparation de notre budget et, jusqu'au dernier moment, nous avions du mal à évaluer les recettes.

Bon, il s'avère qu'en fin d'année, nous avons eu plutôt de bonnes nouvelles sur ce point, notamment avec un rebond des DMTO de plus de 10 M€ par rapport à l'année dernière. Et donc, nous avons posé nos estimations sur la base des recettes de 2024. On fait plus de 10 M€, même plus 11 M€. Ce qui explique aussi que nous aurions pu, en réalité, si nous l'avions su avant, engager une dizaine de millions de dépenses d'investissement supplémentaires, ce qui nous aurait portés autour de 315 M€.

Néanmoins, vous verrez que ces 10 M€ de recettes supplémentaires, on les retrouve dans l'excédent, et ils viendront, bien sûr, abonder notamment le BS 2026.

Ça, c'est la première des choses.

La deuxième chose, c'est que, bien sûr, nous avons dû aussi intégrer la volonté, aujourd'hui, de s'inscrire dans une logique de cofinancement, et que la difficulté que nous avons toujours, même si les choses s'améliorent, de conventionner avec l'État sur le PTIC. Nous avons signé une convention à plus de 30 M€ en octobre 2025. Donc, on ne la retrouve pas, effectivement, dans la matrice des dépenses qui vous est présentée. Il y aura quelques effets en 2026, mais vous connaissez aussi, comme moi, la programmation des investissements. On verra plutôt les dépenses et les recettes à partir de 2027-2028.

Donc, ces deux aspects-là, une attitude prudentielle et la volonté de cofinancer en mobilisant du PTIC, font qu'effectivement nous sommes sur une année de dépenses d'investissement qui a vu son montant baisser de 10 %.

Sur la répartition des dépenses d'investissement, là aussi, vous connaissez notre choix, assumé politiquement : c'est de privilégier l'action des territoires et le financement des territoires. Nous sommes dans une répartition, aujourd'hui, de 70/30.

Les subventions d'équipement, les aides aux territoires, n'ont pas diminué : à peu près 180 M€ en 2025, c'est même légèrement au-dessus. C'est un choix politique, je le répète, parce qu'on considère qu'en aidant les territoires, on aide notamment à la vie des territoires, notamment les territoires ruraux, les territoires de montagne. On aide l'activité, on aide aussi le travail des entreprises, et souvent des TPE, parce que ce sont des projets qui sont généralement portés par les communes et les intercommunalités en matière d'infrastructures. Cela nous paraît donc être un bon support d'investissement que d'agir ainsi. Même si c'est une contrainte budgétaire, parce qu'en faisant cela, je vous le rappelle, notamment en aidant à l'investissement, nous ne bénéficions pas du retour financier, y compris le retour du FCTVA. C'est donc vraiment une volonté.

Et je crois que nous avons eu souvent des débats là-dessus, de manière récurrente, sur la politique de soutien aux communes et aux intercommunalités. Nous démontrons, année après année, budget après budget, que c'est une priorité de notre mandature, que nous l'assumons, y compris en diminuant cette année les investissements portés directement par la collectivité en maîtrise d'ouvrage. 110 M€, 30 % des dépenses réelles d'investissement. Sur ces 110 M€, vous le savez, il y a à peu près 75 M€ qui sont portés par la politique des transports.

Sur **les recettes d'investissement**, elles s'élèvent à à peu près 190 M€, contre 276 M€ en 2024. Là aussi, il faut retraiter les chiffres. La comptabilisation d'un emprunt de 40 M€, assortie d'une phase de mobilisation d'un an en 2024, fait que, si l'on soustrait ces 40 M€, en réalité, le différentiel n'est plus que de 19 %. Ceci dit, ce sont 19 % qui sont liés mécaniquement à la baisse des investissements, puisque, généralement, quand on investit, on bénéficie aussi de cofinancements qui viennent abonder les recettes.

On ne doit pas non plus le voir comme une rupture de financement. Elle doit être lu au regard du calendrier des opérations d'investissement, à la logique de phasage pluriannuel des projets et du rythme d'encaissement des cofinancements associés.

Les **recettes sectorielles**, elles, s'élèvent à 54 M€, avec une évolution qui s'explique d'abord par le secteur des fonds européens, qui reste le principal poste de recettes, avec 18 M€, qui est en baisse, mais cela s'explique aussi par le fait que nous clôturons en 2024 le PO FEDER-FSE 2014-2020 et que nous entrons maintenant simplement dans les recettes liées au FEDER 2021-2027.

Ces 18 M€ correspondent, vous le savez aussi, au débat que nous avons eu sur le désengagement et donc sur la mobilisation, l'année dernière, en 2025, de 18 M€ de financements pour des projets programmés en 2025.

Le secteur des transports représente à peu près 22 % des recettes sectorielles, soit à peu près 12 M€. Là aussi, il est en baisse, mais je vous l'ai expliqué, c'est lié à la baisse de nos investissements.

Le secteur de l'aménagement du territoire, c'est 10 M€ ; le secteur de l'action économique, 5 M€ ; le secteur de la sécurité, la culture, le secteur de l'environnement, l'enseignement et les services généraux.

Voilà pour ce qui est des recettes d'investissement.

Maintenant, un des derniers points, c'est **la gestion des autorisations d'engagement**.

Là aussi, je vais passer rapidement, puisque c'est un débat qui, je pense, n'a plus lieu d'être. Autant il y a quelques années, nous avons une gestion des stocks à améliorer, autant nous avons fait cet effort.

Et on s'aperçoit, aussi bien en AE qu'en AP, que nous avons des ratios de couverture qui sont plus qu'acceptables, qui sont même très bons, puisque sur les AE, nous sommes à 0,46 année en ratio de couverture, c'est-à-dire même pas six mois, et sur les AP, nous sommes maintenant à un peu plus de 3 années, ce qui est, là aussi, plutôt bon.

Je pense que cela démontre bien notre capacité à piloter nos dépenses, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, avec un toilettage, par exemple, en 2025, de 61 M€ d'autorisations : 41 M€ en investissement et un peu plus de 19 M€ en fonctionnement.

Ce qui nous donne, sur les résultats comptables, un résultat de fonctionnement en hausse de 30 %, 148 M€, un résultat cumulé de 23 M€ ; il était de 6 M€ en 2024. Je l'ai expliqué, il s'explique notamment par des recettes fiscales de fin d'année qui ont optimisé ce résultat, avec un choix, bien sûr, qui vous sera proposé dès le BS 2026, d'affectation de ce résultat pour financer les politiques prioritaires, mais aussi pour réduire notre emprunt 2026.

L'idée, vous le verrez, c'est que nous avons mobilisé en 2025 111 M€ d'emprunt. Nous serons en 2026 toujours autour de ces montants, voire en dessous de 110 M€, alors que nous avions inscrit au BP 2026 115 M€.

La situation financière s'améliore aussi, bien sûr.

L'épargne brute, puisque ce sont toujours les trois ratios que l'on cite lors de la présentation, il y en aurait d'autres, mais ce sont les ratios habituels que l'on cite lors de nos présentations budgétaires, donc le ratio d'épargne brute s'améliore. Le taux d'épargne brute est de 14,69 % en 2025, contre 12,7 % en 2024.

Vous savez que, normalement, le seuil d'alerte est 12,5 %. Donc, là aussi, il y a une amélioration de 24 %. C'est à noter, mais c'est dans le prolongement de ce que je disais l'année dernière : nous ne sommes pas dans une situation d'alerte. Cette année, avec le résultat que nous faisons, nous améliorons ce ratio, mais cela restait de toute façon quelque chose qui était maîtrisé depuis 2024.

La capacité de désendettement s'établit en 2025 à 6,19 années. Rappelons que le seuil de vigilance est de 9 années. L'année dernière, nous étions à 7,38 années, et nous tenions déjà le même discours : nous considérons déjà l'année dernière que nous n'étions pas en zone d'alerte. Cette année, grâce aux résultats, nous améliorons encore notre situation. Nous sommes au-dessus 6 années, ce qui est donc, de mon point de vue en tout cas, un niveau plus qu'acceptable.

Et enfin, **le taux d'endettement**, qui nous renvoie à la dette. Je vous le rappelle, le taux d'endettement, c'est l'endettement total rapporté aux recettes de fonctionnement de la collectivité. Et si on compare ce taux avec celui des régions françaises, on s'aperçoit

que nous avons un taux de 94 %, contre un taux moyen de 115 % pour la moyenne des régions françaises.

Donc là aussi, moi, je le réaffirme, parce que j'entends dans cette assemblée, et je vais certainement l'entendre à nouveau, ainsi qu'à l'extérieur, un certain nombre de commentateurs nous parler de « mur de dette », de « dette abyssale » et autres. C'est faux. C'est faux ! Les chiffres démontrent tout l'inverse. Ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas parce qu'on a franchi le milliard d'euros de dette, si on le rapporte à notre niveau de recettes, nous sommes dans des montants qui sont acceptables et maîtrisés.

Cela ne veut pas dire, et je le disais précédemment, qu'il ne faut pas être attentif aujourd'hui au niveau de la dette, tout simplement parce que le coût de l'argent est plus cher et que c'est cela qui est aujourd'hui le plus contraignant pour nous : ce sont les intérêts qui augmentent sans cesse. Quand on emprunte à 4 %, je le répète, bien entendu, il faut être bien plus vigilant.

En conclusion, d'abord, un CFU qui montre une collectivité qui exécute fortement son budget, qui maîtrise ses dépenses de fonctionnement, c'est ce que j'ai essayé de vous démontrer, qui maintient un niveau d'investissement important malgré les contraintes que nous connaissons et qui inscrit, bien sûr, son action dans une logique de transparence, de sincérité et de responsabilité.

Et, pour revenir encore une fois au débat précédent, moi, je crois que nous avons la volonté de construire la Corse autonome et la Corse autonome va exiger une éthique de responsabilité budgétaire. Et c'est ce que nous faisons dès aujourd'hui dans la préparation. Nous démontrons que nous savons appliquer, mettre en œuvre un sérieux budgétaire, mais pour autant nous voulons continuer à financer nos politiques de cohésion sociale et territoriale, et à répondre aux besoins de notre peuple.

Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Donc, il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Ce rapport a été présenté par M. François GERONIMI chef de mission « gestion durable des services ».

M. Jean-Michel SAVELLI a demandé à disposer des effectifs des agences et offices, selon une présentation similaire à celle retenue dans le cadre du BP. Il a également sollicité des précisions sur les modalités de comptabilisation des alternants et des saisonniers parmi les emplois non permanents, ainsi que la communication de ces données en ETP, dans la mesure du possible.

M. Mathieu FERRACCI a indiqué que le tableau des effectifs des agences et offices n'était pas annexé, mais qu'il pouvait être obtenu auprès des services de tutelle afin de permettre une présentation analogue à celle du BP. S'agissant des alternants, il a précisé que les informations pouvaient être sollicitées auprès de la direction de la formation.

Mme Sabrina BARTOLI a précisé que les alternants étaient comptabilisés parmi les emplois non permanents de la CDC. Elle a ajouté qu'à l'issue de leur alternance, ceux qui remplissaient les conditions requises et souhaitaient se positionner sur un poste existant bénéficiaient d'un accompagnement dans leurs démarches.

M. Jean-Michel SAVELLI a précisé que ces éléments concernaient la maison-mère. Il a rappelé qu'il souhaitait disposer, à l'instar de ce qui est présenté dans le cadre du BP, du tableau des effectifs des agences et offices.

M. Mathieu FERRACCI a rappelé que le CFU ne consolidait pas les données des EPIC.

M. Hyacinthe VANNI a pris acte de la demande de M. Jean-Michel visant à disposer des effectifs des EPIC d'ici la prochaine session.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » et « Core in Fronte ». Absence du groupe Avanzemu)

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Donc, il y a un avis du CESEC aussi, que je vous invite à lire, puisque vous l'avez. Et j'ouvre le débat avec des prises de parole.

Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais être court.

On a un compte administratif qui traduit la réalité comptable, mais ça traduit aussi la trajectoire politique de l'exécutif sur plusieurs années, avec une situation qui apparaît comme stabilisée, entre autres pour la masse salariale, qui est un indicateur de contrôle de la dépense, avec une baisse annoncée de moins 1,5 ou moins 1,6 % en masse générale.

La masse, elle est de 253 M€, masse globale, en rajoutant les chapitres annexes du RSA et de l'APA.

Sauf que, dans ces deux secteurs, les masses salariales sont en très nette diminution, dans des proportions qui sont quand même alarmantes. Parce que ça veut dire qu'il y a des non-remplacements de postes et qu'on a une vision qui est erronée de la réalité de la masse salariale. Donc, là-dessus, il ne faut pas s'en réjouir.

Les critères globaux, c'est qu'on dégage en gros 150 M€ entre les dépenses et les recettes. On a une charge d'emprunt en capital qui est à 60 M€ d'euros, qui ne va cesser d'augmenter puisqu'on a une trajectoire d'emprunt en équilibre pour maintenir un taux d'engagement en investissement à 300 M€. En face, il faut mettre 110 M€. On a 70 M€, je dirais, de subventions, et 170 M€ qui proviennent des fonds propres, avec l'excédent reporté et le FCTVA.

Ça veut dire qu'on a atteint l'apogée, voire le périgée. C'est-à-dire qu'on ne pourra que continuer à avoir une inflexion sur les dépenses en maîtrise d'ouvrage propre. C'est là la variable d'ajustement.

La maquette réelle de l'investissement est annoncée à 305 M€, mais je me rappelle, je l'avais déjà dit il y a quinze ans à Paul Giacobbi, on mélange les torchons et les serviettes. Les dotations en subventions, on les annonce à 170 M€, mais c'est du hors taxes et quand on met en face la part propre sous maîtrise d'ouvrage, c'est du TTC. Quand on fait la petite bascule en sortant la TVA, on est sur une maquette où il n'y a que 110 M€ sous maîtrise d'ouvrage propre en hors taxes, 112 peut-être, suivant la part des études et la part des travaux, ça dépend des années, et on a les 171 M€ de subventions.

C'est-à-dire qu'on est sur une maquette où il y a moins de 40 % en fonds propres et un peu plus de 60 %, 62 %, sur l'aide aux communes.

Et tout ceci est adossé à l'emprunt.

Moi, je dis que c'est bien, on continue l'effort. Déjà, il faut le souligner, parce que je pense qu'on ne peut pas aller au-delà de ce qui est fait sur le bloc communal et sur le bloc intercommunal. Et tout ce qui est fait est fait au détriment de ce qu'on doit faire dans nos missions structurantes en délégation : que ce soit sur l'entretien des bâtiments scolaires, que ce soit sur l'entretien des voiries ou sur d'autres aménagements.

Donc, moi, je ne me réjouis pas de voir des dotations qui sont globalement stabilisées, donc en baisse en euros relatifs, avec l'inflation qui est en train de nous secouer.

Il y a obligation de s'adapter à la réalité des prix, c'est-à-dire que les 300 M€ d'un budget d'investissement d'aujourd'hui ne représentent plus du tout les 300 M€ de, ne serait-ce qu'il y a trois ou quatre ans. Le taux d'inflation, le taux d'actualisation des prix, fait qu'on est sur une descente et une tendance à être dans une logique de sous-équipement.

Donc, la question, c'est : comment peut-on faire pour compenser ?

Alors, vous avez eu la main malheureuse. Vous avez actionné deux leviers, j'ai voté deux fois contre : les cartes grises, ça vous a donné 8 M€ de recettes en plus, et les bateaux, la modification de la taxe, ça vous a donné 1 M€. Donc, vous avez un gain de recettes de 9 M€ sur ces deux leviers. On n'en a pas d'autres. Oui, on peut prendre les 0,02 € de modulation sur la taxe sur les carburants. Et ça, ça peut donner aussi 1 ou 2 M€. Mais on est limité.

Donc, on voit que la seule ressource qui suit un peu le coût de l'inflation et le coût de la dépense obligatoire, c'est la TVA, qui est flottante. Elle, elle bouge. Les autres dotations, elles ont été figées.

Et après, on a, je dirais, des drames sur le bilan.

Quand on prend les besoins en APA et en RSA, ils sont à plus de 125 M€ et en recettes, on a 80 M€. Ça veut dire qu'au moment où il y avait eu les discussions avec l'État sur les transferts de compétences, le package a été incomplet. Et on sait aujourd'hui qu'on est très en deçà de notre couverture sociale par rapport à nos ayants-droits légitimes. On a une couverture, entre autres pour les minimums vieillesse, qui est au minimum au tiers de ce qui se fait ailleurs. Les nôtres ne vont pas chercher les aides, que ce soit pour le RSA ou pour l'APA.

Donc, on est confronté à cette absence de ressources en face d'un besoin en dépenses. Logiquement, on doit redemander une négociation globale des dotations directes.

On ne peut pas se contenter d'une enveloppe de dotations directes à 340 M€, dont plus de 200 sont dévolus à la continuité territoriale.

Parce qu'au niveau de l'équilibre financier, je vous pose la question : qu'est-ce qui se serait passé si on n'avait pas eu les 50 M€ ? Qu'est-ce qui va se passer l'an prochain ? Est-ce qu'on les aura ?

Après, on critique certaines complémentarités de majorité. Mais si, dans certaines commissions, on n'a pas certains coups de main, il y a des choses qui ne passeraient jamais.

Donc, il faut qu'on raisonne de manière groupée et que l'on prenne acte, souvent, des bonnes volontés qui permettent d'avoir des votes majoritaires dans un Parlement français, qui est quand même disparate et éclaté, et qui nous permettent, exceptionnellement, alors qu'on est dans une logique de réduction globale de toutes les autres dotations à toutes les autres collectivités, d'avoir récupéré ces 50 M€.

Ce n'est pas uniquement la demande de nos députés qui a permis cela. C'est le vote des autres députés aussi, en contradiction avec les demandes de réduction et d'amaigrissement imposées.

Donc, moi, je dis qu'on a un budget, il est comme il est. Moi, je m'abstiendrai dessus. Mais la réalité des comptes, je sais qu'ils sont sincères et qu'ils traduisent la réalité.

Mais, on doit avoir une vision sur, bien entendu, les efforts sur la contrainte les dépenses de fonctionnement. Mais ils sont bloqués.

Moi, j'ai pris bonne note de beaucoup de points de stabilisation. Mais derrière, ce qui est alarmant, c'est l'inflexion des recettes. Et même si certaines recettes sectorielles, qui sont les recettes du mal, c'est-à-dire l'essence pour le carbone, le tabac pour les cancers, les DMTO pour la spéculation, c'est ça qui nous met sous perfusion. Ce sont des packages à plus de 100 M€.

Donc, derrière, j'espère qu'on aura la possibilité d'actionner des leviers financiers qui nous permettront d'avoir des politiques sectorielles, locales, propres. On peut appeler ça l'autonomie financière, l'indépendance fiscale ou une réalité conjoncturelle, stratégique et locale. Mais on ne peut pas continuer comme ça. Sinon, il faut dissoudre la collectivité de Corse. Il y a un moment où on va taper dans le mur.

Là, on descend, on descend, on descend. Mais je ne sais pas si vous réalisez : les investissements sous maîtrise d'ouvrage descendent drastiquement. Il n'y a plus de PEI qui viennent compenser. Il n'y a plus de fonds européens qui alimentaient de manière récurrente tous nos budgets à hauteur de 25 %.

Tout cela fait que, demain, moi, je dis que les budgets ne seront pas heureux.

Quand j'ai dit « la faillite annoncée est fatale », je ne dis pas que la faillite est fatale, on peut toujours passer à zéro les investissements et à ce moment-là, on aura un budget à l'équilibre. C'est ce que je fais, moi, dans ma commune. J'ai un budget d'investissement qui est quasiment à zéro, parce qu'on m'a laissé en héritage un résultat net comptable disponible qui fait que je ne peux rien faire, ou quasiment rien faire, et que je vais demander l'aumône à l'État et à la Collectivité de Corse parce que je n'ai pas d'autre choix.

Mais la collectivité de Corse n'est pas loin... Sauf qu'elle a plus de responsabilités...

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Oui, Georges.

M. Georges MELA

Merci, M. le Président.

M. le Président,

Je voudrais commencer cette intervention en saluant un point positif, puisqu'il est juste de reconnaître lorsque des avancées existent.

Depuis plusieurs années, notre groupe alerte sur la dérive des dépenses de fonctionnement et sur l'absence de trajectoire claire concernant les effectifs de la Collectivité de Corse. Or, pour la première fois depuis bien longtemps, nous constatons une évolution qui va dans le bon sens.

Les effectifs de la maison mère passent à 4 265 agents, soit une quarantaine de moins que l'an dernier. Cette baisse se traduit mécaniquement, et vous l'avez dit, par une diminution du chapitre 012 de 3,6 M€, soit -1,5 %.

Nous l'avons toujours dit : la maîtrise durable des dépenses de fonctionnement ne pourra venir que d'une politique de ressources humaines cohérente, assumée et surtout inscrite dans la durée.

D'ailleurs, rappelons-nous les débats qui ont accompagné la création de la collectivité unique. Parmi les arguments avancés figurait la promesse d'économies d'échelle importantes, notamment dans le domaine des ressources humaines.

Près de dix ans plus tard, nous ne sommes malgré tout toujours pas sous la barre symbolique des 4 000 agents qui était alors évoquée. Mais nous enregistrons aujourd'hui un progrès, et il est à souligner, même si celui-ci reste modeste.

Cette amélioration ponctuelle ne saurait masquer les interrogations plus profondes que soulève ce compte financier unique. Et inutile de vous dire que nous n'en faisons pas tous les deux la même lecture.

Les chiffres ont ceci de particulier qu'ils ne connaissent ni la passion ni l'idéologie. Ils décrivent une réalité qu'il appartient ensuite aux responsables publics d'interpréter.

Or, que nous disent ces chiffres aujourd'hui ?

Ils nous disent que la Collectivité de Corse bénéficie de recettes historiquement élevées.

Ils nous disent que les dotations de l'État atteignent un niveau jamais observé.

Ils nous disent que la fiscalité progresse année après année.

Ils nous disent enfin que, malgré cela, l'investissement recule, parfois fortement, et vous l'avez dit, dans des secteurs aussi stratégiques que les transports, les routes ou les infrastructures.

En effet, lorsque l'on examine les recettes de la collectivité, un constat s'impose : la Corse n'a jamais disposé d'autant de ressources. Et c'est là le véritable sujet.

Et puisque vous revendiquez souvent l'héritage intellectuel de Michel Rocard au soutien de vos analyses, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il considérerait aussi que les problèmes ne viennent pas d'un manque de moyens, mais souvent d'un défaut de priorités.

Aujourd'hui donc, la question qui nous est posée n'est pas celle des ressources. Elle est celle de leur emploi.

Les dotations atteignent 368 M€, c'est un niveau historique. Si l'on neutralise les effets exceptionnels de la majoration de la dotation de continuité territoriale, la baisse n'est que de 0,3 %, vous l'avez dit.

Autrement dit, nous sommes très loin, et je vous l'accorde, de l'effondrement parfois décrit.

Comparativement à d'autres collectivités, et vous y avez fait allusion, lourdement impactées par les mécanismes nationaux de péréquation et de contribution au redressement des finances publiques, la Corse demeure relativement préservée.

Mais chez nous, la TVA progresse.

Les recettes fiscales atteignent, quant à elles, 789 M€. Et là encore, c'est un record, vous l'avez dit. Elles augmentent de presque 28 M€ en un an, soit +3,7 %.

Les droits de mutation à titre onéreux dépassent désormais les 90 M€. Ils progressent de plus de 11 M€.

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques atteint 55 M€, contribuant de façon significative aux ressources de la collectivité.

Les recettes liées au tabac, Paul-Félix y faisait allusion, demeurent extrêmement élevées, autour de 157 M€.

L'épargne brute, et vous l'avez dit, remonte à 189 M€. Elle progresse de 37 M€ en une seule année, soit près de 25 %.

La capacité de désendettement repasse sous le seuil de sept années.

Autrement dit, tous les indicateurs qui traduisent la capacité de la collectivité à dégager des marges financières s'améliorent : les recettes sont là, les dotations sont là, l'épargne est là, et la fiscalité qui l'accompagne est là aussi.

Et pourtant, malgré tous ces indicateurs positifs, l'investissement recule très fortement. Et c'est là que se situe le paradoxe fondamental de ce compte financier unique.

La dette atteint désormais 1,169 milliard d'euros. Elle n'a jamais été aussi élevée, vous l'avez dit.

Dans le même temps, même chose, vous l'avez reconnu, l'investissement tombe à 305 M€. C'est une baisse de 38 M€ en un an, soit -11 %. Hormis l'année exceptionnelle, je vous le rappelle, du Covid, il faut remonter très loin pour retrouver un niveau aussi faible.

Force est de constater que nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation très singulière.

Je le répète : les recettes augmentent, la fiscalité augmente, l'épargne augmente et l'investissement diminue, comme je viens de vous l'exposer, alors que nous empruntons encore 112 M€ cette année.

Alors, quelle est la justification de cette augmentation continue de l'encours de la dette ? Voilà la contradiction que nous devons collectivement regarder en face.

Plus préoccupant encore, lorsque l'on analyse la stricte composition de cet investissement qui diminue, on constate que ce sont précisément les dépenses directement pilotées par la collectivité qui s'effondrent.

Les dépenses en maîtrise d'ouvrage passent de 158 M€ à 110 M€. C'est une baisse de près de 48 M€, soit près d'un tiers des crédits, c'est-à-dire -30 %.

À l'inverse, et je vais être un petit peu taquin, les subventions d'équipement au profit des territoires demeurent stables, à environ 119 M€.

Alors, je vais profiter de la bonne humeur qui règne dans cet hémicycle, contrairement à tout à l'heure. Cette stabilité, dans un contexte pourtant contraint, comme vous le disiez, ne manquera pas de susciter quelques interrogations à l'approche d'échéances électorales importantes.

Mais ce qui m'interroge surtout, et je le disais, la préoccupation essentielle, c'est la chute de l'investissement dans des secteurs pourtant considérés comme prioritaires. C'est cette réalité que les Corses sont en droit de vouloir comprendre et qu'il est de votre devoir d'expliquer avec clarté.

Vous y avez fait allusion, mais sans parler des différentiels qui existaient :

La culture : - 3 M€.

L'environnement : - 3 M€.

Les fonds européens aussi : - 9 M€.

L'enseignement également : - 2 M€.

La santé : - 1 M€.

Et les transports : - 35 M€.

Ce qui nous fait dire que c'est le recul le plus spectaculaire, puisque ce chapitre passe de 114 M€, comme je l'ai dit, à 79 M€.

Même pendant l'année 2020, marquée par deux confinements successifs et une paralysie économique sans précédent, les investissements dans les transports étaient supérieurs.

Alors, comment expliquer une telle baisse, alors même que la Collectivité de Corse a adopté un programme pluriannuel d'investissement censé fixer une trajectoire ambitieuse ?

Comment expliquer cette baisse, alors que les recettes dédiées aux transports augmentent ?

Car enfin, les chiffres que je vous indiquais sont têtus : la taxe sur les cartes grises a augmenté de près de 60 %. Son produit est passé de 10 M€ à près de 18 M€, soit près de 8 M€ supplémentaires, comme le faisait observer Paul-Félix.

La taxe de francisation a été relevée de 20 points. Elle génère environ 1 M€ supplémentaires.

Au total, près de 9 M€ de ressources nouvelles qui devaient contribuer à l'entretien des infrastructures routières et portuaires.

Or, dans le même temps, les investissements routiers reculent de 20 M€.

Les investissements dans les réseaux de transport diminuent de 9 M€.

Les ports perdent près de 4 M€ d'euros.

Il est quand même légitime de s'interroger. Et la question mérite donc d'être posée : où est passée la traduction concrète de ces nouvelles recettes générées par cette hausse de la fiscalité ?

Vous, Président, qui avez été maire comme j'ai eu l'honneur de l'être moi-même, savez que le consentement à l'impôt repose sur un principe simple : la confiance.

Lorsqu'une hausse fiscale, comme celle que vous avez souhaité mettre en œuvre, est présentée comme le moyen de financer une politique publique précise, il est légitime d'attendre que cette politique soit effectivement renforcée.

Le résultat n'est donc pas au rendez-vous. Et je pense que vous en tirez vous-même la même conclusion.

À défaut, nous prenons le risque de transformer des fiscalités affectées en simples variables d'ajustement au budget général.

Et pourtant, l'histoire institutionnelle corse, et c'est d'actualité, nous offre d'ailleurs un précédent. Je pense à la fameuse taxe sur les transports instaurée dans le cadre des discussions Joxe, présentée à l'époque et à l'origine comme un outil d'aménagement du territoire, elle devait financer spécifiquement le développement de la Corse.

Progressivement, son affectation a disparu. La recette est entrée dans le budget général, et l'outil d'aménagement est devenu une taxe ordinaire.

Il nous faut impérativement éviter de reproduire ces mêmes mécanismes. Parce qu'au-delà des chiffres, une question politique fondamentale se pose, et vous le savez. Vous le disiez encore tout à l'heure : depuis plusieurs années, nous entendons un discours selon lequel les difficultés de la Corse trouveraient principalement leur origine dans l'insuffisance de ses compétences institutionnelles ou dans l'insuffisance de ses recettes.

Nous en avons eu une illustration ce matin lors des réponses aux questions orales.

Vous le savez, je vous le dis, je ne partage pas totalement cette analyse.

Et puisque cela est d'actualité, je vais aller plus loin dans mon raisonnement, parce que je considère qu'aucun statut, auquel nous faisons souvent allusion ici, ne remplacera jamais la qualité de la gestion publique.

Aucune réforme constitutionnelle ne remplacera jamais la nécessité de hiérarchiser les priorités, de maîtriser les dépenses et conduire les projets avec détermination jusqu'à leur réalisation.

Aucun transfert de compétences ne remplacera jamais la capacité à exécuter les politiques décidées.

Oui, je vous l'ai dit à plusieurs reprises : gouverner, c'est choisir.

Vous avez la majorité absolue. C'est un privilège rare en démocratie. Elle vous permet d'agir sans entrave, mais elle interdit, en retour, de se réfugier derrière des circonstances.

Et les chiffres de ce compte financier unique montrent que le sujet central, je le répète, n'est pas aujourd'hui l'absence de moyens. Le sujet est malheureusement celui des choix opérés. Car lorsque les recettes atteignent des niveaux records, comme cette fois-ci, lorsque l'épargne progresse fortement, vous l'avez dit, lorsque la fiscalité augmente, vous l'avez dit aussi, lorsque les dotations demeurent exceptionnellement élevées et que, malgré cela, l'investissement recule, comme nous venons de le voir, alors il devient difficile d'expliquer la situation par le seul manque de ressources. Le risque serait alors de faire, comme vous le faites souvent, de l'autonomie un horizon providentiel auquel on attribuerait des vertus qu'aucune réforme institutionnelle ne possède par elle-même.

Vous le savez comme moi, l'autonomie n'est pas une politique publique. Nous avons souvent échangé sur le sujet. C'est un cadre. Et un cadre, aussi ambitieux soit-il, ne produit aucun résultat sans stratégie, sans pilotage et sans capacité d'exécution.

Alors, ensemble, je dis bien ensemble, nous devons éviter ce risque : celui de transformer un projet institutionnel légitime en promesse de résolution automatique de problèmes qui, en réalité, relèvent d'abord d'un choix de gestion.

Le véritable enjeu n'est donc pas seulement de savoir quels pouvoirs supplémentaires la Corse pourrait obtenir demain. Il est de démontrer aujourd'hui que nous utilisons pleinement, efficacement et rigoureusement ceux dont nous disposons déjà.

Et vous le savez comme moi, puisque vous y avez fait référence, c'est à cette condition que les Corses pourront avoir confiance dans les choix qui leur seront proposés pour l'avenir dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui, Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Hyacinthe.

Président, ça a été dit par vous-même, bien sûr, par Georges à l'instant même, il y a dans ce CFU une apparente volonté de redresser, en partie au moins, une trajectoire que nous dénonçons de façon polyphonique depuis un certain temps.

Je pense que l'effort qui a été pointé, notamment sur les dépenses de fonctionnement, et singulièrement sur les charges de personnel, pour louable qu'il puisse être, n'est pas assez marqué.

Mais l'essentiel, à ce stade, n'est pas là.

Moi, je pense que l'on est, et pour le coup j'inclus l'opposition, au moins celle que nous représentons avec Avanzemu, dans le constat, victimes de notre collectivité, Président. Et je pense qu'aujourd'hui, les choix qui ont été posés et qui ont consisté, à juste raison, à fusionner des collectivités, à intégrer des champs de compétences, jusqu'à la Chambre de commerce ces derniers mois, etc., nous ont conduits à une concentration dont nous voyons bien, et pour le coup on en est d'accord, qu'elle ne donne pas lieu, en parallèle, à un niveau de recettes, et notamment de recettes fiscales, proportionné.

Nous avons dit, à la faveur d'un débat budgétaire, en tant que nationalistes, mais le partageant, je crois, avec d'autres, que, du point de vue d'Avanzemu, la première autonomie était fiscale. Et aujourd'hui, on voit bien que cette construction, adossée, il faut le dire, à des choix politiques que nous ne partageons pas et que nous ne partageons toujours pas, nous mène dans une difficulté qui peut s'apparenter, Paul-Félix a lâché le mot, à une forme de faillite.

Alors certes, il y a des indicateurs qui, facialement, nous en éloignent. On ne va pas dire le contraire, c'est factuel. Il y a des choses qui, aujourd'hui, mises bout à bout, incitent à une forme d'optimisme très mesuré.

Mais, en même temps, il y a des questions.

Alors, je sais sur quels éléments, dirons-nous, vous construisez votre argumentaire politique.

Le premier, je l'ai dit un peu plus tôt, consiste à dire que l'on a un écart abyssal entre le potentiel fiscal de l'île, ou plus exactement entre ce que nous recouvrons et ce sur quoi

nous pouvons compter, ce dont nous disposons réellement pour abonder nos budgets et financer nos politiques publiques. C'est vrai.

Mais, à l'inverse, et sans qu'on vous en fasse grief, puisque vous n'êtes président que depuis quelques mois seulement, il faut quand même noter - hypothèse d'école, politique-fiction - que les recettes, en soi, même lorsqu'elles sont plus généreuses, même lorsqu'elles sont plus abondantes, ne constituent pas un projet politique.

Imaginons que cette Assemblée perde la tête et décide d'affecter une grande partie des recettes fiscales nouvellement permises aux dépenses de fonctionnement. À ce stade, rien ne permet de l'interdire. On est dans du déclaratif. Et quand on observe la trajectoire, à l'exception, je l'ai dit, et je veux y voir une tendance positive pour la suite de cet exercice 2025, on peut exprimer cette crainte.

Donc, la question est posée de savoir comment cette collectivité, même autonome, peut aujourd'hui trouver un niveau de recettes, notamment de recettes fiscales, qui lui permette de se projeter.

Deuxièmement, et là, pour le coup, je serai un peu plus sévère, vous entretenez, pour consolider votre raisonnement politique, une fiction selon laquelle vous investissez autant que par le passé, convoquant pour les besoins du raisonnement une volumétrie globale de 330 à 350 M€.

Premièrement, Paul-Félix l'a dit, vous confondez parfois le HT et le TTC.

Deuxièmement, et c'est plus inquiétant, vous raisonnez à euros constants, alors même que l'euro de la Collectivité de 2015 ou de 2017 n'est pas l'euro de la Collectivité de Corse de 2024, de 2025 ou de 2026.

Et troisièmement, vous incluez, ce qui est comptablement possible, et nul ne conteste la régularité de la manœuvre, mais je m'exprime aussi sur le plan politique, au chapitre des dépenses d'investissement, des choses qui, selon nous, n'ont pas grand-chose à y faire.

Exemple : la dotation quinquennale.

Certes, vous contribuez à l'effort d'investissement des collectivités locales, c'est indéniable, dans des proportions, et nous vous y avons rendu attentifs au moment où le débat a eu lieu, qui ne sont pas celles du passé, même si on verra d'ici peu ce que vous projetez.

Mais il est des sujets qui, pour nous, pourraient relever, à maints égards, des dépenses de fonctionnement d'une collectivité et qui, avec en plus ce qui est dédié aux offices et agences, intègrent d'autres chapitres et d'autres types de politiques.

Deux remarques, Président.

Premièrement, et vous le savez, vous l'avez d'ailleurs un peu dit, le résultat net est excédentaire à hauteur d'un peu moins de 24 M€. Mais, et vous l'avez un peu dit aussi, il est, à titre principal, le fruit d'un taux de réalisation moins élevé.

À ce moment-là, ma question est très directe : comment avez-vous pu baisser de 5 % votre niveau de réalisation et maintenir, à peu près au même montant, soit 112 M€, le niveau d'emprunt ?

Vous mobilisez l'inscription budgétaire au titre de l'emprunt, 111,61 M€ exactement. Vous la consommez en totalité, mais vous investissez beaucoup moins.

Il y a un problème et là, pour le coup, c'est factuel.

La différence, au centime près, entre les crédits de paiement votés et ceux mandatés génère un delta d'un peu moins de 20 M€, 19,7 M€ exactement.

Et c'est là où j'ai une interrogation supplémentaire.

9,6 M€ au chapitre des transports.

2,4 M€ au chapitre de l'aménagement des territoires et de l'habitat.

3,9 M€ au chapitre des services généraux.

Sur ce qui, en gros, relève de vos marqueurs politiques, et vous baissez là où ça fait mal.

Après, je comprends vos contraintes, et Dieu sait à quel point je suis content de ne pas les partager. Mais, en même temps, je suis élu de la Corse, je suis militant, comme vous, comme nous, de tous horizons politiques confondus et je ne peux pas, bien qu'opposant, ne pas me préoccuper du niveau, dirons-nous, d'engagement des crédits dédiés à notre peuple et à notre pays.

Mais, sur cette question de l'emprunt, vous grossissez donc le stock de dettes pour d'autres fins que celle affichée, à savoir l'investissement.

Donc, il y a, à ce sujet-là, un problème.

Avec, en plus, pour l'exercice 2026, un niveau de remboursement à hauteur de 97 M€, supérieur, tendanciuellement, au montant de l'épargne nette, et un emprunt estimé à 115 M€, avec donc, là aussi, une tendance qu'il n'est point besoin de décrire de manière plus détaillée.

Alors, je pense, à ce stade, quand on conjugue les éléments, on peut, pour la première fois peut-être depuis un moment, partager une inflexion sur les dépenses de personnel,

une volonté facialement posée de mieux investir. Mais demeure, structurellement, cette triple interrogation.

Premièrement, vous continuez d'emprunter, et pour le coup y compris lorsque vous investissez moins.

Deuxièmement, vous êtes perturbés, budgétairement parlant, par un certain nombre de dépenses contraintes que notre collectivité n'a, à isopérimètre, plus les moyens d'assumer sur un pas de temps de deux ou trois ans seulement. On est au bout du cycle. Rideau !

Et troisièmement, avec près de 1,2 milliard d'euros de passif, certes, une capacité de désendettement qui est bien en dessous du seuil d'alerte, et une capacité d'autofinancement, vous avez quand même cette difficulté de l'investissement au service du territoire qui, selon nous, demeure le point le plus préoccupant.

Moi, je ne suis pas un fanatique des opérations pour le principe. Mais ce pays, en matière d'infrastructures, possède des équipements qui, pour les plus prestigieux, datent de Napoléon III.

Il a, avec le PEI, le PTIC, les 30 M€, posé des choses.

Mais nous savons tous que, si nous devions rattraper le retard infrastructurel de l'île, il nous faudrait des milliards d'euros. On ne va pas vous reprocher de ne pas pouvoir les mobiliser. Nous ne sommes pas, dirons-nous, inconscients. Ce n'est pas le propos. Mais, en même temps, ce que l'on vous reproche, c'est de ne pas définir la trajectoire qui est censée nous mener, y compris avec des recettes fiscales supplémentaires, d'autres modalités de gestion, une collectivité plus respirante, vers un pays qui se redresse.

Et ce pays, en dépit de vos louables efforts, que nul ne conteste, et de la sincérité de vos engagements, continue de ne pas se redresser.

Alors, je ne serai pas beaucoup plus long et je finirai sur deux éléments. Et je regarde le temps imparti pour ne pas le dépasser trop fortement.

La situation socio-économique est appelée à se dégrader très fortement et bien malin, aujourd'hui, qui peut dire ce qui va se passer. On en discute en aparté avec un certain nombre d'élus, de cadres, d'agents. Vous l'avez dit vous-même, en empruntant au taux où vous vous apprêtez à emprunter, on sait qu'en 2027, on aura, pour le coup, je reprends l'expression mais avec une autre portée, un mur de dettes, ou en tous les cas, un mur plus haut qu'il ne l'est déjà, au sens où rien ne nous permet de dire ce qu'il en sera.

Je ne vous l'impute pas, mais je me dois, par honnêteté intellectuelle, de le poser au débat.

Deuxième point, et je conclurai par là.

Aujourd'hui, on le voit bien, la Banque des Territoires, le PTIC, le Fonds vert, les fonds européens sur lesquels nous avons marqué une inquiétude, nos recettes propres, nos dotations dessinent une architecture financière intrinsèquement limitée.

Projetons-nous un minimum. Élection présidentielle l'année prochaine, élection territoriale l'année d'après, instabilité géopolitique et financière.

On est sur un pas de temps de crise de trois ans. Or, ce budget n'est ni un budget de conquête, ni un budget de transition. Ça reste fondamentalement un budget de gestion. Et c'est là où, vous le savez, nous marquons politiquement les désaccords les plus profonds, notamment à l'endroit d'une majorité nationaliste.

Je pourrais développer encore quantité d'autres sujets, mais je me limiterai à cela.

Inexpliquée pour partie, cette trajectoire, y compris au taux et dans les proportions dans lesquelles vous empruntez, cette difficulté d'investissement...

Je ne vais pas entrer dans le détail des agents, mais je pense que nous avons aussi, Président, et je pense que nous pourrions en être d'accord, un sujet d'ingénierie. Moi, je ne mets pas en cause la qualité des services, je sais à quel point ils sont dévoués et compétents. Je dis juste que nous entrons dans un monde d'une complexité extrême et que mobiliser un euro d'argent public aujourd'hui se déploie dans des proportions et selon des modalités qui sont sans commune mesure avec ce que nous avons pu connaître.

Pour toutes ces raisons, une inquiétude renouvelée ; des marqueurs tendant à évoluer plus favorablement, mais, plus au fond du raisonnement et de la vision à court et moyen termes, une préoccupation sourde et lancinante quant à notre capacité collective à redresser ce pays dans des délais pertinents.

C'est, parmi d'autres, un point de désaccord avec l'ancien président du Conseil exécutif lorsqu'il disait, « Si nous, nous n'y arrivons pas, nos enfants, nos petits-enfants y arriveront. »

Moi, je pense qu'il y a une notion d'urgence et que, si notre génération n'y arrive pas, dans ce pays, peut-être que d'autres y arriveront. Mais inutile de vous dire que ce sera peut-être au profit d'une autre Corse que celle dont nous avons rêvé.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui, Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, M. le Président.

Chers collègues,

Alors, je ne vais pas revenir sur les chiffres qui nous sont présentés dans ce CFU.

Sans pour autant faire un jeu de réponses, je laisse le président du Conseil exécutif s'en charger, quelques éléments qui m'interrogent.

Tout d'abord, je crois que le constat partagé, c'est de dire que nous avons un document qui a quand même une tendance d'amélioration, notamment sur les grands chapitres : les charges de fonctionnement, la masse salariale.

Nous sommes dans la maîtrise, par les temps qui courent, ce n'était pas évident, ce n'était pas gagné.

Donc, de vraies mesures de gestion nous conduisent aujourd'hui à présenter, notamment, une maîtrise, et plus qu'une maîtrise, de la masse salariale.

Là-dessus, premier bon point. Non pas que nous soyons là pour nous satisfaire de ce que nous avons fait, mais dire les choses.

Georges a commencé à les dire. Il a été positif pendant une 1'47 et puis, après, on a changé de tonalité, mais j'y reviendrai. C'était la bonne minute.

Pour les charges à caractère général, idem, nous sommes tout de même dans une maîtrise, malgré l'inflation que nous avons connue aussi en 2025 et des besoins de plus en plus prégnants.

Pour autant, je disais que je ne vais pas rester bien longtemps sur les chiffres, mais plutôt entrer dans une analyse très simple.

Alors, trois interventions, j'avais un petit peu l'impression d'être au cinéma.

Jean-Christophe parlait de faillite ; « faillite », il faut y mettre un « s », parce que cela fait six ans que nous sommes en faillite. Et, de faillite en faillite, nous avons réussi à améliorer nos ratios.

Pour autant, nous avons eu le préquel il y a quelques mois. Au cinéma, le préquel, c'est ce qui se passe avant. Eh bien, c'était forcément notre DOB, le préquel de la faillite.

Nous sommes passés ensuite à l'épisode 1, qui est le budget principal, eh bien, c'était le budget principal de la faillite.

Et nous avons aujourd'hui le CFU ; le CFU, eh bien, c'est l'épilogue de la faillite aussi.

Donc, cela fait beaucoup de faillites, année après année.

Mais Jean-Christophe est aussi parti dans ce qu'on appelle le « sequel ». C'est la suite. Le « sequel », c'est la présidentielle, le changement de majorité, les problématiques de financement.

Oui, mais on se projette quand même. On se projette. On voit que l'on est quand même dans des choses qui sont assez loin du CFU.

Pour autant, j'ai entendu parler de recettes qui ont évolué positivement. Oui.

On nous dit : que faites-vous des recettes ? Les recettes vont bien. Elles évoluent. Très bien.

Georges, dans votre intervention, je n'ai pas entendu une seule fois parler du besoin, des besoins du territoire.

Certes, les recettes évoluent. Mais les besoins de notre territoire, un territoire qui se précarise, comme le reste du territoire national, aujourd'hui il y a des recettes supplémentaires mais de plus en plus de besoins.

On a parlé de l'APA. Paul-Félix en a parlé. De plus en plus de besoins sur le social.

Nous avons aujourd'hui, et on le redit, prenez les chiffres, des SIS qui sont de plus en plus financés. Pourquoi ? Eh bien, on le voit aujourd'hui : une canicule depuis une semaine, des dispositifs qui sont déjà à l'œuvre. Nous avons besoin de plus de financements.

Donc, c'est vrai que nos recettes évoluent. Fort heureusement. Mais vous ne pouvez pas nous demander de faire ce que nous faisons, avec, en plus, des recettes qui baisseraient. Sans quoi, l'équation est insoluble.

Ni vous, ni nous, ni personne ne pourrait relever ce défi-là.

Aujourd'hui, nous avons effectivement des recettes qui sont légèrement haussières, mais des besoins, et c'est ce qu'on appelle l'effet ciseaux aussi, qui progressent plus rapidement.

Donc, le casse-tête, c'est de savoir comment on répond aujourd'hui aux besoins du territoire avec le niveau de recettes que nous avons.

Et là, je rejoins Jean-Christophe. La maquette budgétaire, le niveau de recettes, n'est pas en adéquation avec nos besoins. Ça, nous le savons.

Dire encore une fois, Georges, alors après, c'est le jeu politique, que l'autonomie ne va pas résoudre tous les problèmes... En tout cas, le statu quo ne va rien résoudre. Ça, c'est une preuve mathématique. Le statu quo ne peut rien résoudre.

On peut parler de gestion, de bonne gestion, de principe de responsabilité. Je ne pense pas que nous soyons des irresponsables, bien au contraire. Nous faisons avec les moyens qui sont les nôtres aujourd'hui. Mais nous restons convaincus, à l'inverse de votre groupe, que, oui, l'autonomie apportera des solutions.

Pas l'autonomie pour l'autonomie, l'autonomie avec les nouveaux moyens.

Alors, nous avons souvent parlé avec Jean-Martin, ici comme ailleurs, de ce fameux pacte fiscal dont nous avons besoin. Jean-Martin me dira : « Mais qu'est-ce que vous y mettez ? Qu'est-ce que vous y mettez ? ». Ok.

En tout cas, on voit qu'aujourd'hui la structure de nos recettes ne nous permettra peut-être pas de faire face aux défis de l'avenir.

Pour autant, on l'a dit, il y a le choix d'accompagner les communes. Et là, je vais venir sur la partie « investissement », puisqu'on nous dit : « Vous avez des recettes qui augmentent, mais l'investissement baisse. »

Alors, on ne peut pas, d'un côté, nous dire, lorsqu'on propose notamment le nouveau règlement d'aide aux communes, « Vous baissez les aides aux communes, vous n'accompagnez plus les territoires » et aujourd'hui nous dire « Vous baissez l'investissement en interne, en maîtrise d'ouvrage, et vous augmentez celui des communes, où il est stable. »

C'est un choix politique. Effectivement, c'est un choix politique.

Et, pour revenir sur ce que disait Jean-Christophe, nous avons partagé ce projet politique, Jean-Christophe, il fut un temps. Nous ne le partageons plus. J'espère que nous le partagerons de nouveau. Mais, en attendant, c'est notre projet politique.

Si nous étions sur les bancs de l'opposition, nous dirions sans doute la même chose : « Nous ne sommes pas d'accord avec ce que vous faites. » Et c'est la différence de vision pour ce pays.

Donc aujourd'hui, oui, il y a un soutien fort aux territoires, parce que le besoin est sur les territoires.

On ne peut pas, d'un côté, nous dire, et c'est un discours politique, « Vous ne consultez pas les maires, vous ne consultez pas les EPCI » et lorsqu'on va au-devant des maires et présidents d'EPCI, ils nous disent quoi ? « Nous avons besoin de moyens sur le territoire, parce que nous sommes le premier maillon de la chaîne et nous avons besoin d'investir dans nos territoires, pour l'économie locale. »

Que fait la Collectivité de Corse ? Elle donne des moyens aux acteurs des territoires, aux maires, aux présidents d'EPCI.

Ça, c'est concret. C'est dans le CFU.

Alors oui, on baisse un petit peu la maîtrise d'ouvrage.

Oui, cela crée une problématique de retour de recettes sur le FCTVA.

Nous l'assumons. Nous l'assumons. Aujourd'hui, nous restons au soutien des territoires. Ça, c'est un fait, et qui est marqué dans ce document.

Pour poursuivre, nous parlons souvent, et depuis tout à l'heure, de la confiance des Corses. « Pour que les Corses aient confiance, il faut démontrer d'autres choses. »

Alors, on l'a entendu à l'Assemblée nationale, par votre député. Nous l'entendons ici aussi.

Les Corses nous font confiance : trois élections territoriales, des municipales, des législatives. C'est ça, la confiance des Corses. Ce sont les résultats des urnes. Ce ne sont pas les propos que l'on tient ici, la confiance des Corses, c'est ce qui se passe à l'extérieur, au moment des élections.

Et Georges, de dire que le maintien du soutien aux collectivités locales serait une espèce de stratégie électoraliste, ça, c'est insupportable.

La Collectivité de Corse, depuis que nous sommes aux responsabilités, a établi un règlement des aides. Elle s'est toujours conformée, toujours, toujours, toujours, sans regarder la couleur politique, sans regarder la couleur politique des maires qui sont soutenus et des EPCI. Ça, c'est notre ADN.

Donc aujourd'hui, nous dire qu'en 2025, sur ce CFU, parce que nous avons maintenu le niveau d'aide aux communes, nous serions dans une stratégie politique, ce n'est pas sérieux, Georges, et je sais que vous ne le pensez pas, ce n'est pas possible.

Là, on est dans la posture. Là, on est dans la posture.

Pour poursuivre sur le sujet, nous avons effectivement une baisse de l'investissement. Une baisse. Alors, on nous dit : « Vous baissez. »

Je vais reprendre une phrase que j'ai souvent : comparaison n'est pas raison. Mais on va se comparer un petit peu quand même.

Nous avons baissé, effectivement, l'investissement d'une trentaine de millions d'euros.

En Normandie, - 27 % sur l'investissement

Hauts-de-France, - 24 %

Grand Est, - 14 %

Occitanie, - 6 %

Île-de-France, - 10 %

Nouvelle-Aquitaine, - 15 %.

Je vais arrêter là.

Nous ne sommes pas des satellites ou des ovnis. On est dans une trajectoire nationale, au moment d'une contrainte économique évidente, de crises qui se succèdent, et donc une politique aussi des petits pas et de responsabilité.

Nous sommes prudents, dans une politique prudentielle.

Donc oui, l'investissement a un petit peu baissé, pas envers les territoires, mais sur notre maîtrise d'ouvrage. C'est une réalité.

Quand on soutient nos communes, nos intercommunalités, nous faisons de l'économie locale. C'est ce que nous allons continuer à faire. C'est ce qui est proposé ici.

Nous avons aussi, sur la RH, on l'a dit, des besoins ; des besoins qui évoluent plus vite que nous ne pouvons les maîtriser, notamment sur le social.

Paul-Félix disait que l'avenir est incertain sur l'APA et le RSA. Moi, je vais vous dire qu'il est certain à l'avenir. Il est certain ! Nous savons où nous allons. Avec une pyramide des âges qui, en 2030, sera sur une Corse totalement vieillissante, nous avons effectivement aujourd'hui des stratégies à mettre en œuvre, mais surtout des besoins à récupérer, des nouveaux financements à récupérer, une nouvelle fiscalité à récupérer.

Donc oui, nous restons ardemment convaincus que ce processus d'autonomie apportera un certain nombre de solutions.

Alors, l'autonomie pour l'autonomie, sans stratégie, nous n'y croyons pas. L'autonomie pour l'autonomie, sans projet politique, nous n'y croyons pas.

Mais ce n'est pas ce que nous faisons.

Pour preuve, et je conclurai là-dessus, je pense que j'aurais été assez complet : ce document vient aussi démontrer que nous répondons aux attentes. Parfois même à vos attentes.

Vous criez à cor et à cri depuis plusieurs années qu'il faut maîtriser la masse salariale. Elle est maîtrisée.

On nous dit qu'il y a un dérapage sur les dépenses à caractère général. Il n'y a plus de dérapage, il n'y en a jamais eu. Il n'y a plus d'augmentation, nous les avons maîtrisées.

Nous sommes aujourd'hui sur un volume d'investissement qui, même s'il a baissé, reste extrêmement conséquent : plus de 300 M€. Alors oui, bien entendu, on parle d'investissement. 305 M€, ce n'est pas les 360 M€ d'il y a quelques années.

Et effectivement, est-ce que les 300 M€ d'aujourd'hui sont les 300 M€ d'il y a 15 ans ? Mais est-ce que les financements sont similaires ? Est-ce que le niveau de recettes de la collectivité en termes de financement de l'investissement est similaire à ce qui se passait il y a 20 ans, lorsque l'argent coulait à flot ?

La réponse, on la partage tous, c'est non. On fait aujourd'hui avec le contexte national et international du moment.

Donc moi, ce que je veux vous dire, c'est : n'opposons pas toujours la fiscalité, l'autonomie et le projet politique.

Vous ne croyez pas en l'autonomie ? En tout cas, pas en notre autonomie ? Je vois que Jean-Martin redresse la tête. Pas en notre autonomie. Vous avez votre vision, nous avons la nôtre.

Mais aujourd'hui, nous dire que l'autonomie ne viendrait pas, pour partie, répondre aux attentes et aux besoins qui transpirent de ce document, pour moi, c'est une erreur.

En tout cas, pour notre part, Monsieur le Président, nous voterons, vous l'aurez compris, ce CFU. Nous en sommes très satisfaits et nous continuerons à travailler afin d'obtenir cette autonomie et ces nouveaux moyens dont nous avons besoin.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Jean-Christophe Angelini, il lui reste un petit peu de temps, oui.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Il me reste un tout petit peu de temps. Je vais répondre à notre cinéphile, très brièvement.

Je note avec amusement et amitié que le premier à avoir parlé de faillite, ce n'était pas le groupe Avanzemu, mais Paul-Fé. Non, mais je dis ça, je ne dis rien, dice u Pinzutu. Bon, mais je le dis quand même.

Deuxièmement, vous avez invoqué, en 2021, une diversité, pour ne pas dire autre chose, de projets politiques au sein de notre famille d'idées, pour poser des choix qui ont été des choix très différents et qui ont conduit des nationalistes à être, pour la première fois dans l'hémicycle, tantôt dans la majorité, tantôt dans l'opposition. Vous ne pouvez pas aujourd'hui invoquer cette même différence pour expliquer une contradiction.

Le projet politique que vous poursuivez, et je le dis tranquillement et sans animosité, est différent, bien que nous soyons tous, au moins pour ceux qui se sont exprimés ces dernières minutes, nationalistes, de celui que nous, nous pourrions poursuivre si nous étions à votre place.

On ne va pas ici égrener les marqueurs de différenciation, mais on sait qu'il en existe, avec beaucoup de respect, un nombre important.

Deux dernières remarques.

La maîtrise de la masse salariale, ça me paraît excessif. Qu'on évoque une baisse passagère, nous avons été les premiers à la reconnaître. Qu'on l'apparente à une maîtrise durable, il est beaucoup trop tôt pour le dire. Et nous aurons, je pense, l'occasion d'y revenir.

Enfin, et c'est là le plus embêtant, vous convoquez la Normandie, les Hauts-de-France pour justifier la baisse, ou plutôt relativiser la baisse de l'investissement, mais vous oubliez, fort à propos, Cers ami, de dire que dans ces régions-là, il y a encore des départements qui investissent beaucoup. Il y a encore un État qui est au moins aussi présent qu'il ne l'est ici, et d'autres collectivités puissantes qui concourent, je pense à l'Europe, au financement des politiques publiques.

On ne peut pas comparer le budget d'une collectivité qui concentre désormais toutes les autres - sauf les communes, anc'assai, mais vous y pensez peut-être, il faut qu'on soit prudents... - à celles de régions qui vont évoluer autour d'elles, et je ne dis pas que c'est bien, mais une constellation, le terme est trop fort, un ensemble d'autres collectivités qui viennent concourir au développement des territoires.

Donc, je voulais juste contextualiser et préciser.

Mais ceci étant dit, je confirme notre analyse de fond, tout en relevant les points qui, c'est vrai, peuvent préjuger d'un changement de trajectoire qu'il est encore trop tôt aujourd'hui pour ancrer dans la certitude.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Georges, il lui reste un peu de temps.

M. Georges MELA

Juste un point, parce que j'ai peur que l'on se soit mal compris avec Louis, puisque, compte tenu de son intervention, je me dois d'apporter ces éléments de précision.

J'ai précisé en tout début de propos que la masse salariale, non seulement, était contenue, mais qu'il y avait une diminution qui enregistrait sur les budgets de fonctionnement une diminution de 1,5 %. Dont acte.

Par contre, je n'ai pas entendu de réponse particulière sur le différentiel qui existe entre la mobilisation de l'emprunt à hauteur de 110 M€, la baisse importante de l'investissement de pratiquement 30 points, et surtout le fait que ce différentiel, au bout du compte, ne représente pas directement les charges qui sont imputées directement à la collectivité.

Puisque vous avez enregistré, sur un seul exercice budgétaire, une diminution totale de 30 %, ce qui n'est pas rien, dans le budget transport et dans le budget d'investissement direct, alors que ce qui avait été décidé et les arguments qui avaient été développés, comme vous l'avez fait, étaient d'augmenter tout ce qui touchait au transport pour véritablement répondre aux besoins des Corses.

Donc, si je comprends bien, vous répondez aux besoins des Corses sur du fonctionnement avec de l'emprunt !

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Louis.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, et sans entrer dans un chjam'è rispondi, quelques éléments rectificatifs.

Alors oui, la Collectivité de Corse, effectivement, concentre toutes les compétences et donc tous les problèmes aussi.

En matière d'investissement, Jean-Christophe, quelques chiffres qui sont bons à retenir.

Sur 2025, ces fameux départements qui investissent énormément, trois types d'investissement.

Les dépenses d'équipement : - 11 % en 2025

Les subventions d'équipement : - 3 %

Les autres dépenses d'investissement : - 12 %.

C'est une moyenne nationale. Je te fais un petit mail après. C'est donc une moyenne nationale. Ils n'investissent pas tant que ça. Il y a un vrai recul de l'investissement, que ce soit les régions ou les départements. C'est une tendance nationale. C'est une tendance nationale.

Et ensuite, on l'a déjà dit ici, Georges, je vais me répéter. Aujourd'hui, vous vous focalisez sur l'investissement.

Alors oui, l'investissement, ça peut être un ouvrage d'art, ça peut être une infrastructure. Mais comment mesure-t-on l'investissement que l'on met dans le fonctionnement ?

Alors, ça paraît assez fou de dire ça. Mais nos politiques publiques, nous investissons pour nos populations.

Quand vous nous dites que vous financez de l'investissement par du fonctionnement et de l'emprunt, ça, déjà, c'est faux. Par contre, oui, on met de plus en plus de moyens dans le fonctionnement à destination des Corses. Ça, c'est un vrai investissement. C'est un investissement sociétal aussi. On vient répondre aux problématiques et aux besoins.

Alors, si on veut réduire le spectre et dire que l'investissement, c'est uniquement la production ou la construction d'une infrastructure, on peut le faire. Là encore, ce n'est pas notre vision.

Nous répondons aux problématiques du quotidien. On nous a souvent reproché de parler d'autonomie et pas du quotidien. Nous répondons aux problématiques du

quotidien par des politiques publiques fortes, qu'elles soient en matière sociale, qu'elles soient en matière de transport scolaire, ou qu'elles soient dans toute autre matière, nous sommes là, au quotidien, aux côtés des Corses.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, tous les temps de parole étant épuisés, on va donner la parole à l'exécutif,

M. le Président.

M. le Président Gilles GIOVANNANGELI

Merci, M. le Président.

Merci aux intervenants.

Merci à Louis Pozzo di Borgo, parce que je pense qu'il a apporté un certain nombre de réponses, m'évitant aussi de les reprendre à mon compte, surtout sur le choix politique. C'est aussi la réponse entre budget de gestion et choix politique, à Jean-Christophe.

Oui, là, le marqueur politique, et Louis a raison d'ailleurs, ce marqueur politique, il vient d'une politique choisie qui est au-delà de la majorité actuelle. C'est la majorité nationaliste qui a fait ce choix-là, de soutenir les territoires, et elle l'a fait bien avant 2021, et c'est tant mieux.

Mais c'est un choix qui coûte. C'est un choix qui coûte, notamment parce que, je le précisais, il nous prive des recettes du FCTVA, et ce n'est pas neutre. Mais nous assumons ce choix, parce que Louis l'a fort bien dit : il en va aussi d'une vision politique de soutien aux territoires, à l'activité, à l'emploi, à l'intérieur, au rural, à la montagne. C'est indispensable, et c'est comme ça qu'on est le plus efficace.

On voudrait faire nous-mêmes, à mon avis, qu'on ne ferait pas aussi bien. Et donc, en faisant confiance aux acteurs du territoire, aux communes, aux intercommunalités, vous le savez, M. le Maire, M. le Président, on est, de notre point de vue, et je pense qu'on partage ce point de vue, efficaces.

Donc, ça, on n'y renonce pas. Bien sûr, ça a un impact, forcément, sur le choix d'investissement en maîtrise d'ouvrage. Mais je vais y revenir.

Donc, merci à Louis pour ces précisions.

Ce que je veux dire, d'abord à Paul-Félix, qui n'est plus là, et à Jean-Christophe : nous sommes d'accord. Nous avons un point d'accord fort sur l'autonomie fiscale, le pouvoir fiscal, qui est indispensable si on veut passer un saut qualitatif.

On voit bien, on peut venir critiquer la gestion de la Collectivité par la majorité actuelle, on peut dire qu'on peut s'améliorer, on peut toujours s'améliorer, mais on voit bien aujourd'hui, à droit constant, les limites de notre capacité budgétaire et de notre capacité de recettes. Et on doit générer de nouvelles recettes.

Après, il y a des choix politiques. Je crois les avoir énoncés dans la première partie, mais pas tout le monde n'était pas là, ceci dit je ne vais pas les reprendre, je serai trop long.

Et c'est un point de différence avec Georges, très clair. C'est un point de différence avec Georges. Il considère qu'on a assez de recettes, qu'on a de plus en plus de recettes. C'est une erreur manifeste d'analyse, Georges.

Brouhaha.

Oui, cette année ! Mais globalement, ce n'est pas parce qu'on augmente chaque année nos recettes, Louis l'a fort bien dit, les besoins augmentant, tout ça se neutralise.

Georges, j'aurais pu penser, à un moment donné, pas pendant 1'47, un peu plus, que vous alliez voter pour ce budget... J'ai dû m'y résigner quelques instants plus tard, effectivement.

Donc, je dirais simplement, et je vais répondre à peu près aux trois intervenants, notamment sur la question de l'emprunt, puisqu'elle a été soulevée.

Je l'ai dit dans mes propos : on a un pilotage nécessaire de nos recettes, c'est important, de nos dépenses. Aujourd'hui, on a fait un travail, à travers une revue des dépenses, très fin sur le pilotage de nos dépenses, et ça se voit. Ça se voit dans la maîtrise de nos charges de fonctionnement. Elles sont durables.

Je le dis aussi à Jean-Christophe, ce n'est pas un phénomène ponctuel. En 2024 déjà, nous étions dans cette tendance-là, moindre, mais sous l'inflation.

Moi, j'ai toujours dit : il faut qu'on maîtrise nos dépenses. Et c'est le travail, je salue l'administration qui est là, le DGS et le DGA, il faut que nos dépenses n'excèdent pas l'inflation. L'année dernière, c'était le cas. Cette année, on a fait un effort supplémentaire : on est à 0.

L'année prochaine, en 2026, parce qu'on est déjà, vous le savez, sur le pilotage et sur la réalisation de 2026, on sera dans cette épure-là, parce que c'est nécessaire.

Mais on est dans quelque chose, aujourd'hui, qui n'est pas ponctuel, qui est stratégique et qui a vocation à se poursuivre sur 2026 et sur 2027. C'est nécessaire, c'est indispensable. On ne peut pas dégager de marges de manœuvre si on ne fait pas cet effort, et nous sommes tous, de ce point de vue, d'accord.

Sur la question de l'emprunt, on a piloté nos dépenses sur le pilotage de nos recettes. Je vous l'ai dit, elles sont plus imprévisibles. Pourquoi ? Parce qu'on a eu un rebond des DMTO, comme tous les départements, parce que vous savez qu'en France, ce sont les départements qui bénéficient de la recette des DMTO. Et vous avez vu qu'en 2024, nombre de départements étaient en difficulté. Leur situation s'est un peu améliorée en 2025, mais surtout à partir du troisième trimestre 2025. Il y a eu un rebond. Les 10 M€ dont on parle, ils sont essentiellement sur le rebond du dernier trimestre.

Or, vous le savez comme moi, vous êtes tous des responsables politiques et vous avez en charge la gestion de communes et d'intercommunalités.

Généralement, on essaie d'arrêter nos comptes au 15 novembre ou à la fin novembre. Donc, il s'est passé qu'on a dû mobiliser notre emprunt, et les recettes sont arrivées plus tard. Et on a constaté l'arrivée de recettes.

Donc, c'est une mécanique comptable. On le regrette, nous aussi. On va essayer de s'améliorer, on peut toujours s'améliorer. Mais c'est cette mécanique comptable qui nous a amenés à mobiliser l'entièreté de notre emprunt, alors que les recettes n'étaient pas, en tout cas, prévisionnées.

Et c'est tant mieux, c'est tant mieux qu'on ait eu plus de recettes, mais ça explique la mobilisation de 10 M€ d'emprunt supplémentaires. On aurait pu mobiliser 10 M€ d'emprunt en moins si on avait eu les recettes au bon moment.

Ceci dit, 23 M€ de résultat net, vous avez compris qu'ils vont servir, je l'ai dit aussi dans mes propos, en partie au BS 2026, à diminuer la proposition d'emprunt que l'on proposait pour 2026, de 115 à moins de 110 M€.

C'est l'objectif sur lequel travaillent, en tout cas, les services pour la proposition du BS.

Voilà ce qui explique, tout simplement, le différentiel.

De la même façon, puisque nous avons prévisionné, au départ, dans notre maquette budgétaire, un résultat autour de 5 M€, on aurait pu, si on avait mieux lu ces recettes, mais je vous ai expliqué pourquoi, réaliser 5 ou 6 M€ d'investissements supplémentaires. Mais c'est un report que l'on aura en 2026.

Même si je peux déjà me projeter sur 2026 et vous dire que 2026 va être sur une année qui va un peu dupliquer 2025. La réalité du rebond de l'investissement, PTIC oblige, sera plutôt en 2027, tout en étant, bien sûr, dans une épure qui est contrainte.

Moi, je vous l'ai dit : aujourd'hui, la capacité d'investissement de la Collectivité de Corse, à droit constant, est comprise entre 300 et 330 M€. 300 M€ quand c'est un peu plus dur, 330 M€ quand les choses iront mieux. Au-delà, on passe dans une zone à risque, compte tenu de notre matrice de recettes actuelle. Et donc, sans autonomie, on ne peut pas aller plus loin.

Moi, ce que je veux dire, pour terminer, mais c'était plutôt à Paul Félix, qui n'est plus là, c'est que je suis d'accord sur l'APA et le RSA. Mais c'est une réalité qui frappe l'ensemble des départements. Tout ça pour préciser qu'il ne faut pas oublier que nous cumulons les compétences de département dans les compétences sociales. Les compétences sociales, ce sont des compétences lourdes qui conduisent les départements à être en difficulté, et nous connaissons tous la même problématique.

Voilà. Moi, je terminerai en vous disant tout simplement ce que j'ai dit dans mes propos introductifs : s'il y a une urgence aujourd'hui, c'est l'urgence de l'autonomie. C'est très clair. Parce que sinon, par notre volonté, par notre sérieux budgétaire, et vous le savez, je crois que ce budget dit cela, on peut ne pas être d'accord sur beaucoup de choses, mais il dit au moins une chose : c'est qu'il y a une sincérité budgétaire et un sérieux budgétaire.

Après, on ne peut faire qu'avec ce que l'on a. On est obligé de faire des choix très politiques. C'est le choix des territoires. Les priorités seront celles qui vous seront présentées et proposées.

Je rappelle quand même que, lorsque j'ai eu la chance de prendre les fonctions de président du Conseil exécutif, j'ai aussi fixé des priorités :

Les EPLE. Cela veut dire qu'il y aura un choix budgétaire d'investissements fléchés, qui se traduiront déjà au BS 2026, puis en 2027 et en 2028, sur les EPLE.

La question des infrastructures routières, où nous devons faire un effort, y compris, j'ai entendu le message, qu'on peut entendre aussi, sur la capacité que nous avons à améliorer encore notre ingénierie. Il y a un travail remarquable qui est fait, mais on peut s'améliorer.

Et, bien sûr, la mobilisation du PTIC. Là, il faut que l'État nous entende davantage et soit plus allant sur ces sujets.

Lorsque, je vous le répète, nous voulons, nous, une vision pluriannuelle, on nous répond toujours, malheureusement : la doctrine de l'État, c'est projet par projet.

Donc, cela ne correspond pas forcément à ce que nous souhaitons, mais nous continuons les négociations.

On espère que 2026 sera, de ce point de vue-là, encore un peu plus fructueuse que 2025, dont je vous disais tout à l'heure que la convention 2025 représente plus de 30 M€ de conventions PTIC signées.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Je vais vous demander de vous retirer pour le vote.

(Monsieur le Président Gilles GIOVANNANGELI, quitte l'hémicycle).

C'est la règle.

Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, le rapport est ADOPTE.

POUR : Groupe « Fa Populu Inseme »,

ABSTENTION : « Core in Fronte », « Una Altra Strada »

VOTE CONTRE : « Un Soffiu Novu », « Avanzemu »

Le Président peut revenir.

Et nous allons passer au rapport 133. Donc, c'est le compte financier unique du laboratoire d'analyse Pumonte.

Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Monsieur le Président.

Je fais une présentation globale des deux et on vote ensuite le Pumonte et le Cismonte, comme d'habitude.

Raportu n° 133 : Approvazione di u Contu Finanziariu Unicu di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Pumonti (2A) per l'eserciziu 2025.

Rapport n° 133 : Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti (2A) pour l'exercice 2025.

ET

Raportu n° 130 : Approvazione di u Contu Finanziariu Unicu di u bugettu annessu di u laboratoriu d'analisi di u Cismonte (2B) per l'eserciziu 2025.

Rapport n° 130 : Approbation du Compte Financier Unique du budget annexe du laboratoire d'analyses du Cismonte (2B) pour l'exercice 2025.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Donc, vous dire d'abord que l'exercice 2025 intervient dans un contexte particulier, puisqu'il est marqué par la poursuite de la réflexion engagée par la Collectivité de Corse sur l'évolution de l'organisation des deux structures.

L'analyse consolidée des comptes financiers permet de dresser un état des lieux objectif de leur situation financière, de leur activité et des efforts engagés pour maintenir leur capacité d'intervention.

Comme vous avez pu le constater, il y a une évolution des dépenses qui est globalement maîtrisée, puisque les dépenses réelles de fonctionnement des deux laboratoires atteignent 6,550 M€ en 2025, contre 6,522 M€ en 2024, soit une évolution limitée à 0,43 %.

Cette stabilité résulte principalement d'une progression modérée des dépenses de personnel qui, je vous le rappelle, représentent près de 83 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Donc, pour le laboratoire Cismonte, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 0,84 % et la masse salariale de 1,54 %.

Pour le laboratoire Pumonte, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 0,20 % et la masse salariale de 0,86 %.

Des charges générales en légère diminution, puisque les charges à caractère général passent de 1,146 M€ en 2024 à 1,110 M€ en 2025, soit une baisse de 3,17 %. Cette évolution s'explique notamment par une meilleure maîtrise de certaines dépenses courantes liées aux consommables, aux contrats de maintenance, aux achats techniques et aux dépenses énergétiques.

La poursuite d'investissements de remise à niveau.

Les investissements réalisés en 2025 traduisent la volonté de maintenir la capacité opérationnelle des deux laboratoires et de poursuivre l'adaptation progressive des équipements aux exigences réglementaires et techniques.

Pour le Cismonte, après un volume d'investissement particulièrement important en 2024, de 192 633 €, les dépenses d'équipement s'établissent à 152 936 € en 2025. Ces crédits ont notamment permis de poursuivre plusieurs opérations engagées les années précédentes.

Pour le Pumonte, les investissements atteignent 294 869 €, contre 133 635 € en 2024.

Ces investissements ne traduisent pas une transformation profonde des infrastructures, je tiens quand même à le dire, mais participent à la réduction progressive du retard accumulé dans certains domaines techniques et immobiliers.

Une activité qui demeure soutenue.

Les recettes issues des prestations analytiques atteignent 742 889 € pour le Cismonte et 1 687 595 € pour le Pumonte. Le montant consolidé s'établit ainsi à 2,43 M€, en légère progression par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution reflète le maintien de l'activité des laboratoires auprès des collectivités, des acteurs agricoles, agroalimentaires et des différents partenaires publics.

Une contribution de la Collectivité en légère diminution.

La subvention d'équilibre versée par la Collectivité s'établit à 4,307 M€ en 2024 et à 4,168 M€ en 2025.

Vous l'avez compris, l'exercice 2025 met en évidence une situation qui est globalement stabilisée pour les laboratoires territoriaux Cismonte et Pumonte.

Les dépenses demeurent contenues, l'activité se maintient à un niveau soutenu et plusieurs investissements ont permis de poursuivre le renouvellement des équipements ainsi que certaines opérations de remise à niveau des infrastructures.

Ces résultats témoignent des efforts accomplis pour maintenir la qualité du service rendu et préparer l'avenir des deux structures dans un contexte marqué par la réflexion engagée sur leur convergence.

L'année 2025 apparaît ainsi comme une année de consolidation et de préparation, durant laquelle les laboratoires ont poursuivi leur mission de service public tout en

accompagnant les travaux d'analyse préalables nécessaires à la réflexion sur une nouvelle structuration.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, pour le Pumonte, il y a un rapport de la Commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

C'était un avis de la commission des finances.

Donc la commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes Un soffiu novu, Core in fronte et l'absence du groupe Avanzemu.

M. Hyacinthe VANNI

Et pour le Cismonte ?

M. Joseph SAVELLI

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes Un soffiu novu et Core in fronte, et l'absence du groupe Avanzemu.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, j'ouvre la discussion sur le Pumonte.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Georges.

M. Georges MELA

Oui, une intervention globale, puisque vous savez que chaque année, l'indicateur que nous regardons en priorité, c'est la subvention d'équilibre. On y a fait référence parce qu'il est révélateur de la capacité de nos structures à financer leur activité par leurs propres recettes.

En Haute-Corse, ça a été dit, la subvention s'établit à 1,6 M€. Elle diminue légèrement cette année après une hausse très importante l'an dernier. Mais elle représente encore les deux tiers des recettes du laboratoire.

En Corse du Sud, elle atteint 2,5 M€ et représente près de 60 % des recettes. Autrement dit, malgré quelques variations d'un exercice à l'autre, le constat de fond que nous faisons habituellement reste le même. Le fonctionnement de nos laboratoires, et vous le savez, repose très majoritairement sur la contribution de la Collectivité.

Et lorsque l'on prend un peu de recul, la tendance est claire.

En 2017, la subvention d'équilibre cumulée des deux laboratoires était de 3,7 M€. Aujourd'hui, nous dépassons les 4,1 M€. Et, au budget prévisionnel 2026, je vous le rappelle, ce sont plus de 5 M€ qui y sont inscrits.

Alors, la question politique qui se pose, et on le fait à chaque fois, elle est donc très simple : quelle est la trajectoire que nous poursuivons ? Souhaitons-nous maintenir durablement ce niveau de soutien public ou travaillons-nous réellement, comme cela a été dit, à réduire ces dépenses en renforçant la performance économique de ces structures ?

C'est précisément pour cette raison que, pour la première fois, je suis surpris de ne plus voir évoqués, dans le rapport, les travaux de convergence et de fusion des laboratoires.

Lors de précédentes séances, il nous avait été indiqué qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage devait permettre de disposer d'une comptabilité analytique fiable, d'identifier les coûts réels des prestations et de distinguer clairement les activités relevant du champ concurrentiel de celles relevant des missions de service public.

Vous le savez comme moi, ce travail est essentiel, non seulement pour préparer une éventuelle fusion, à laquelle nous sommes attachés, mais surtout pour définir une véritable stratégie de développement, améliorer l'efficacité des structures et maîtriser, à terme, le montant de la subvention d'équilibre supportée par les finances publiques.

Je souhaiterais donc savoir où nous en sommes aujourd'hui sur ce dossier, quelles conclusions ont été tirées des études engagées et, bien entendu, quel calendrier vous envisagez pour la suite.

Pour ce qui nous concerne, les comptes qui nous sont présentés aujourd'hui, il n'est pas facile de le dire, mais notre position demeure inchangée et, avec la même constance, nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Non ! Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Monsieur Mela est prévisible.

Donc, sur les travaux conduits à ce jour, ils ont permis de confirmer la qualité des compétences présentes au sein des deux laboratoires, la complémentarité de leur activité ainsi que leur rôle essentiel dans les domaines de la santé animale, de la sécurité alimentaire, de la qualité des eaux et de la surveillance environnementale, il y a diagnostic détaillé qui a été réalisé, avec plusieurs hypothèses de travail que je vous avais d'ailleurs présentées.

Il y avait plusieurs scénarii que j'avais détaillés lors de mon ancienne intervention sur les laboratoires, afin d'éclairer la réflexion. Ces éléments constituent des outils d'analyse et d'aide à la décision. Ils sont actuellement en cours d'approfondissement et ne préjugent en rien les arbitrages qui seront rendus in fine.

Parallèlement, il faut quand même remarquer que les laboratoires poursuivent leur mission dans des conditions satisfaisantes. Les efforts de gestion engagés ces dernières années ont permis de stabiliser leur situation financière, de poursuivre la modernisation des équipements et de renforcer leur efficacité opérationnelle.

La Collectivité veillera à ce que les prochaines étapes de la démarche se déroulent dans un esprit de concertation, de transparence et de respect des personnels. Les organisations syndicales seront naturellement associées aux échanges préalables à toute évolution qui pourrait être envisagée.

Cette phase de réflexion se poursuit avec méthode et prudence, afin de disposer de l'ensemble des éléments techniques, organisationnels et financiers nécessaires à une décision qui doit être éclairée, au service de l'intérêt général et de la qualité du service public.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, je vais mettre au revoir **le rapport 133**, sur le laboratoire d'analyse du Pumonte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Abstention ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

Je vais mettre au revoir **le rapport 130**, sur le laboratoire d'analyse di u Cismonte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Abstention ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

Donc, on peut passer au rapport 137.

Avete a parolla.

Raportu n° 137 : Raportu chì piglia attu di e seguite date à u raportu d'osservazioni definitive di a Camera Regionale di i Conti di Corsica di u 27 di ghjugnu di u 2025.

Rapport n° 137 : Rapport prenant acte des suites réservées au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Corse du 27 juin 2025.

M. le Président Gilles GIOVANNANGELI

Merci, M. le Président.

Simplement, c'est un rapport, comme vous le précisez, qui fait suite au rapport de la Cour des comptes de juin 2025.

Vous le rappelez tous, ce rapport de la Cour des comptes, d'ailleurs dans le prolongement du débat qu'on vient d'avoir, il confirmait déjà ce que j'ai présenté tout à l'heure, à savoir qu'on a une Collectivité de Corse qui a su résister à divers chocs et à diverses crises. Ça, c'est le rapport de la Cour qui le disait de manière très précise : la crise sanitaire, mais aussi les différentes crises économiques et sociales, qui montrent que notre collectivité a une forme de résilience budgétaire. Ça a été démontré, tout en étant aussi très transparent sur le fait que le rapport disait également qu'il y avait une trajectoire de détérioration et qu'il fallait travailler à la correction de cette trajectoire.

Et il nous faisait, je crois, cinq rappels au droit et neuf recommandations qui portaient essentiellement sur l'exigence de gestion : fiabiliser les comptes, mieux connaître le patrimoine, mieux programmer les investissements, mieux piloter les agences et offices, mieux anticiper les risques.

Voilà un petit peu la teneur globale des rappels au droit et des recommandations portés par la Cour des comptes.

Qu'avons-nous fait pour répondre à ces rappels au droit et recommandations ?

Pour ne pas rentrer dans le détail, vous l'avez dans le rapport, des réponses plutôt techniques sur des points de comptabilité budgétaire.

Nous avons voulu en tout cas d'abord renforcer la lisibilité budgétaire, c'est-à-dire la vision pluriannuelle. Et c'est ce que je vous disais tout à l'heure dans la présentation. Vous voyez bien qu'on ne se contente pas de travailler sur l'année budgétaire. On a une vision sur le cycle budgétaire.

Pour ce qui nous concerne, c'est un cycle de quatre ans : 2024, 2025, 2026, 2027, c'est-à-dire la mandature, mais aussi parce qu'on est dans cette période de crise conjoncturelle, qui dure.

Donc, le rapport d'orientation évolue pour mieux faire apparaître les engagements pluriannuels. L'objectif est de mieux percevoir ce que nous décidons, ce que nous engageons pour demain et ce que cela implique pour les années à venir.

Ensuite, nous renforçons la fiabilité comptable et patrimoniale. C'est aussi un rappel au droit et une recommandation, je crois, de la Cour des comptes.

Nous nous sommes rapprochés du payeur à travers une convention partenariale qui nous permet d'améliorer la sécurisation des procédures, la fiabilisation des comptes, de mieux suivre l'inventaire, les immobilisations et les écritures patrimoniales.

Nous avons également amélioré notre démarche d'anticipation des risques. C'est la constitution des provisions et du CET. Cela figure aussi dans les rappels de la Cour des comptes, notamment pour les contentieux, les créances, les garanties d'emprunt et, bien sûr, les comptes épargne-temps.

Nous travaillons aussi au renforcement du pilotage des agences et offices. Là aussi, c'était un point soulevé par la Cour des comptes.

Vous le savez, on en parle, les contrats d'objectifs et de performance qui sont passés avec les agences et offices. Mais au-delà, déjà aussi dans notre fonctionnement et dans la réforme de l'administration, il y a prochainement l'organisation de CODIR stratégiques qui intégreront aussi les directions des agences et offices pour pouvoir, là aussi, avoir une vision consolidée et globale des stratégies et des choix budgétaires.

Sur l'investissement, la programmation pluriannuelle est renforcée. C'est les PPI. Nous avons eu la présentation de la PPI « Routes » en 2025. Un travail est en train d'être fait sur la PPI « EPLE », qui vous sera présentée dans les prochains mois par la conseillère exécutive.

De manière plus globale, il y a une PPI portée par l'Office hydraulique sur la gestion de l'eau. Il y a une PPI à l'Agence de développement économique sur l'ingénierie financière et sur les moyens de soutien à l'économie. Il y en a d'autres sur l'énergie aussi.

D'autres stratégies se déclinent également dans les agences et offices et dans les satellites de la Collectivité de Corse. Je pense, M. le Président, aux SIS qui ont leur propre PPI.

Donc, on est là aussi sur un travail global et de consolidation.

Enfin, j'en ai parlé aussi lors de ma présentation budgétaire : la revue des dépenses a été engagée dès 2025.

Elle vise à s'assurer que chaque euro dépensé serve réellement les priorités de la Corse.

C'est un travail qui a produit des résultats en 2024 et en 2025 et que nous poursuivrons maintenant, puisqu'il est rentré dans le fonctionnement permanent de notre collectivité.

En conclusion, la Chambre a bien sûr reconnu notre capacité à gérer dans un contexte difficile. Pour autant, nous devons faire preuve encore d'amélioration sur un certain nombre de points. Nous sommes en train de corriger et nous portons une gestion responsable et rigoureuse qui ne réduit pas notre ambition politique. Au contraire, elle la rend possible.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. C'est un rapport d'information.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'intervention.

Donc, je vous demande d'en prendre acte.

(L'assemblée de Corse PREND ACTE du rapport)

Et on peut passer au rapport suivant.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 134 : Resu contu di u secondu semestru 2025 di e delegazione di cumpetenze attribuite à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente.

Rapport n° 134 : Compte-rendu pour le second semestre 2025 des délégations d'attributions consenties au Conseil Exécutif et à son Président.

M. le Président Gilles GIOVANNANGELI

Bien sûr, là aussi c'est un rapport habituel, qui fait suite à une délibération du 22 juillet 2021 adoptée par notre Assemblée, qui permet à l'Assemblée de Corse de déléguer au Président du Conseil exécutif de Corse, pour la durée de la mandature, un certain nombre d'attributions.

Et donc, conformément au principe posé par le CGCT, l'article 3 de la délibération initiale précise que le Président du Conseil exécutif informe l'Assemblée de Corse des actes pris dans le cadre de ses délégations.

Et le rapport qui vous est proposé couvre le second semestre 2025.

Je ne vous ferai pas le détail, mais vous pouvez le consulter et j'essaierai de répondre à vos questions.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des interrogations ? Non.

Donc, c'est un rapport d'information aussi. Donc, je vous demande de prendre acte.

(L'Assemblée PREND ACTE DU RAPPORT).

Et on a fini notre journée. Voilà.

Et moi, je vous proposerais de commencer à 9 heures demain, comme ça, on peut finir un peu plus tôt.

Véronique.

Mme Véronique ARRIGHI

Peut-on passer le rapport des désignations ?

M. Hyacinthe VANNI

On le passe demain, parce qu'on n'a pas tout complété. Merci, Véronique.

Donc, 9 heures demain.

Mme Chantal PEDINIELLI

Président, ne faut-il pas voter le temps pour le secrétariat général ? Non ? On fait toujours ça quand on dépasse. Je suis plus que vous.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je crois que c'est très important pour les agents.

**DEROGATION AU TEMPS ORDINAIRE DE TRAVAIL
POUR LES PERSONNELS DU
SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

M. Hyacinthe VANNI

Donc, je vous demande de voter la dérogation au temps de travail.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Dérogation ADOPTÉE)

Merci, Chantal !

È à dumane, 9 ore !

La séance est suspendue à 20 h 15.

ANNEXES



4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
25 È 26 DI GHJUGNU DI U 2026
4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
25 ET 26 JUIN 2026

MOTION
2026/E4/010
SCOLA CORSA

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : **M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe**
« Un Soffiu Novu »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

DEMANDE au Gouvernement :

- de mettre en œuvre dans les meilleurs délais la sécurisation juridique du dispositif Scola Corsa et souhaite que des engagements soient actés dès la réunion quadripartite du 25 juin 2026.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ